

Article R*123-2-1 du C.U.

(...) le rapport de présentation :

(...)

2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du plan ;

(...)

CHAPITRE II –

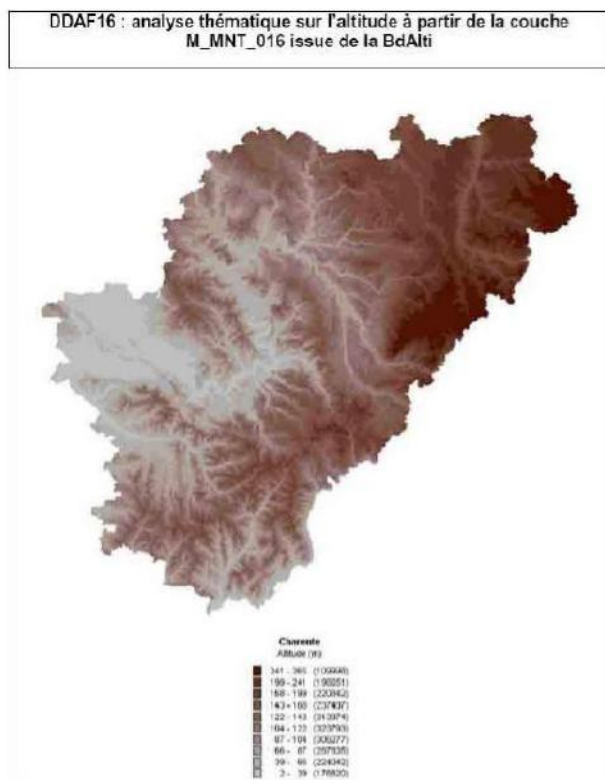
ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION

II.1 – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

II.1.1. - Le milieu physique

II.1.1.1 - Unités géomorphologiques

Source : Charte Forestière de Territoire – Pays Sud Charente (16)



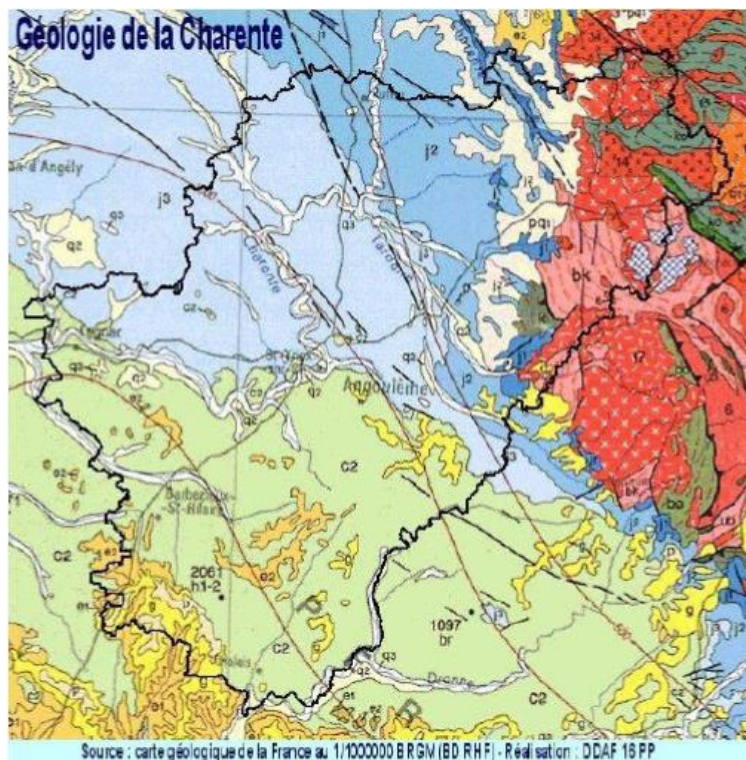
Charte Forestière de Territoire – Pays Sud Charente (16)

Le territoire du Pays Sud Charente se situe dans la région Poitou-Charentes et constitue la pointe Sud du département de la Charente. C'est un vaste territoire de plaines et de collines doucement vallonnées, transition entre les plateaux limousins, le Poitou et les plaines littorales de Charente-Maritime ou de Gironde. Ce territoire de plaine et collines est creusé de nombreuses vallées, sans une organisation spatiale très marquée.

Le territoire est aménagé dans des roches sédimentaires regroupant principalement deux faciès différents : calcaires marneux et sables sidérolithiques.

C'est la géologie qui conditionne l'organisation de l'espace : d'une manière schématique aux terrains les plus sableux et aux sols acides correspond une polyculture de subsistance et la forêt, aux terrains calcaires, l'agriculture (terres grises de champagne : viticulture et grande culture, coteaux calcaires : polyculture).

Les axes majeurs du territoire sont matérialisés par le réseau routier (N10 : axe structurant principal et D674) orientés grossièrement nord – sud et par la D731 bordant la Double et reliant Barbezieux à Chalais tendant à segmenter le Pays en trois compartiments se succédant d'ouest en est, accompagnés d'un compartiment perpendiculaire, au sud-ouest du territoire : la Double. Le compartiment ouest est celui de la viticulture, celui du centre est plutôt agricole (terres arables et prairies) et celui de l'est allie agriculture et forêt (principalement de feuillus).

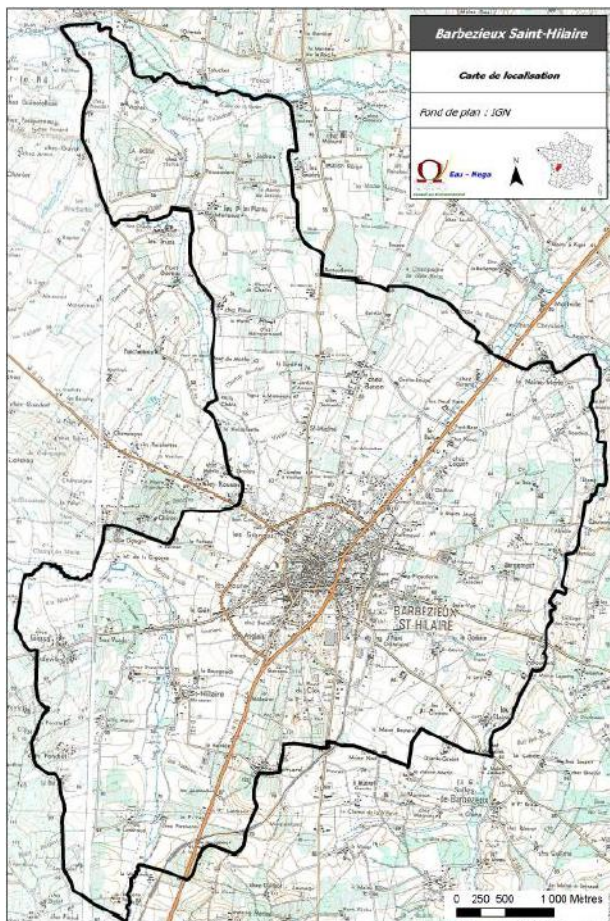


La vigne et les paysages viticoles, enfin, sont emblématiques de la Charente (ouest du pays sud Charente) par la réputation notamment des productions de Cognac.

Plusieurs portions du territoire connaissent en outre de nettes tendances centrifuges soit à cause de leur isolement des pôles d'emploi ou de service du Pays, soit en raison de leur rattachement à un type de production spécifique (vigne : rattachement aux dynamiques cognacaises, forêt de la Double : rattachement à la Double Saintongeaise), soit liées à la présence d'une aire d'influence extérieure (Angoulême au nord du territoire ou Libourne et Bordeaux de manière plus diffuse au sud).

Trois unités géographiques semblent particulièrement emblématiques pour le territoire.

Il s'agit tout d'abord des vallées, axes à la fois hydrologiques, structurels (induisant le relief), paysagers et identitaires (par la présence notamment du vison d'Europe). La forêt occupe une grande partie du territoire et possède des fonctions sociales, identitaires et culturelles très marquées.



La commune de Barbezieux présente de grandes étendues et des reliefs aux formes amples au sud de la commune, avec la butte de Peugemard/Barbezieux et la butte de Montchaude.

L'altitude varie de 35 m NGF au nord de la commune à 130 m NGF au sud-est. Les niveaux topographiques moyens sont de 80 à 100 m NGF dans les zones d'urbanisation et 60 à 80 m NGF dans les zones rurales.

Le territoire est entaillé par de nombreux cours d'eau dont les principaux sont le Né et le Trèfle.

La Petite Champagne, à laquelle appartient la commune, est une région de calcaires durs recouverte d'une légère couche de sable.

La commune s'inscrit ainsi dans le Bassin Aquitain et repose sur des formations sédimentaires calcaires au sud-est.

Les terrains ont été recouverts par des dépôts fluviaux venant de la Dordogne.

Le site est le résultat d'une érosion des reliefs en zones basses, correspondant aux vallées larges liées à l'hydrographie, et en zones de buttes témoins de zones de calcaire dur.

II.1.1.2 - Données climatiques

Le contexte climatique est caractérisé par une influence océanique marquée : circulation générale des perturbations grossièrement d'ouest en est, pluviométrie importante répartie de manière saisonnière (valeurs maxima en hiver et au printemps), températures relativement douces au long de l'année connaissant leur maximum en été (peu de jours de gel, quasi absence de précipitation neigeuses).

II.1.1.3 - Hydrographie souterraine et superficielle

Contexte hydrogéologique

Les éléments relatifs au contexte hydrogéologique ont des implications au regard de la protection de la ressource en eau potable (Cf. chapitre II.4.1.).

D'après l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les masses d'eau souterraine concernant la commune sont les suivantes :

- Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain (FRFG073)
- Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-quitain (FRFG075)
- Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien (FRFG078)
- Calcaires et calcaires marneux du santonian-campanien BV Charente-Gironde (FRFG094)

Le SDAGE Adour-Garonne (2010-2015) dispose des données suivantes :

	FRFG073	FRFG075	FRFG078	FRFG094
État hydraulique	Captif	Captif	Majoritairement captif	Dominante sédimentaire non alluviale
Objectifs de la masse d'eau				
Objectif état global	2015	2021	2027	2027
Objectif état quantitatif	2015	2021	2015	2015
Objectif état chimique	2015	2015	2027	2027
État de la masse d'eau				
État quantitatif	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais
État chimique	Bon	Bon	Mauvais	Mauvais
Pression qualitative (état des lieux 2004)				
Occupation du sol	Faible	Faible	Faible	Forte
Élevage	Faible	Faible	Faible	Moyenne
Non agricole	Faible	Faible	Faible	Moyenne
Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres	Absente	Absente	Absente	Inconnue
Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres	Absente	Absente	Absente	Inconnue
Pression quantitative (état des lieux 2004)				
Prélèvement agricole	Forte (=)	Forte (=)	Moyenne (=)	Forte
Prélèvement industriel	Faible (=)	Faible (=)	Faible (=)	Faible
Prélèvement eau potable	Forte (+)	Moyenne (+)	Moyenne (=)	Moyenne
Recharge artificielle	Absente	Absente	Absente	Inconnue
Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres	Absente	Absente	Absente	Inconnue
Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres	Absente	Absente	Absente	Inconnue

Évolution : (=) : constante ; (-) : diminution ; (+) : augmentation

Les enjeux liés aux sensibilités par les pollutions agricoles sortent du champ de compétence du document d'urbanisme.

Constats et enjeux

Atouts	Faiblesse
- Des pressions qualitatives majoritairement faibles	- De fortes pressions quantitatives sur les masses d'eau
Enjeux	
- Assurer une ressource suffisante et de qualité pour les besoins agricoles et en eau potable	

Contexte hydrographique

La commune de Barbezieux Saint-Hilaire prend place au sein du bassin versant de La Charente, qui couvre une superficie totale de 10 549 km², de la Haute-Vienne à la Charente-Maritime. Deux affluents, rive gauche, traversent la commune, la scindant en deux sous bassins versants : celui de la Seugne et celui du Né.

Plusieurs cours d'eau sont recensés sur la commune :

- au Sud-Ouest, le Trèfle (R50-0430), affluent de la Seugne,
- au Nord-Ouest, le Ruisseau de Chez Mathé, affluent du Né (R4—0250), lui-même affluent rive gauche de la Charente,
- à l'Est, le Ruisseau du Condéon (R4080500), affluent du Beau, lui-même affluent du Né.

Le Né s'étend sur un linéaire de plus de 66 km, depuis les communes de Bécheresse et Voulgézac jusqu'à la Charente, au niveau des communes de Salignac sur Charente (17) et Merpins (16). Classé en deuxième catégorie piscicole, il abrite des espèces telles que l'anguille, le brochet ou même la truite de mer sur sa partie aval.

Son bassin versant couvre une superficie de 700 km² et s'étend sur 88 communes. Très vallonné sur sa partie amont, son relief tend à s'aplanir en se rapprochant de la confluence avec le fleuve. A l'amont, l'occupation du sol est dominée par les grandes cultures (maïs, blé, orge) et à l'aval par la viticulture.

Il connaît un manque d'eau chronique en raison de pertes naturelles dues au substrat karstique notamment mais également de nombreux dysfonctionnements dans l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques privés.

Le cours principal du Né est classé sur la liste 1 des actions prioritaires du SDAGE Adour-Garonne. À ce titre, la création de nouveaux obstacles à la continuité écologique est interdite. De plus, les ouvrages existants devront permettre le passage des espèces piscicoles. Un effacement des obstacles doit être effectué.

Un Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) mène à ce titre des actions sur l'ensemble du bassin. Le SIAH du bassin du Né réalise ainsi des prestations visant à améliorer la continuité écologique du Né et de ses affluents. Les actions (programme de travaux 2005-2014), entreprises sur l'ensemble du réseau hydraulique, permettront de gérer ponctuellement les dysfonctionnements hydrauliques rencontrés, de restaurer les qualités environnementales des rivières et de sécuriser les abords des rivières. Les travaux entrepris répondent à un cahier des charges qui prend en compte les exigences écologiques des espèces d'intérêt patrimonial de la vallée, notamment du vison d'Europe.

Particulièrement sur la commune de Barbezieux, le seuil fixe du Bief du moulin du Soudain a été identifié comme obstacle à la continuité écologique. Il fera prochainement l'objet d'un aménagement, avec installation d'une rampe à anguille.

Malgré les aménagements qu'ils ont subis, le Né et ses affluents gardent également des potentialités halieutiques qui en font des lieux appréciés des pêcheurs.

La vallée du Né abrite une biodiversité remarquable, avec notamment la présence du vison d'Europe et de la loutre.

Le Condéon, affluent du Beau, lui-même affluent du Né, coule sur la commune de Barbezieux. L'inventaire réalisé par la Fédération de Pêche au lieu-dit « Les Clairons » révèle notamment la présence d'anguille de petite taille, de goujon, de loche et de vairons.

La Seugne coule sur près de 82,4 km depuis Montlieu-la-Garde, où elle prend sa source, jusqu'à Chaniers, où elle rejoint la Charente. Elle traverse ainsi 34 communes. Elle possède 18 affluents ou bras référencés. Trois parties sont distinguées sur son cours : la haute Seugne, la Seugne moyenne et la basse Seugne.

Plusieurs Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique mènent des actions sur les différents bassins.

L'objectif principal est d'améliorer la continuité écologique du cours d'eau et de ses affluents.

Le Trèfle, affluent de la Seugne, sillonne à travers la commune. Il présente un cours unique sur la quasi-totalité de son linéaire. Seuls les longs biefs et réseau de drainage du fond de vallées divisent les écoulements.

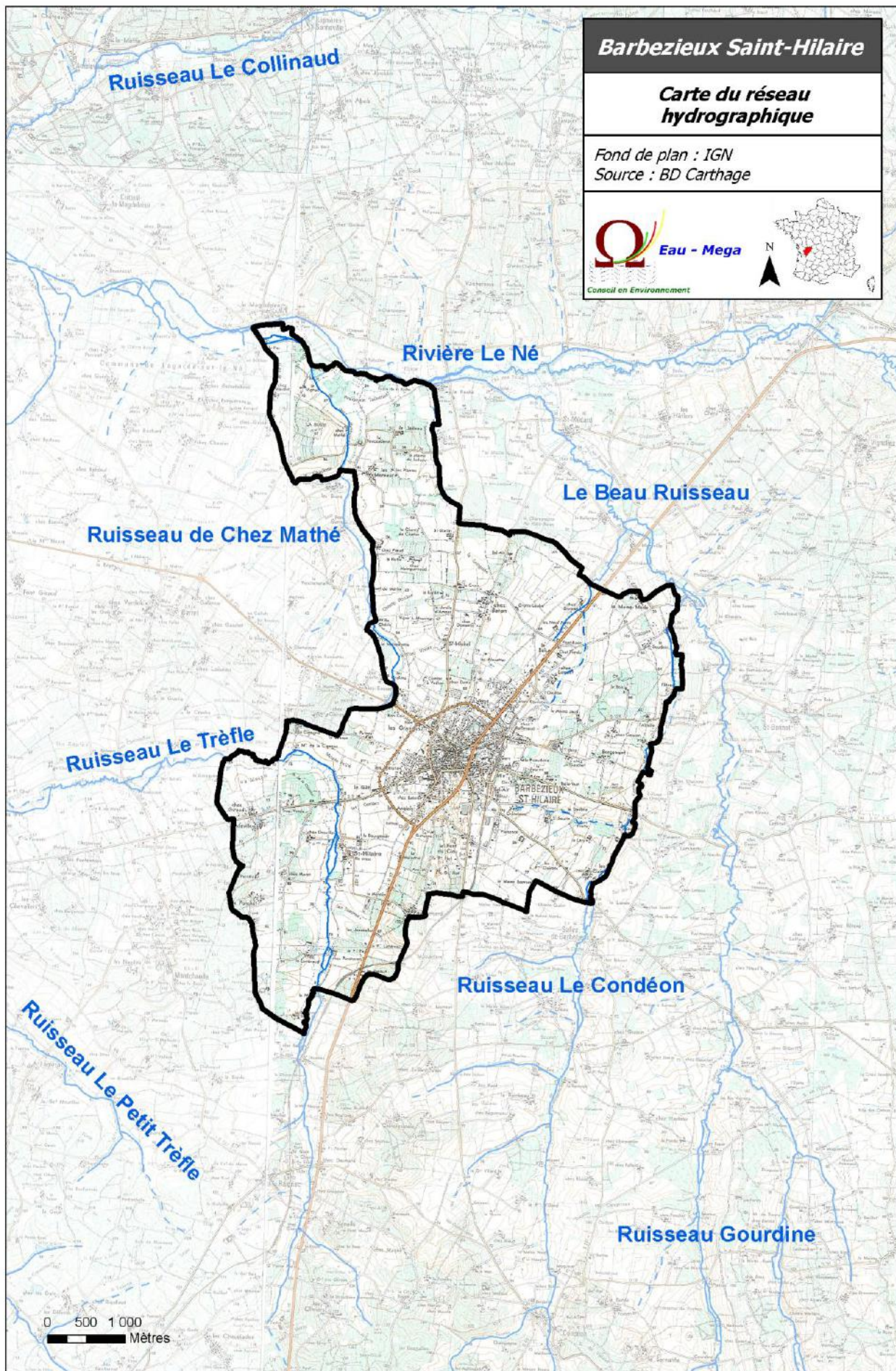
La Seugne et le Né sont considérés comme de **deuxième catégorie piscicole**, soit à cyprinidés dominants. Le contexte piscicole est qualifié de « perturbé », au moins une des fonctions vitales de l'espèce indicatrice (ici le brochet) serait donc perturbée.

Dans le cadre du **plan national en cours pour favoriser la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau**, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) recense progressivement les obstacles potentiels susceptibles d'avoir des effets sur les continuités hydrauliques. Sur la commune, huit obstacles à l'écoulement sont à l'heure actuelle recensés sur le Trèfle (Sources : ONEMA et Eaufrance) : des vannes levantes aux Moulins de la Cigogne (état : obsolète), de Saint Hilaire et de chez Porcheron (état : existant), deux déversoirs ou seuils d'alimentation des moulins de Verdois (état : existant) et de Saint-Hilaire (état : existant). Plusieurs de ces ouvrages sont considérés comme non franchissables et représentant de grosses difficultés pour la circulation piscicole.

La commune est concernée par **4 masses d'eau** :

- Le Trèfle de sa source à sa confluence avec la Seugne (FRFR16),
- Le Né du confluent du Chavernut au confluent de la Fontaine de Bagot (incluse) (FRFR18),
- Ruisseau de chez Mathé (FRFR18_7),
- Ruisseau de Condéon.

Une station de mesure du Condéon prend place sur la commune, au niveau du lieu-dit « Chez Guichetaud ».



II.1.2- - Les milieux naturels

II.1.2.1. L'occupation du sol

Source : Diagnostic environnemental, Cabinet Eau méga, 2011

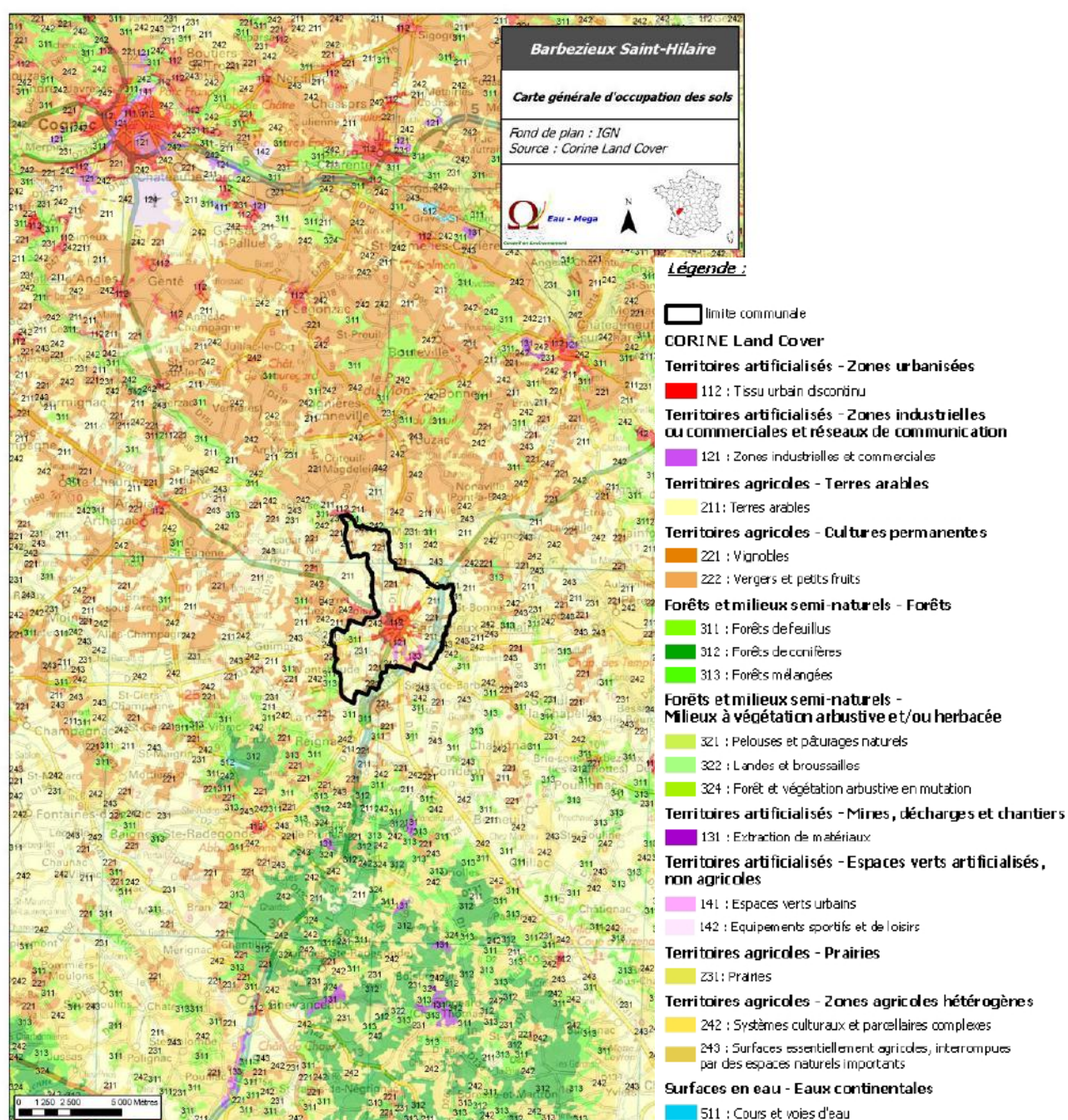
Inventaire biophysique de l'occupation du sol – CORINE LANDCOVER

L'inventaire biophysique de l'occupation des terres, CORINE LAND COVER, permet de distinguer les différents types d'occupation des sols. Il est issu de l'interprétation visuelle d'images satellitaires. L'échelle d'utilisation est le 1/100 000ème. Cette cartographie et les valeurs présentées proviennent de la dernière version disponible, soit celle datant de 2006 (source IFEN).

Ensuite une analyse de la photo-aérienne BD-ORTHO, et des prospections de terrain ont été réalisées afin de déterminer des zones homogènes d'occupation du sol classifiées selon la nomenclature CORINE LAND-COVER. Ce report a été effectué à une échelle de 1/25 000ème et reste indicatif.

Situation du territoire à l'échelle supra-communale

À l'échelle supra communale, Barbezieux Saint-Hilaire prend place au sein d'un espace à vocation principalement agricole, ponctuellement agrémenté de boisements isolés et de faible superficie (Cf. carte ci-dessous).



Situation du territoire à l'échelle communale

Plus précisément, la commune est implantée entre des terres quasi-exclusivement viticoles au Nord et des terres mixtes arables/viticoles à l'Est et à l'Ouest, les terres labourables étant généralement localisées en bordure des cours d'eau. Au Sud se détache un secteur assez boisé d'une importante superficie et entrecoupé de terres agricoles. De plus, la commune vient se loger entre deux réseaux hydrographiques importants : le Né au Nord et la Seudre à l'Ouest, tous deux affluents gauches de la Charente, qui traverse l'agglomération de Cognac à quelques kilomètres au Nord de Barbezieux.

Le tableau suivant fait le bilan de l'occupation des sols déterminé par notre bureau d'études selon la nomenclature CORINE Land-Cover (CLC) d'après la carte générale d'occupation des sols Corine Land Cover, le Plan d'Occupation des Sols communal et les prospections de terrain sur le territoire :

Tableau d'occupation du sol du territoire communal d'après Corine Land Cover 2006

Code CLC	Nomenclature	Surface ha	% du Territoire communal
112	Tissu urbain discontinu	350	13,1
121	Zones industrielles et commerciales	113	4,2
211	Terres arables	1700	64
221	Vignobles	137	5,2
231	Prairies	122	4,6
242	Systèmes cultureux et parcellaires complexes	96	3,6
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	51	1,9
311	Forêts de feuillus	91	3,4
Total		2660	

Les surfaces urbanisées (CLC 112), recouvre près de 250 ha soit près de 13% du territoire communal. Elles sont majoritairement composées du bourg, qui s'étend sur presque 287 hectares, du village de Saint Hilaire et de quelques hameaux épars.

La zone industrielle couvre une centaine d'hectares, au Sud de la commune, en prolongation du bourg et à proximité de la Route Nationale 10.

Quelques espaces boisés (CLC 311) isolés, de taille assez réduite, prennent place sur moins de 100 hectares.



Quelques prairies (CLC 231) occupent les abords de cours d'eau, sur 120 hectares environ.

Prairie en bordure du Trèfle au lieu-dit « Source captée »

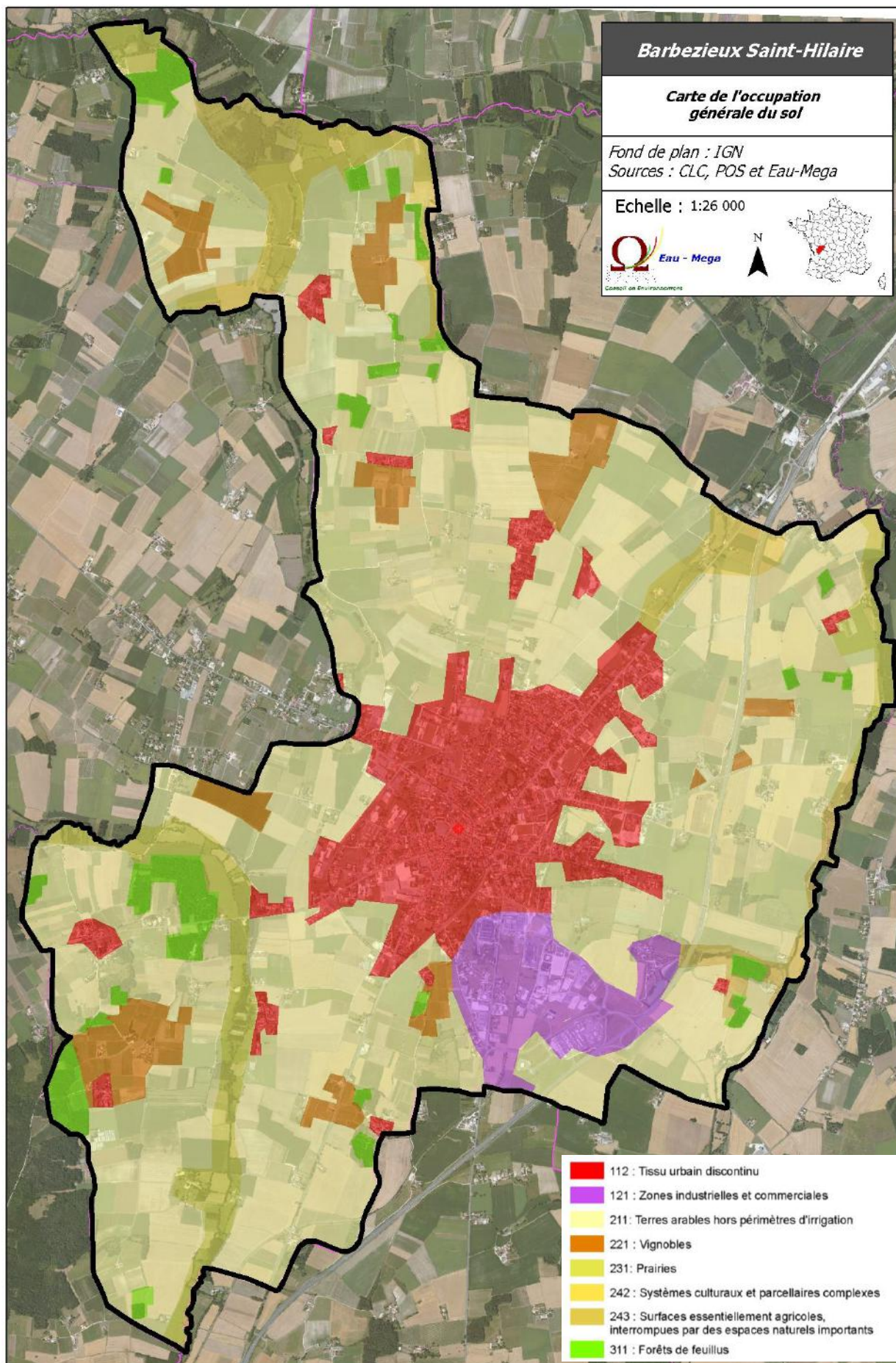
Les vignobles (CLC 221) apparaissent en diminution avec moins de 150 hectares et 5% du territoire. Ils sont ponctuellement implantés sur la commune.



Territoire agricole composé de vignes et de terres labourables



Les terres labourables recouvrent quant à elle les 64% restants du territoire.



II.1.2.2 - Description des milieux naturels

Source : Diagnostic environnemental, Cabinet Eau méga, 2011

Les **boisements**, de feuillus ou plantés (peupliers) présentent un intérêt écologique indéniable. Ils accueillent une faune et une flore diversifiées. De plus, les haies et les parcelles agricoles voisines permettent aux espèces de se déplacer de l'un à l'autre.



Boisement au lieu-dit « Les Chagnasses », Cliché Eau-Méga



Les **étangs**, recensés aux lieux-dits « Saint-Seurin » et « Trop vendu » notamment, viennent également enrichir la diversité de milieux sur la commune.



Point d'eau au lieu-dit « Trop vendu », Cliché Eau-Méga



Les **lisières forestières** et les **zones de transitions** sont des voies migratoires et de déplacement privilégiées pour de nombreuses espèces, leur intérêt écologique est important.

La **végétation rivulaire** et les **ripisylves ponctuelles** des cours d'eau présentent un intérêt écologique, en stabilisant les berges et permettant le déplacement faunistique notamment, ainsi que paysager.

II.1.2.3 – Continuités /Corridors écologiques – biodiversité - écosystèmes

Les trames vertes et bleues

Généralités

Les Trames vertes et bleues sont une mesure phare du Grenelle de l'Environnement visant à enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la restauration des continuités écologiques ou corridors écologiques.

Les Trames vertes et bleues constituent un outil d'aménagement du territoire dont l'objectif est de (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc., en d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. **Les Trames vertes et bleues sont ainsi composées des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.**

Le terme « corridor écologique » ou « corridor biologique » désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

Ces structures écopaysagères permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations (patches). Elles permettent la migration d'individus et la circulation de gènes (animaux, végétaux ou fongiques) d'une sous-population à l'autre.

La restauration d'un réseau de corridors biologiques (maillage ou trame écologique) est une des deux grandes stratégies de gestion restauratrice ou conservatoire pour les nombreuses espèces menacées par la fragmentation de leur habitat. L'autre, complémentaire, étant la protection ou la restauration d'habitats.

Les corridors écologiques les plus évidents sont souvent les vallées et les boisements. Toutefois, la notion de corridor est à considérer **en fonction des espèces en présence et de leurs habitats**.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement dite "Loi Grenelle I" instaure dans le droit français la création de la Trame verte et bleue, d'ici à 2012, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Loi Grenelle II", propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique co-élaborés par les régions et l'État. Les documents

Le réseau hydrographique avec ses vallées (Vallée du Né et Haute vallée de la Seugne) constitue une des valeurs écologiques du territoire. Les boisements et haies viennent également soutenir cet important intérêt.

Ces schémas régionaux étant en cours de réflexion (Cf. chapitre 1.2.2.3. relatif au SRCE Schéma Régional de Cohérence Écologique Poitou-Charentes), le présent document vise à mettre en évidence, à une échelle plus locale, les corridors écologiques et leurs ruptures afin de les intégrer à la réflexion menée lors de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU.

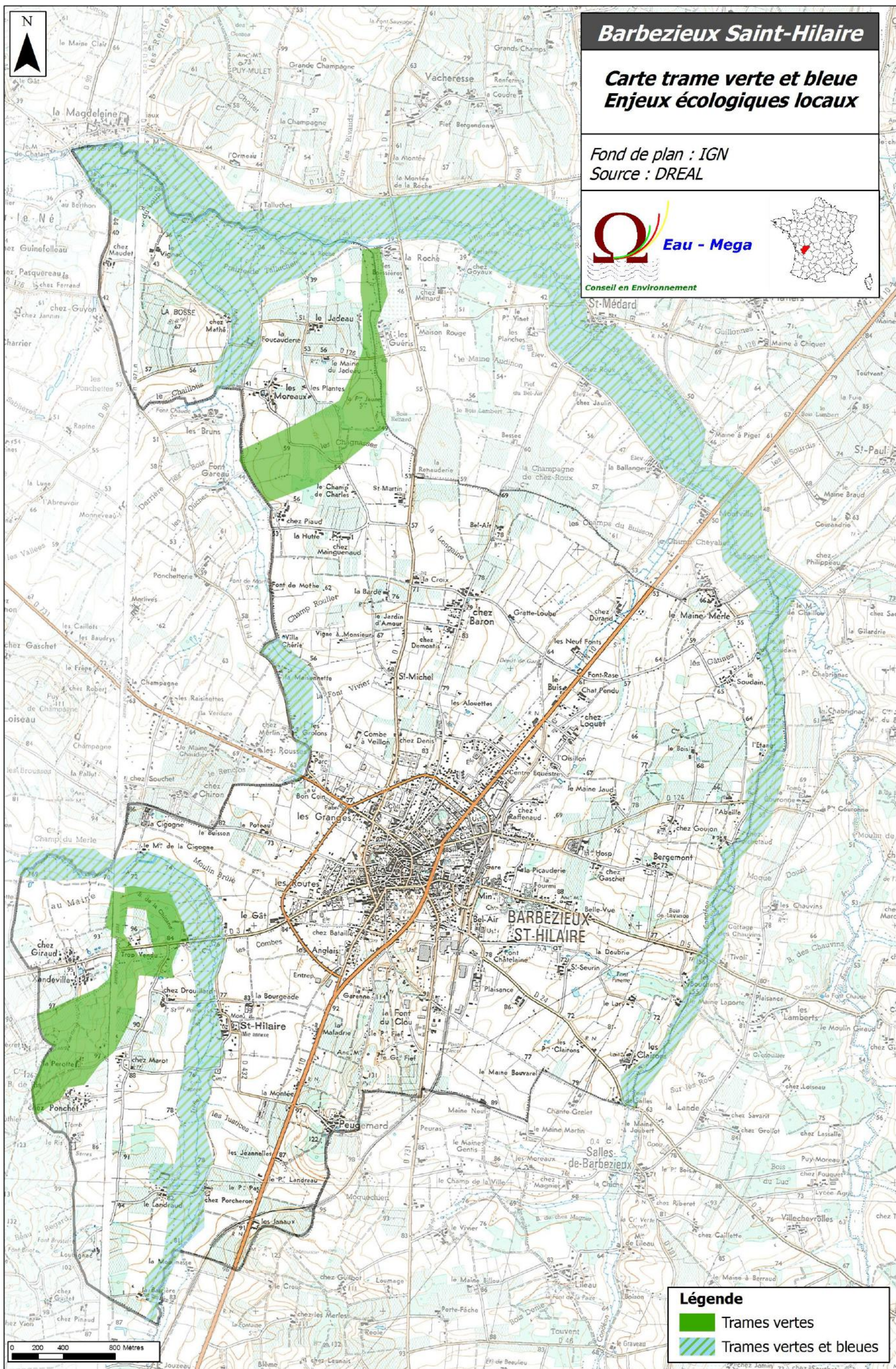
Méthode d'élaboration et de détermination des corridors écologiques

La première étape consiste à identifier les zonages écologiques déterminés par les services de la DREAL auxquels s'ajoutent les secteurs particuliers et ayant un intérêt écologique précédemment identifié sur le territoire d'étude.

L'analyse des habitats et des espèces en présence permet d'envisager le fonctionnement des écosystèmes, leurs interactions et les échanges entre zones homogènes. La superposition cartographique des zonages naturels, de l'occupation des sols, et des structures paysagères (haies, cours d'eau, boisements) identifiés sur le terrain permet de visualiser les distances entre zones homogènes (forêt, culture, bocage...). A cela s'ajoutent les structures pouvant constituer un obstacle ou une contrainte (route, urbanisation, falaise...). Ainsi sont déterminées les connexions les plus favorables et les plus courtes entre zones homogènes.

Ces connexions sont ensuite confirmées ou démenties en fonctions des espèces potentiellement présentes (bibliographie, terrain) et de leurs affinités pour les habitats et structures paysagères identifiées. Lorsque cela est envisageable, les connexions sont vérifiées par des investigations de terrain visant à confirmer l'état des habitats et des structures paysagères et rechercher des indices de présences des espèces (traces, coulées...).

L'ensemble de ces paramètres permet alors d'estimer la présence des principaux corridors écologiques à l'échelle d'un territoire.



Identification des corridors écologiques

Le réseau hydrographique composé de la **Vallée du Né et de la Haute Vallée de la Seugne** constitue un corridor majeur, avec des espèces piscicoles d'intérêt communautaire, lamproie de Planer (Seugne et Né) et anguille (Né) particulièrement, ainsi que des espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides telles que le Vison d'Europe (sur les deux sites).

Le diagnostic réalisé par le SIAH du Bassin du Né sur le Condéon à Barbezieux met en évidence un cloisonnement important rendant notamment très difficile la migration piscicole. Les inventaires piscicoles, effectués par la Fédération de Pêche de la Charente au lieu-dit « Les Clairons », ont toutefois permis de recenser des anguilles de petites tailles, ainsi que des goujons, des loches et des vairons.

Des aménagements sont prévus par le SIAH sur la totalité du bassin du Né (le Né et ses affluents). À Barbezieux, le seuil fixe du Bief du Moulin du Soudain fera l'objet de plusieurs actions : maintien de la ripisylve, stabilisation des berges, colmatage des brèches, griffage des vases et aménagement d'une rampe à anguilles dans le seuil.

Les différentes actions entreprises par le SIAH sur la totalité du bassin du Né permettront de restituer la continuité écologique de ce corridor majeur (le Né et ses affluents). Plus localement, ils amélioreront l'axe de déplacement constitué par de Condéon.

Pour rappel, le cours principal du Né est classé sur la liste 1 des actions prioritaires du SDAGE Adour-Garonne. À ce titre, la création de nouveaux obstacles à la continuité écologique est interdite.

Les habitats associés au cours d'eau présentent également un fort intérêt, avec des **ripisylves** ponctuelles, qui peuvent notamment servir de voies de déplacements pour les chiroptères, ainsi que des **prairies** qui permettent la transition des espèces terrestres et semi-aquatiques.

Les plantations de peupliers sur les abords de cours d'eau, bien que moins riches d'un point de vue biologique, peuvent néanmoins assurer certaines fonctions écologiques et hydrauliques des ripisylves (voies de déplacements par exemple).



Prairies pâturées vers « La Foucauderie », Cliché Eau-Méga



Ponctuellement toujours, quelques **haies et boisements de petites tailles** viennent enrichir la diversité communale, permettant ainsi également des liaisons entre les espaces naturels.

Les lisières des boisements sont aussi très importantes pour les déplacements.



Lisière du boisement au lieu-dit « Les Chagnasses », Cliché Eau-Méga

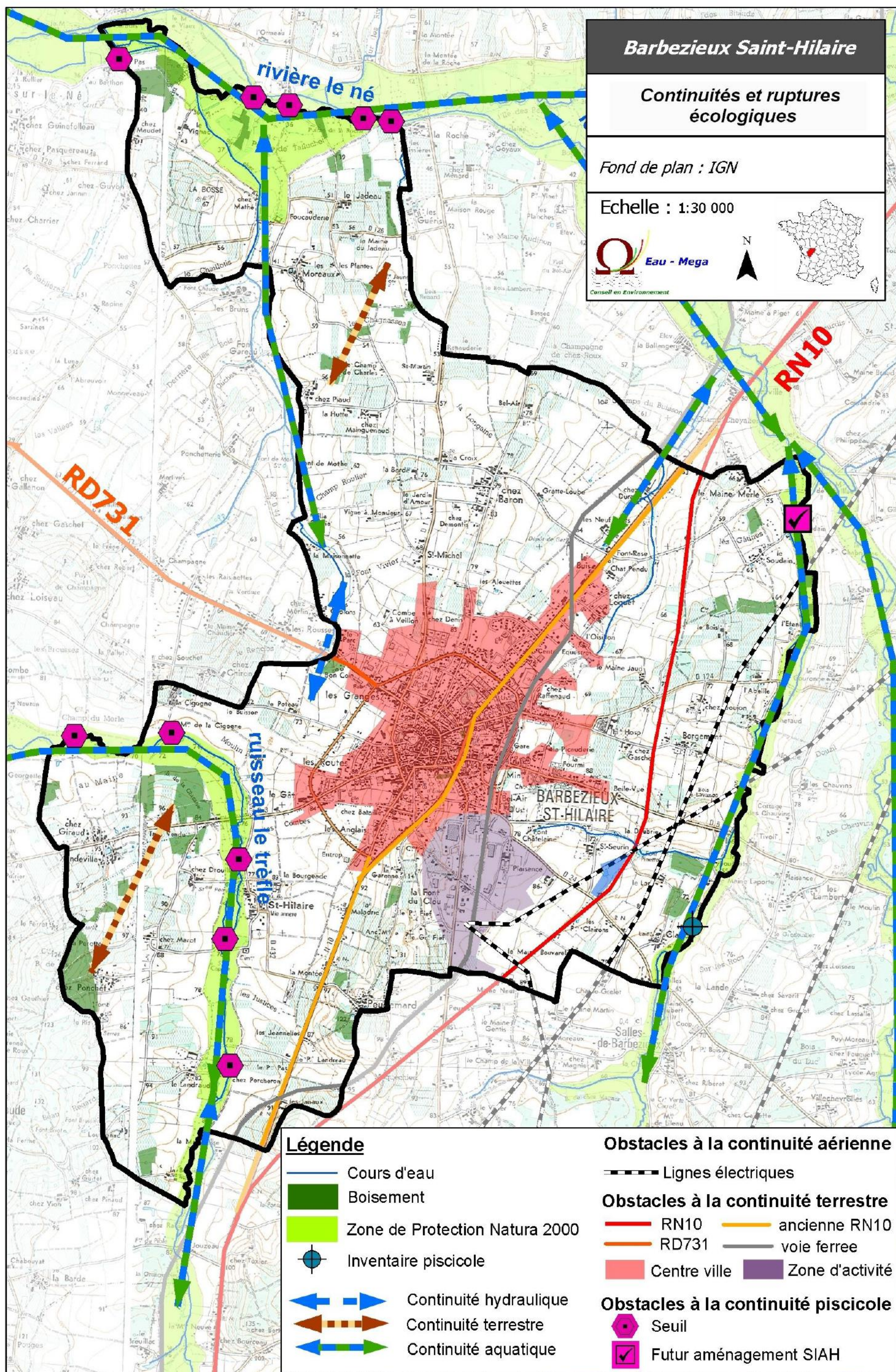
Les **axes routiers** représentent toutefois un danger (risques de collision). Sur la commune, la RD 731 traverse l'espace séparant vallée de la Seugne et vallée du Né. L'urbanisation des lieux-dits « Le Parc » (Barbezieux) et « Les Rousses » (communes voisines), associée à la présence de cette desserte fréquentée, fragilise la liaison qui pourrait exister entre les deux sites Natura 2000 à ce niveau.



Ligne au lieu-dit « L'Abeille », Cliché Eau-Méga



Atouts	Faiblesses
- Positionnement de la commune en entre deux sites d'intérêt majeur - Des continuités fonctionnelles	- Des obstacles aux différentes continuités
Enjeux	
- Protéger les espaces naturels - Maintenir les liens - Garantir la libre circulation des espèces	



II.1.2.4 - Données environnementales – inventaires - protections environnementales

Identification des zones d'inventaire et de protection du milieu naturel

Le tableau ci-dessous vise à présenter la situation de la commune par rapport aux zones d'inventaire et de protection du milieu naturel.

	Surface (en ha)	Superficie du territoire communal (en ha)	Proportion du territoire communal (en ha)	Distance à un secteur urbanisé (en km)
Zone d'inventaire				
ZNIEFF II : Haute vallée de La Seugne	4336	88	3,3	0
ZNIEFF II : Vallée du Né et ses affluents	4606	120,5	4,5	1
Zone Natura 2000				
ZSC Vallée du Né	4630	120,5	4,5	1
SIC Haute vallée de la Seugne	4341	88	3,3	0

Les sites voisins (ZNIEFF, SIC, ZPS), non localisés sur la commune, se situent à plus de 3km de la limite communale. Il s'agit principalement de landes et d'étangs.

Les Zones d'Inventaires : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

La commune est concernée par deux ZNIEFF (Carte des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

ZNIEFF de type II : Haute Vallée de la Seugne

N° régional : 08710000

N° national : 54020112



Prairie en bordure du Trèfle au lieu-dit « Source captée »

Cette zone est également protégée au titre de la Directive « Habitats » sous la terminologie **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR5402008 « Haute vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents »**. Elle est ainsi également décrite dans le chapitre.

Description du site

La zone englobe un vaste complexe alluvial comprenant le bassin amont de la rivière Seugne et incluant le chevelu de ses principaux affluents comme le Médoc, le Trèfle, le Tâtre, la Rochette, la Maine et le Tort, ainsi que l'étang d'Allas. Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau mésotrophes associant des milieux humides de nature variée : cours d'eau à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés peu accessibles à l'homme, ruisseaux à courant rapide et eaux bien oxygénées, boisements humides linéaires ou en bosquets, roselières riveraines, mégaphorbiaies et prairies inondables, plans d'eau (l'étang d'Allas est un des plus grands de Charente-Maritime).

Intérêts du site

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population stable de Vison d'Europe, mammifère en voie d'extinction à l'échelle nationale, victime historiquement du piégeage pour sa fourrure, aujourd'hui confronté aux collisions routières, au piégeage non sélectif des ragondins, à la concurrence du Vison d'Amérique et à la dégradation irréversible de ses habitats.

Sur le site, le Vison est accompagné de diverses autres espèces rares ou menacées, indicatrices d'un milieu aquatique encore en bon état : mammifères comme la Loutre, poissons tels que le Toxostome ou encore insectes rares tels que la Cordulie à corps fin ou l'Agrion de Mercure, deux libellules menacées en Europe. Quant à la Rosalie des Alpes, un des plus grands et des plus beaux Coléoptères d'Europe, elle fréquente encore les boisements alluviaux du site où ses larves creusent des galeries dans le bois tendre des frênes et des aulnes.

Niveau de connaissance

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	3	0	0	0	2	1	0	0	0
Espèces observées	3	0	0	0	2	3	0	0	0
Espèces rares/menacées	3				2	3			

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne et 3 = bonne prospection

Milieux déterminants essentiels

24 Eaux courantes

44.3 Aulnaie-frênaies médio-européennes

53 Roselières, végétation du bord des eaux

37.7 Franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes

37.3 Prairies humides eutrophes

Espèces déterminantes

Les 8 espèces composant la liste des espèces déterminantes sont :

	Directive Habitat	Directive Oiseaux	Protection Nationale
Mammifères			
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	X		X
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	X		X
Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)	X		X
Oiseaux			
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	X		X
Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)	X		X
Insectes			
Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	X		X
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	X		X
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	X		X

ZNIEFF de type II : Vallée du Né et ses affluents

N° régional : 09020000

N° national : 540120011



Prairie au lieu-dit « Chez Mathé » (Photo Eau-Méga) et boisement au lieu-dit « Prairie de Talluchet » (Photo Mairie)

Cette ZNIEFF fait également l'objet de mesure d'une protection communautaire au titre de la Directive « Habitats » sous le terme : **Site d'Intérêt Communautaire FR5400417 "Vallée du Né et ses principaux affluents"** décrit par la suite dans le présent rapport (Erreur ! Source du renvoi introuvable. - page Erreur ! Signet non défini..)

Description du site

Au coeur du département de la Charente, la zone englobe un vaste ensemble alluvial de plus de 50 kilomètres de long comprenant l'essentiel du bassin versant du Né, un des affluents majeurs du cours moyen du fleuve Charente. Outre le Né lui-même, le réseau hydrographique comprend également plusieurs de ses affluents secondaires : le Collinaud, le Beau, le Gabout et le Condéon. Du fait de la longueur du réseau, les paysages traversés sont très contrastés : "hautes terres" des collines sablo-argileuses du Montmorélien, où tous ces cours d'eau prennent leur source, précédant un bassin moyen et aval qui traverse les espaces calcaires et agricoles de la Champagne charentaise. Cette diversité des terroirs se retrouve dans la variété des milieux et des habitats riverains du Né et de ses affluents avec un bassin amont caractérisé par des eaux à débit rapide, plutôt pauvres en éléments nutritifs et des milieux riverains à forte couverture boisée, un bassin moyen dominé par l'openfield de l'agriculture intensive et un bassin inférieur à dominante bocagère où le Né se divise en nombreux bras secondaires bordés d'une ripisylve à aulnes et frênes bien développée.

Intérêts du site

Ainsi définie, la zone constitue une unité fonctionnelle et un habitat pour l'une des espèces de mammifères les plus rares du continent européen : le Vison d'Europe.

En France, le Vison a connu tout au long du dernier siècle une régression alarmante et il n'est plus connu aujourd'hui que dans 8 départements, tous situés dans l'Ouest (dont la Charente et la Charente-Maritime). Il s'agit d'un petit prédateur carnivore, de moeurs essentiellement nocturnes, vivant à proximité de l'eau - ruisseaux, rivières, étangs - où il se nourrit d'amphibiens, de petits poissons ou de micro-mammifères. Son domaine vital peut s'étendre sur une dizaine de kilomètres de cours d'eau où sa présence n'est habituellement détectée que par la présence d'empreintes ou d'excréments ou, plus rarement, par la capture accidentelle d'un individu dans un piège à Ragondin.

Depuis 1999, le Vison d'Europe fait l'objet d'un Plan National de Restauration visant à stopper le déclin de l'espèce en France et à lui permettre de reconquérir une partie des territoires perdus au cours des dernières décennies.

Niveau de connaissance

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Espèces observées	11	13	0	0	0	0	0	0	0
Espèces rares/menacées	8	4							

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne et 3 = bonne prospection

Milieux déterminants essentiels

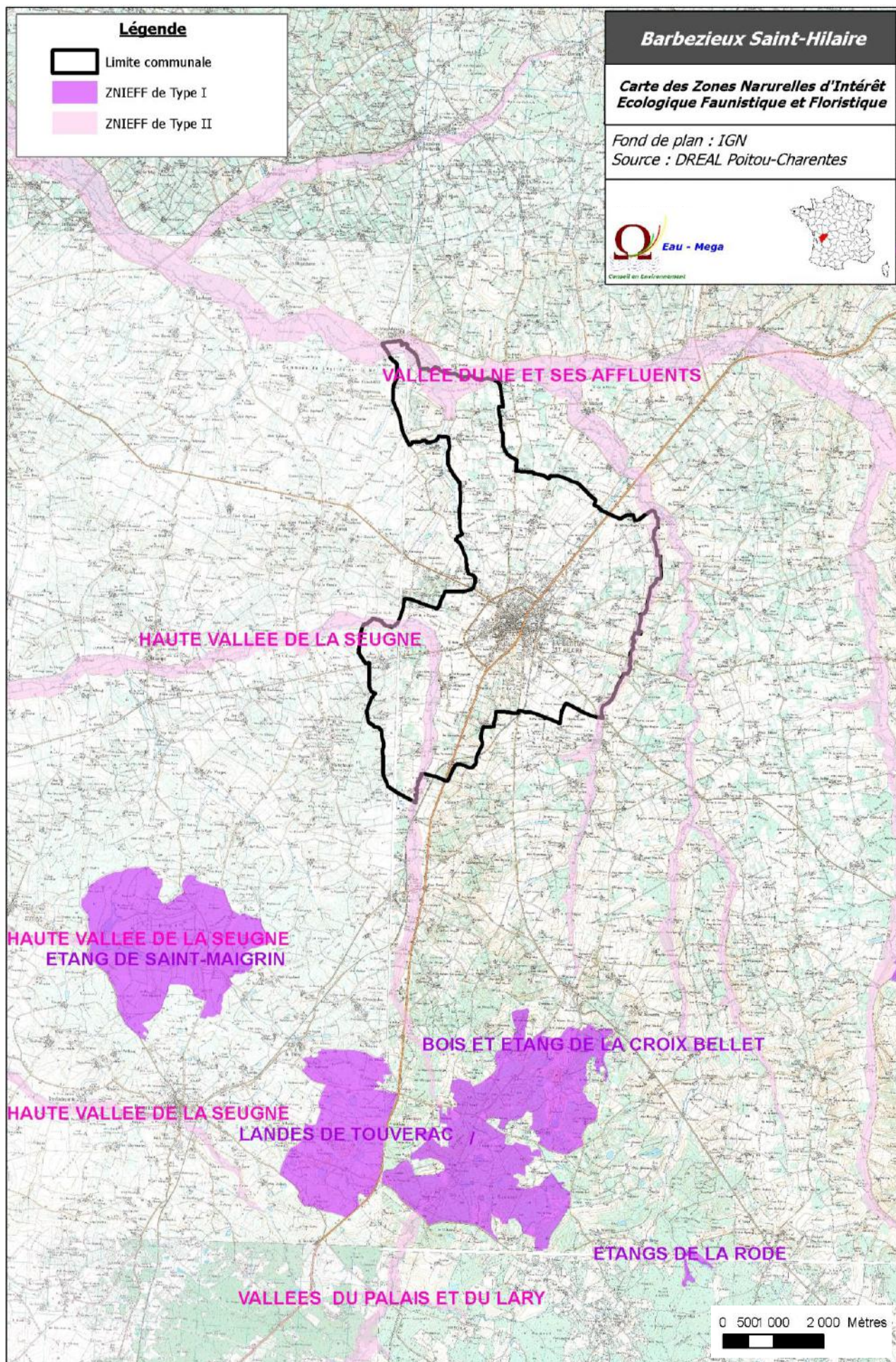
24 Eaux courantes

44 Forêts et fourrés alluviaux ou très humides

Espèces déterminantes

Douze espèces composent la liste des espèces déterminantes :

	Directive Habitat	Directive Oiseaux	Protection Nationale
Mammifères			
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) - R	X		X
Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>) - R			
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - M	X		X
Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	X		X
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	X		X
Musaraigne aquatique (<i>Neomys fodiens</i>)			X
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	X		X
Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)	X		X
Oiseaux			
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>) – R			X
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)- R			X
Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>) – R		X	X
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) - R		X	X



II.1.3 - Etat initial des sites Natura 2000

II.1.3.1 - Description du milieu naturel / fonctionnement

Les Zones de Protection issues d'un engagement international : NATURA 2000

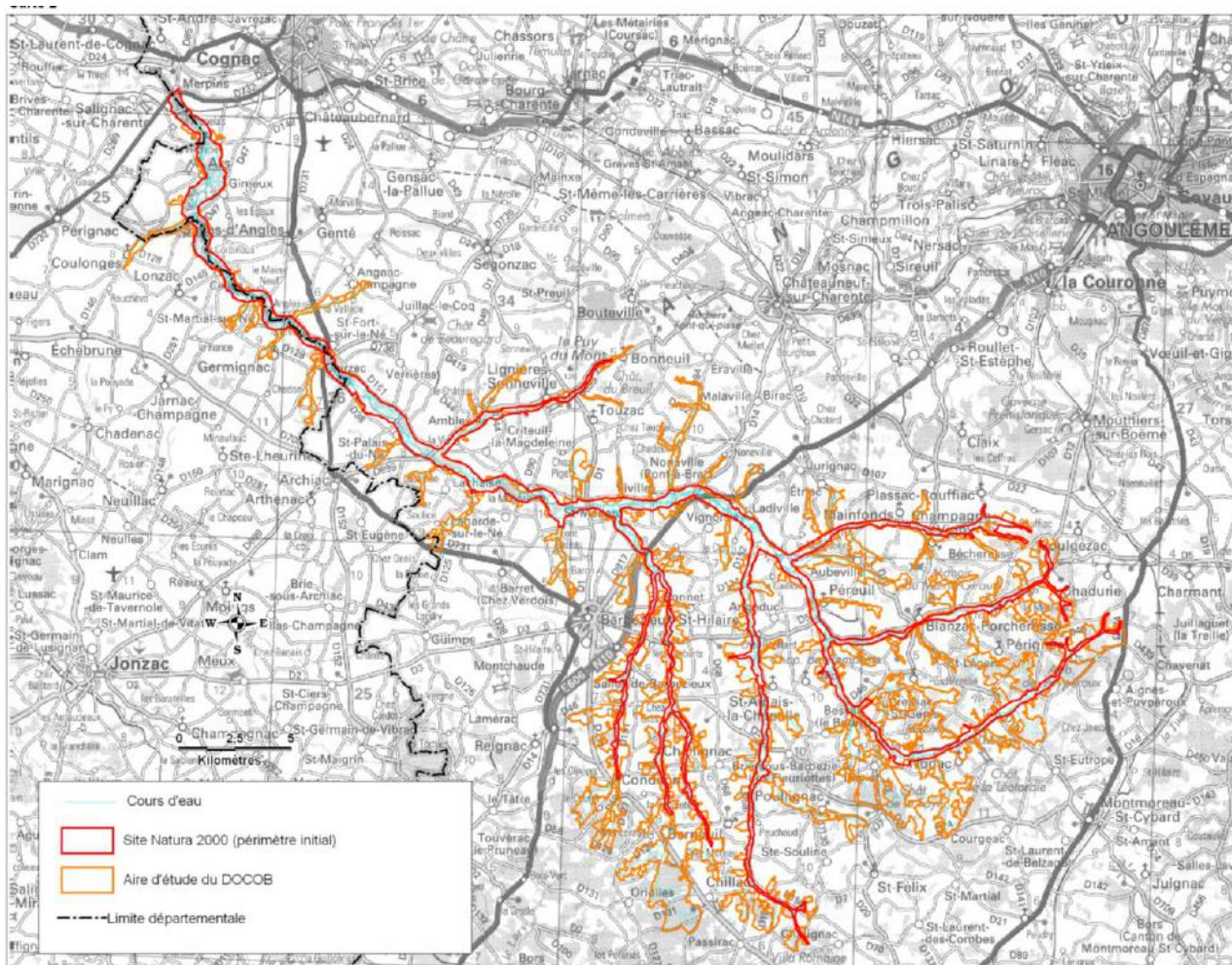
La commune est concernée par la directive « Habitats » donnant lieu à deux zones de protection Natura 2000 (Carte des zonages Natura 2000).

Site NATURA 2000 « Directive Habitats » :

Zone Spéciale de Conservation : Vallée du Né et ses principaux affluents FR5400417

Le Document d'Objectif a été réalisé par l'Atelier BKM en 2009. Depuis janvier 2012, la LPO est l'animateur désigné du site.

L'aire d'étude du DOCOB est cartographiée ci-dessous :



Description du site

Ce site Natura 2000 forme un ensemble alluvial s'étirant sur plus de 4 600 ha, comprenant le réseau formé par la rivière le Né et ses principaux affluents. Il s'étend sur 57 communes et deux départements : la Charente (52 communes sur environ 4 200 ha) et la Charente-Maritime (5 communes sur environ 400 ha).

Le site Natura 2000 correspond à la plaine inondable du Né et de ses principaux affluents : le Collinaud, le Beau, le Condéon, le Gabout, la Maury, l'Ecluy, et l'Arce. Ce fond de vallée est essentiellement occupé par des cultures de céréales, des prairies, des plantations de peupliers, et des boisements naturels humides. Les cours d'eau se présentent comme des rivières à faible débit, sujets à des étiages marqués, mais aussi à des crues hivernales et printanières.

D'après les données bibliographiques existantes, le site abrite des habitats représentatifs de l'écosystème de vallée en région de plaine atlantique, dont certains sont d'intérêt communautaire : les forêts alluviales, les herbiers aquatiques, les friches humides à hautes herbes, les prairies humides. Toutefois, l'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de vison d'Europe, espèce communautaire en voie de disparition en Europe Occidentale.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale.

Le site a également été inventorié comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison des éléments patrimoniaux signalés ci-dessus.

Qualité et importance (Source : INPN)

Dans son cours inférieur, Le Né est une rivière mésotrophe à nombreux bras, bordée d'une végétation ligneuse bien développée et variée (ripisylve, forêts alluviales, dont aulnaies-frênaies, peupleraies...) dans un paysage bocager à impact humain relativement faible (prairies naturelles humides de grande richesse biologique). Dans son cours moyen, Le Né traverse un paysage d'openfield, principalement voué à l'agriculture intensive.

La présence du Vison d'Europe y est recensée depuis plus de 50 ans. Récemment, plusieurs captures accidentelles dans les pièges à ragondins ont été recensées. Ce vaste ensemble alluvial s'étire sur plus de 50 kilomètres et comprend le réseau formé par la vallée du Né lui-même, ainsi que plusieurs petits affluents secondaires.

Vulnérabilité

La zone a été fortement dégradée au cours des 15 dernières années, tant par des méthodes agressives d'entretien des rivières que par la mise en culture des parcelles prairiales : altération de la qualité des eaux, changement d'affectation des prairies naturelles humides, extension de la céréaliculture, diminution de débit critique pendant la période estivale.

Éléments du DOCOB

Le diagnostic du DOCOB du site a permis d'étudier un secteur plus large que le seul site Natura 2000. Il a révélé la présence de 8 habitats d'intérêt communautaire (dont deux prioritaires). Trois de ces habitats se situent hors périmètre.

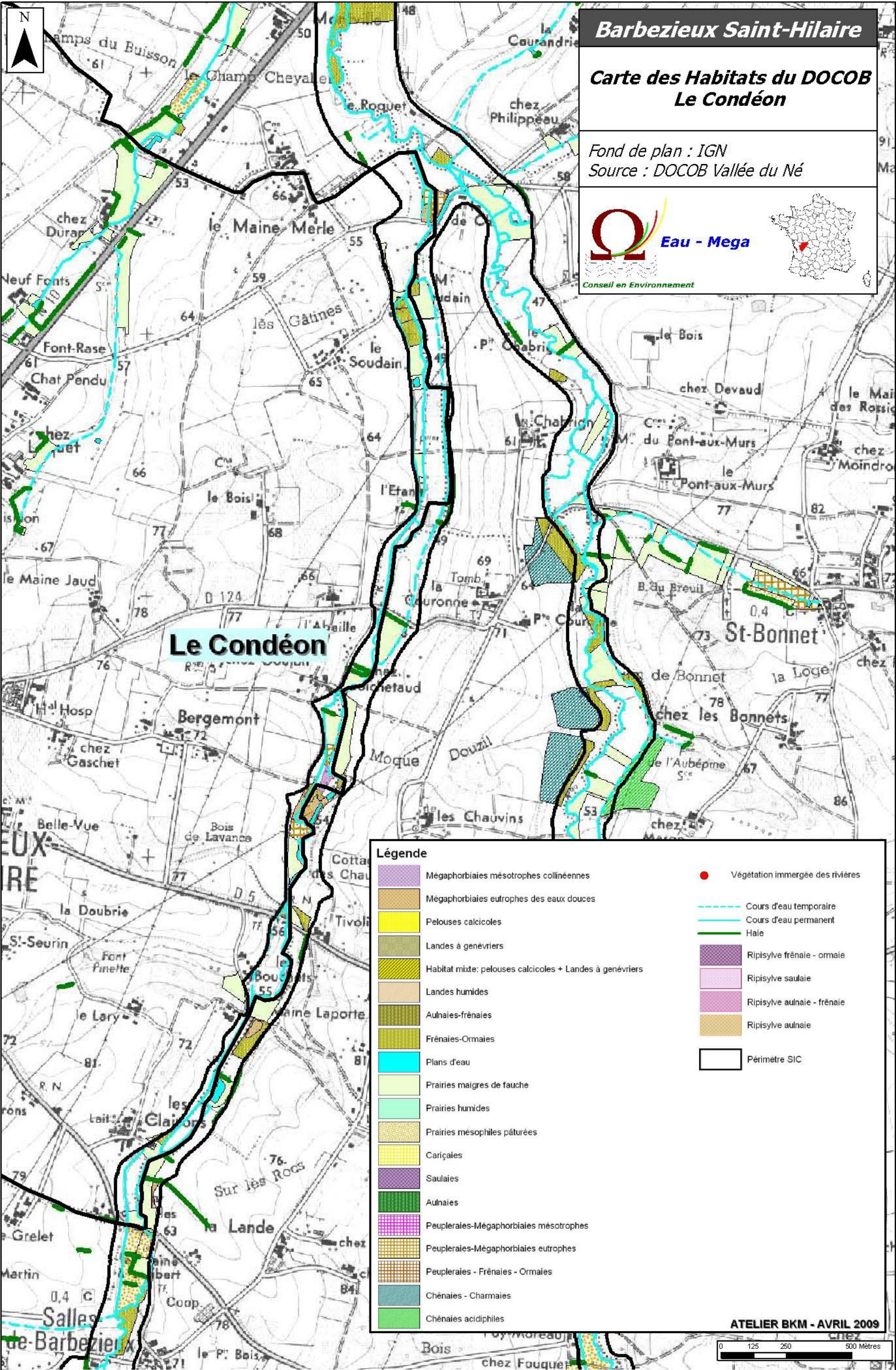
Habitats d'intérêt communautaire recensés dans le site N2000 " Vallée du Né et ses principaux affluents "

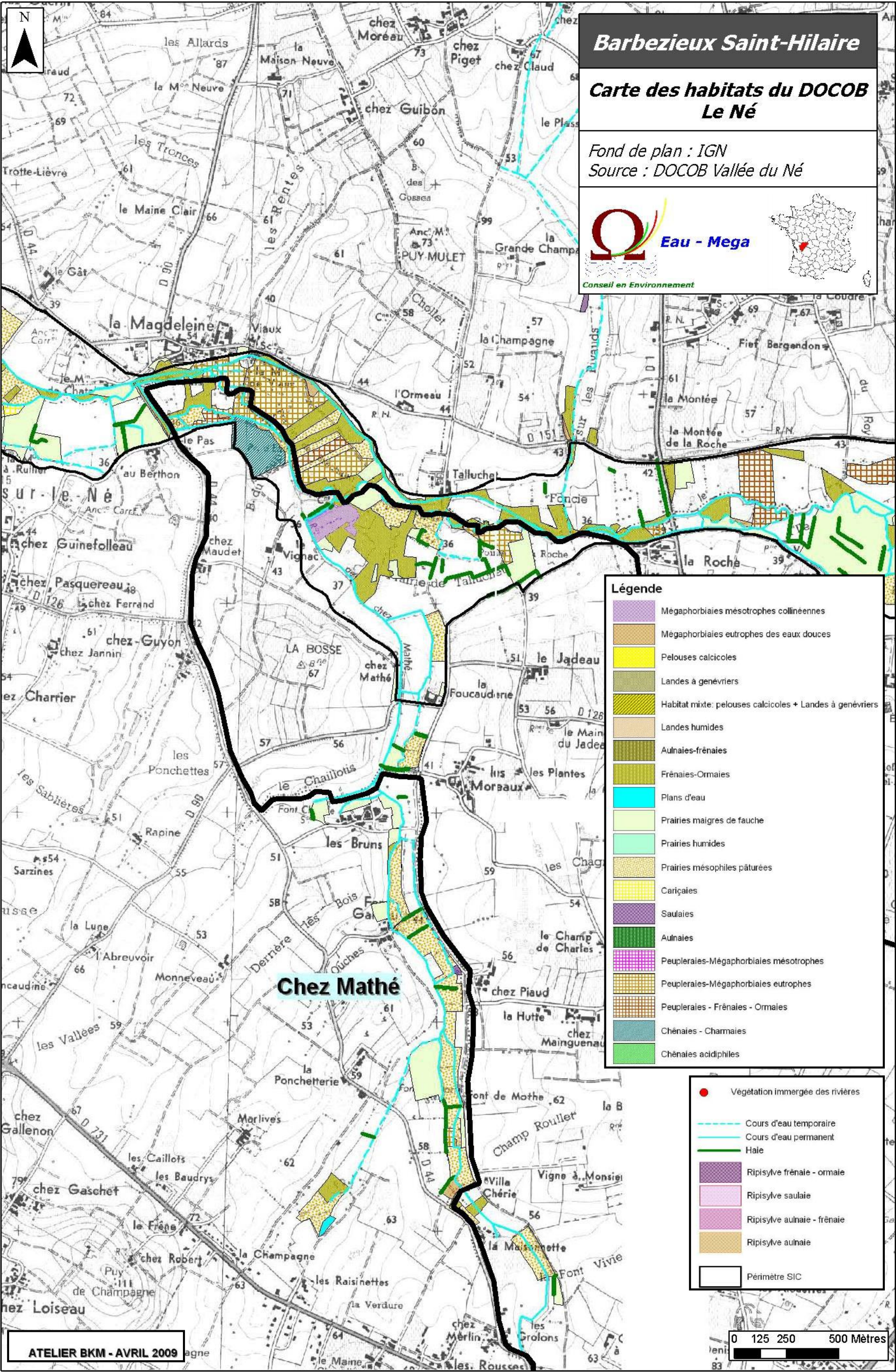
CC	CN	Désignation	Superficie (ha)	% de l'aire d'étude
24.4	3260	Végétation immergée des rivières (Ranunculion fluitans)	Habitat ponctuel	
37.1	6430	Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne (communautés à reine des prés et communautés associées)	13 ha	0,1 %
37.71	6430	Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces (voies des cours d'eau)	92 ha	0,7 %
44.4	91F0	Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	622 ha + 450 km linéaires	4,9 % + 75 % du linéaire
44.3	91 E0	Forêt de frênes et d'aulnes des grands fleuves médio-européens	0,4 ha + 0,6 km linéaire	0,003 % + 0,1 % du linéaire
34.322	6210	Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus (hors périmètre)	5 ha	0,04 %
31.88	5130	Fruticée à Genévriers communs (hors périmètre)	0,3 ha	0,002 %
31.12	4020	Landes humides atlantiques méridionales (hors périmètre)	0,7 ha	0,006

En outre, 12 habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont également présents : Lit des rivières (CC 24.1), Plans d'eau douce stagnante (CC 22.1), Prairies humides eutrophes (CC 37.2), Pâtures mésophiles (CC 38.1), Communautés à grandes laîches (CC 53.2), Prairies de fauche de basse altitude (CC 38.2), Formations riveraines de saules (CC 44.1), Bois marécageux d'aulnes (CC 44.91), Peupleraies avec mégaphorbiaies (CC 83.3211), Peupleraies avec frênaies-ormaies (CC 83.3212), Chênaies-charmaies (CC 41.2) et Chênaies acidiphiles (CC41.5).

Les cartes pages suivantes proposent des extraits cartographiques du DOCOB sur la commune de Barbezieux.

Sur la commune de Barbezieux, les habitats d'intérêt communautaire suivants sont recensés :
- aux abords du Né : Mégaphorbiaies mésotrophe et eutrophes et Forêts d'aulnes, de frênes et d'ormes.
- aux abords du Condéon, lieu-dit « Bois de Lavance » : Frênaie-ormaie.





Le bilan patrimonial de la faune réalisé par Charente Nature en 2005 met en évidence la présence des espèces suivantes :

	Espèces présentes	Espèces d'intérêt communautaire*	Espèces de l'annexe II **de la directive Habitats	Protection nationale
Mammifères	41	12	4	16
Oiseaux	145	26	-	104
Reptiles	6	4	1	6
Amphibiens	12	6	1	10
Insectes	110 au moins	6	6	5
TOTAL	314 au moins	54	12	141

* : Espèces des annexes II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux.

** annexe II de la directive Habitats : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Espèces animales d'intérêt communautaire recensées dans le site Natura 2000 "Vallée du Né et ses principaux affluents"

ESPECES	Code NATURA 2000	ANNEXE II (1) Directive Habitats	ANNEXE IV (2) Directive Habitats	ANNEXE I (3) Directive Oiseaux
Mammifères				
Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	E1308	X	X	
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	E1355	X	X	
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	E1303	X	X	
Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)*	E1356	X	X	
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>)			X	
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)			X	
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)			X	
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)			X	
Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>)			X	
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)			X	
Pipistrelle de Khul (<i>Pipistrellus kuhli</i>)			X	
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)			X	
Oiseaux				
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) - P	EA026			X
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) -N	EA246			X
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) -N/P ?	EA022			X
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) - N/P ?	EA072			X
Busard cendré (<i>Circus pyraargus</i>) - N ?	EA084			X
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) - P	EA081			X
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) - N/H	EA082			X
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) - P	EA021			X
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) - P	EA031			X
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) -N?	EA080			X
Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) - P	EA151			X
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) - N/P	EA224			X
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) - N	EA302			X
Grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>) - P/H	EA391			X
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) - P	EA127			X
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>) - P	EA196			X
Guifette noire (<i>Chlidonia niger</i>) - P	EA197			X
Héron bihoreau (<i>Nycticorax nycticorax</i>) - P/N ?	EA023			X
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) - P	EA029			X
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) - P	EA222			X
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) - N	EA229			X
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) - N/P	EA073			X
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) - P	EA074			X
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) - N/P	EA338			X
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) - P	EA140			X
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) - P	EA193			X
Reptiles				
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	E1220	X	X	
Couleuvre verte et jaune (<i>Coluber viridiflavus</i>)			X	
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)			X	

Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)			X	
Amphibiens				
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	E1193	X	X	
Grenouille de Lesson (<i>Rana lessonae</i>)			X	
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)			X	
Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)			X	
Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>)			X	
Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)			X	
Insectes				
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	E1044	X		
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	E1041	X	X	
Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)	E1046	X	X	
Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	E1065	X	X	
Fadet des laïches (<i>Coenonympha oedippus</i>)	E1071	X	X	
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	E1083	X		

* espèce prioritaire

- (1) Annexe II de la directive Habitats : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.
 - (2) Annexe IV de la directive Habitats : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
 - (3) Annexe I de la directive Oiseaux : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction.
- (N) : espèce nicheuse sur le site ; (P) : passage (en migration ou en chasse) ; (H) : hivernage.



Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)



Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

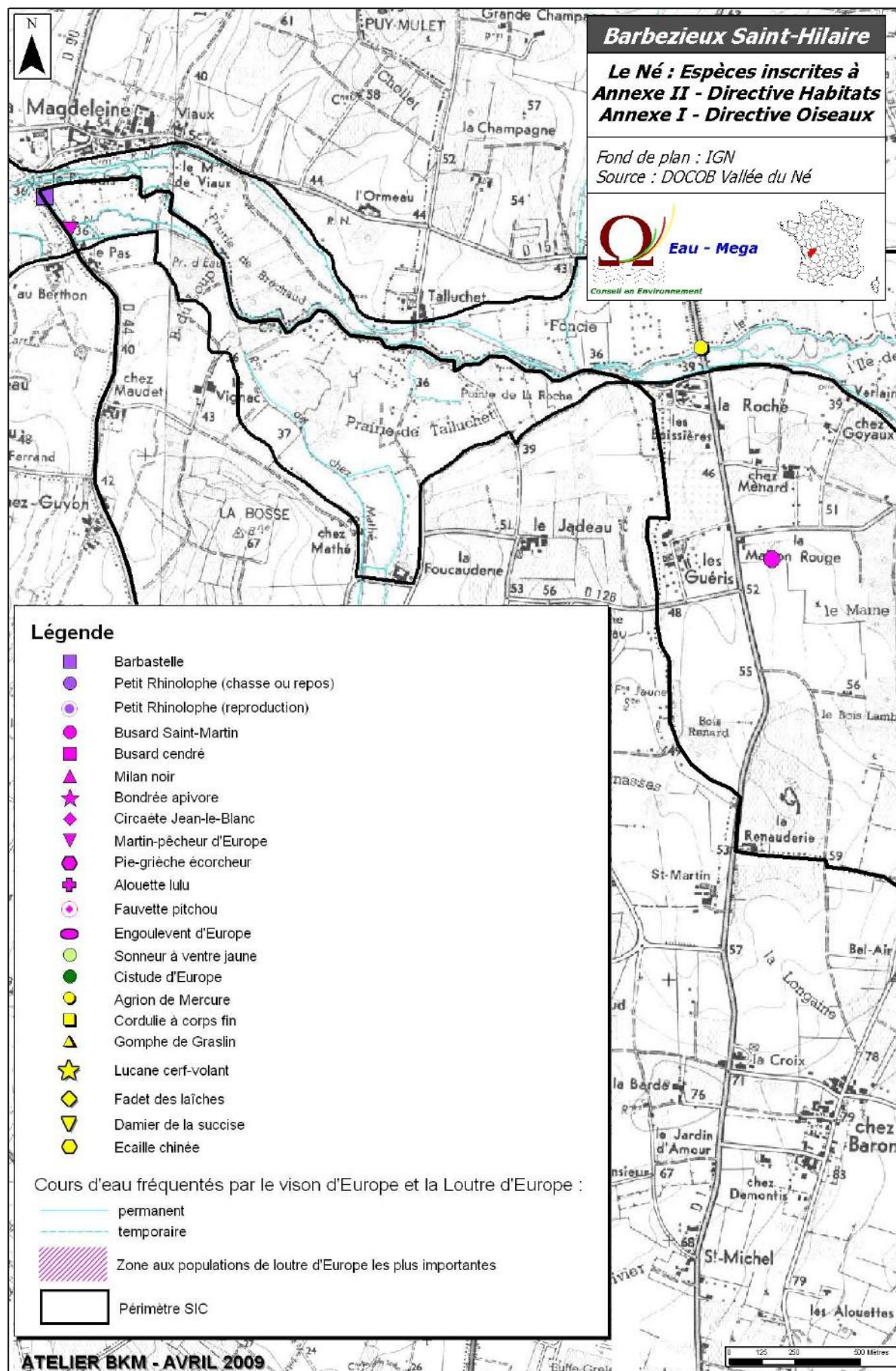
En outre la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), espèce prioritaire, bien que non observée dans la vallée du Né, peut être considérée comme potentielle sur le site. En effet, des milieux favorables à l'espèce existent dans la partie aval du site, notamment près de Merpins, et l'espèce est présente dans la vallée de la Charente, à proximité de l'aire d'étude.

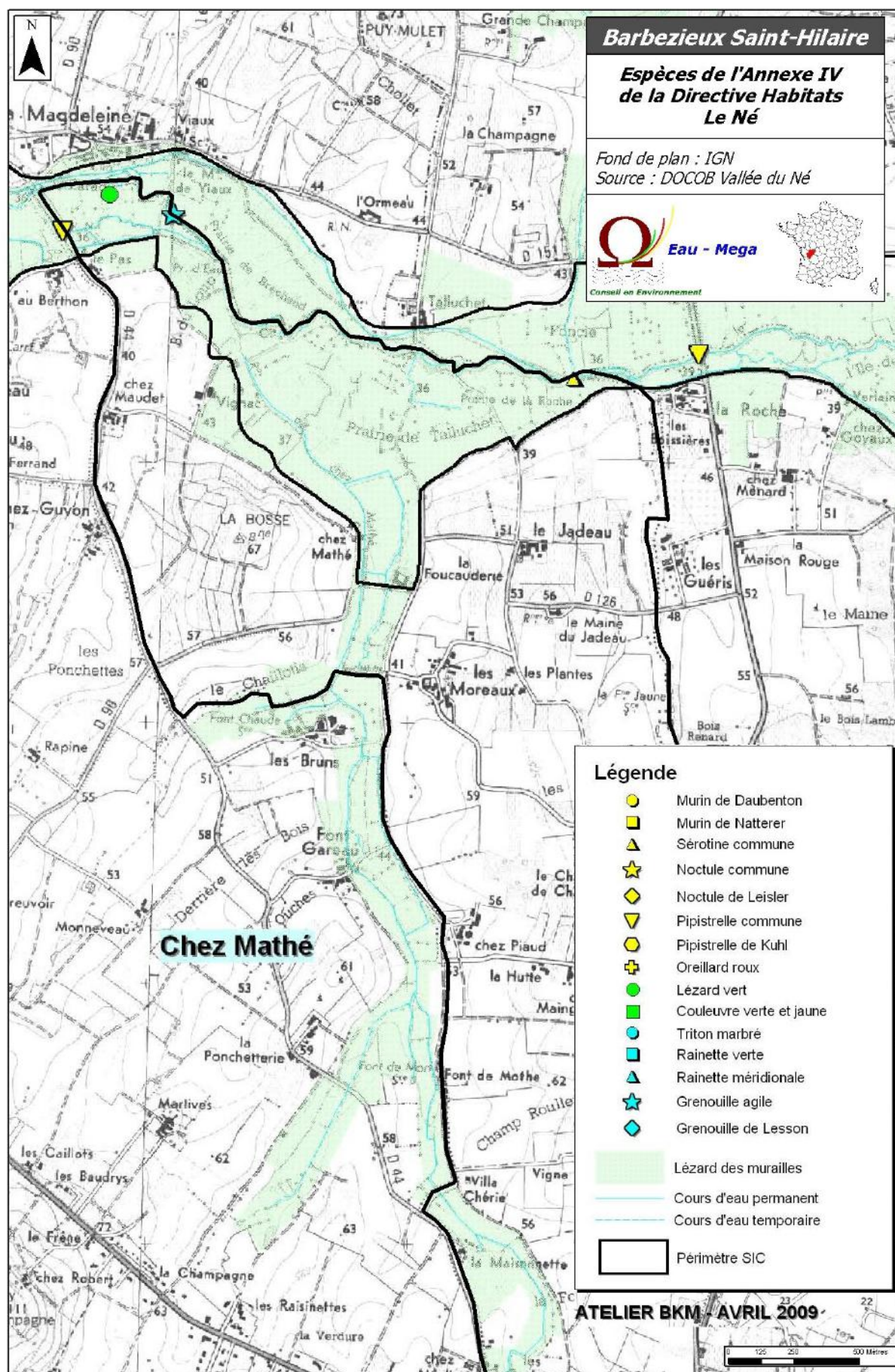
Les cartes pages suivantes proposent des extraits cartographiques du DOCOB sur la commune de Barbezieux.

Sur la commune de Barbezieux, aucune espèce inscrite aux Annexes II et IV de la Directive Habitats ou I de la Directive Oiseaux n'a été recensée dans la vallée du Condéon. Aux abords du Né en revanche, ont été recensées la Barbastelle et le Martin-pêcheur, au lieu-dit « Le Pas ».

L'absence d'observation de certaines espèces sur la commune ne veut pas dire qu'elles ne la fréquentent pas. Une attention doit donc être portée à la totalité de ces espèces

Localisation des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et à l'Annexe I de la Directive Oiseaux recensées sur la commune de Barbezieux





Cas particulier du vison d'Europe



Effectifs

Les campagnes de recensement réalisées dans le cadre du suivi de la répartition du Vison d'Europe dans le Grand Sud-Ouest (1999-2004) ont montré que l'espèce est encore bien présente dans le Sud-Ouest du Département de la Charente. Le bassin du Né en particulier est concerné par des densités d'individus relativement importantes. Néanmoins, à l'échelle nationale, les résultats font apparaître une évolution critique de l'aire de présence de l'espèce, la régression se poursuivant dans la partie sud-est de son aire de répartition, et une fragmentation de la population apparaissant au cœur même de cette aire.

Habitats et zone d'activité potentielle

La totalité des lits majeurs des cours d'eau du bassin de Né est répertoriée comme *zone potentielle d'activités*, quelque soit leur importance et l'occupation du sol. En effet, même un petit fossé au milieu de cultures peut constituer le seul habitat favorable à l'espèce au cours de ses déplacements. Dans la vallée du Né, *les habitats préférentiels* sont constitués de l'ensemble des milieux humides répartis en mosaïque sur tout le site : cours d'eau et plans d'eau, formations herbacées denses (roselières, mégaphorbiaies, cariçaies), prairies humides, boisements humides.

Le cours inférieur du Né (de Saint-Fort sur le Né à la Charente) semble à cet égard plus particulièrement propice à la présence de l'espèce : cours d'eau important, vallée large, habitats favorables étendus, ressource piscicole plus importante.

Menaces

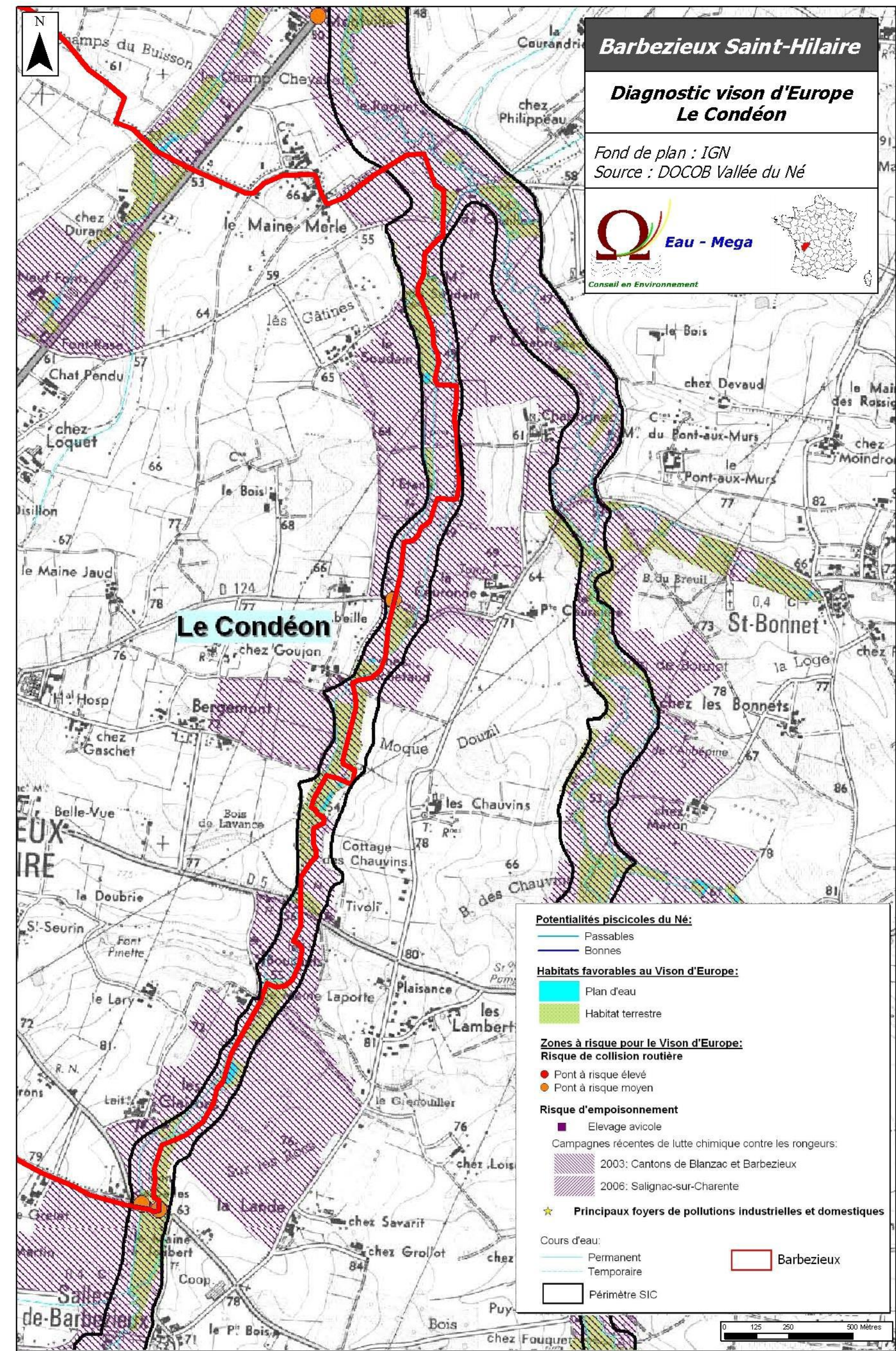
Les facteurs susceptibles d'avoir une influence défavorable sur l'espèce ont été identifiés. Il s'agit de la dégradation de la qualité des eaux, entraînant intoxications, directes ou indirectes (accumulation de polluants par ingestion de proies contaminées), réduction de la ressource alimentaire, réduction de la capacité de reproduction, baisse de la résistance aux maladies ; le déficit hydrique, surtout en période estivale (zone potentielle d'activités réduite et contribution à la baisse des ressources trophiques) et la mortalité par collision routière avec des véhicules, résultant de la présence d'ouvrages hydrauliques inadaptés au cheminement du vison.

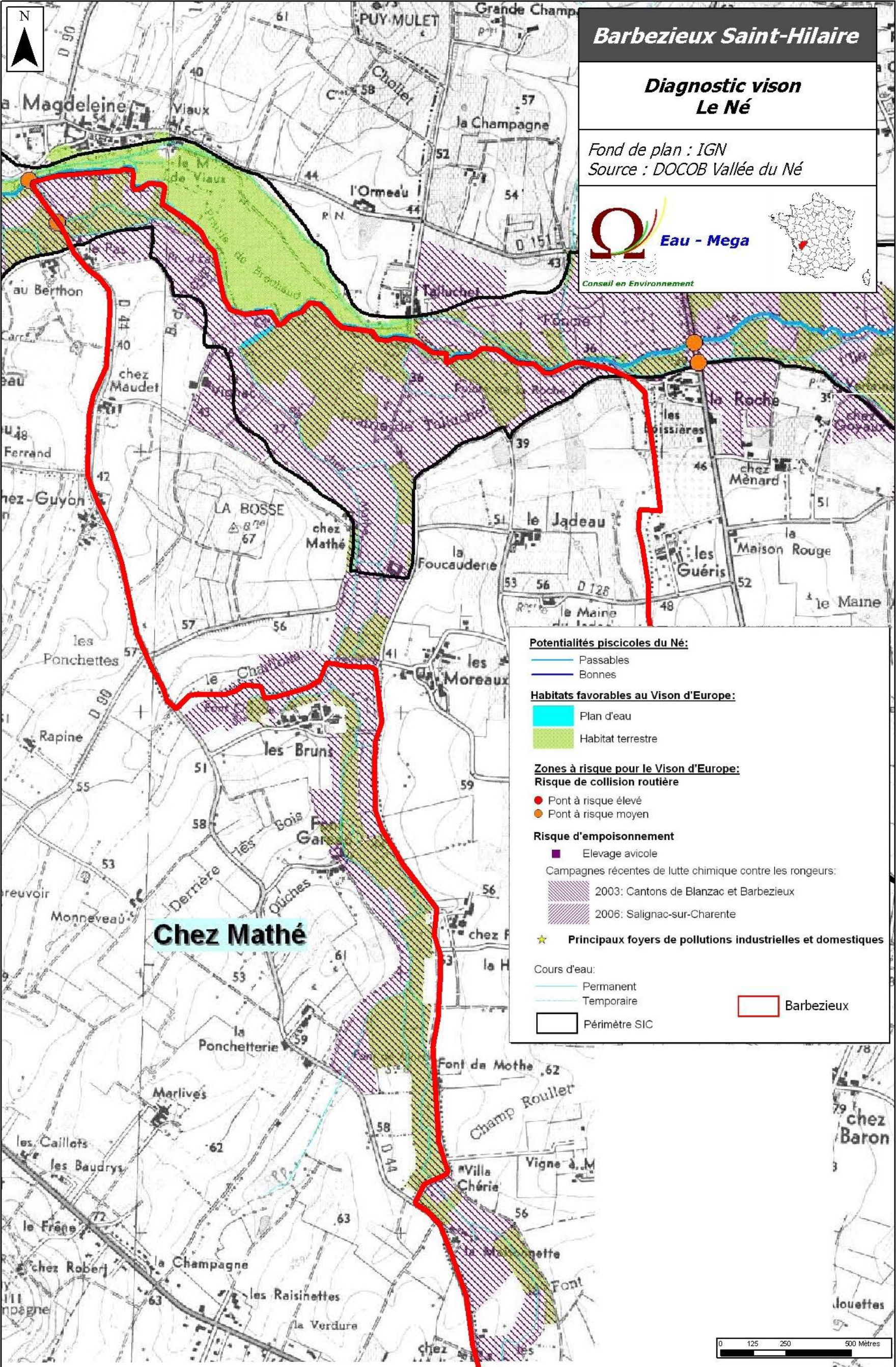
Les ouvrages hydrauliques du bassin versant du Né ont fait l'objet d'un recensement et d'une analyse de leur degré de dangerosité incluant plusieurs critères : largeur du lit majeur, proportion d'habitats favorables, densité du trafic automobile, configuration et dimensions de l'ouvrage. Sur 179 ouvrages étudiés, 24 présentent un risque fort pour l'espèce, 54 un risque moyen, et 101 un risque faible.

A noter que son concurrent et compétiteur, le vison d'Amérique n'est pas présent dans le bassin du Né, mais dans celui, voisin, de la Tude.

Sur la commune, 3 ponts sur le Condéon et 2 ponts sur le Né sont identifiés comme à risque moyen pour le risque de collision routière (l'absence de passage en bordure du cours d'eau oblige l'espèce à traverser la route).

Sur la commune, les vallées présentent un risque d'empoisonnement résultant de campagne de lutte chimique contre les rongeurs en 2003.
Ces vallées offrent des habitats favorables à l'espèce. Plutôt fragmentés au niveau du Né et du Condéon, ces habitats apparaissent continus aux abords du cours d'eau « Chez Mathé ».





Synthèse du DOCOB

Thème	Atouts	Faiblesses
Eau et hydrosystème		- Un déficit hydrique estival marqué - Une qualité des eaux dégradée - Une continuité biologique gênée par les nombreux ouvrages - Un lit mineur incisé, des ruptures de connexions latérales - Des zones humides en diminution dans le lit majeur
Biodiversité	- Présence d'habitats d'intérêt communautaire - Présence d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire - Présence d'espèces animales d'intérêt communautaire	- Présence d'espèces invasives
Socio-économie	- Dominance de l'activité agricole - ☐ Une population attachée à la vallée, qui souhaite en préserver la qualité	- Régression de l'activité agricole notamment l'élevage - Diminution des surfaces de prairies - Apports de fertilisants et de produits phytosanitaires - ☐ Des systèmes d'assainissement parfois insuffisants

Enjeux mis en évidence par le DOCOB

L'enjeu principal du site Natura 2000 de la vallée du Né est le maintien et l'amélioration de l'état de conservation des espèces animales et des habitats naturels présents. Sur ce site, il dépend de :

- L'amélioration de la ressource en eau en termes de quantité et de qualité,
- La recherche de solutions concertées, adaptées à la fois aux activités économiques et à la conservation de la diversité biologique de la vallée,
- La surveillance et le contrôle des proliférations des espèces exogènes défavorables à la conservation des espèces locales.

Synthèse des enjeux patrimoniaux

Les enjeux patrimoniaux identifiés plus hauts sont synthétisés et hiérarchisés, par type d'habitats et par espèces présents, dans les tableaux ci-après.

HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats / Espèces	Typicité	Représentativité	Valeur patrimoniale	État de conservation	Dynamique et facteur d'évolution	Vulnérabilité	Activités en interaction
Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes	Bonne	Bonne	Forte	Bon	- En régression - Ormes atteints de maladies, défrichements	Moyenne	[+/-] Entretien des rives des cours d'eau [-] Cultures [-] Peupleraie
Forêt de frênes et d'aulnes	Moyenne	Faible	Très forte	Moyen	- En régression - Aulnes atteints de maladies, défrichements	Moyenne	[+/-] Entretien des rives des cours d'eau [-] Cultures [-] Peupleraie
Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne	Bonne	Faible	Forte	Bon	- En régression - Fermeture du milieu, apports de matières azotées	Forte	[+] Peupleraie gérée de manière extensive [-] Mise en culture [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau
Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces	Bonne	Moyenne	Forte	Bon	- En régression - Fermeture du milieu, apports de matières azotées	Forte	[-] Mise en culture [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Peupleraie
Végétation immergée des rivières	Faible	Faible	Forte	Mauvais	- En régression	Forte	[-] Cultures
Landes humides méridionales	Bonne	Faible	Très forte	Moyen	- Colonisation par les ligneux	Moyenne	[-] Sylviculture (pins)
Fruticées à genévriers communs	Bonne	Faible	Moyenne	Bon	- En régression - Fermeture du milieu	Faible	[+] Pâturage [+] Fauche
Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	Bonne	Faible	Moyenne	Moyen	- En régression - Fermeture du milieu	Moyenne	[+] Pâturage [+] Fauche

Les habitats recensés sur Barbezieux sont de forte valeur patrimoniale et de vulnérabilité moyenne à forte.

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS)

Espèces	Représentativité	Valeur patrimoniale	État de conservation	Dynamique et facteur d'évolution	Vulnérabilité	Activités en interaction
Vison d'Europe	Bonne	Très forte	Moyen	- Dégradation de ses habitats	Très forte	[+/-] Entretien des cours d'eau et de leurs rives [+/-] Gestion des peupleraies [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Cultures [-] Circulation des véhicules (collisions)
Loutre d'Europe	Très bonne	Forte	Bon	- En voie de colonisation de nouveaux secteurs	Moyenne	[+/-] Entretien des cours d'eau et de leurs rives [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Circulation des véhicules (collisions)
Petit rhinolophe	Faible	Forte	Moyen	- ? - Régression des zones bocagères et des bâtis anciens	Forte	[+/-] Entretien des cours d'eau et de leurs rives [+] Élevage [-] Cultures [-] Exploitation sylvicole intensive et monospécifique [-] Rénovation du bâti
Barbastelle	Faible	Forte	?	- ? - Régression des zones bocagères et des bâtis anciens	Forte	[+/-] Entretien des cours d'eau et de leurs rives [+] Élevage [-] Cultures [-] Exploitation sylvicole intensive et monospécifique [-] Circulation routière
Cistude d'Europe	Faible	Forte	?	- ? - suppression des mares, plans d'eau, ..., pollution de l'eau	Forte	[+] Élevage (maintien et entretien des mares et plans d'eau) [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Mise en cultures [-] Aménagement des rives des plans d'eau
Sonneur à ventre jaune	Faible	Forte	?	- ? - Suppression des mares, ornières, ..., pollution de l'eau	Forte	[+/-] Exploitation sylvicole
Fadet des laïches	Faible	Forte	?	- ? - Maintien des landes humides	Forte	[-] Plantations de ligneux
Damier de la succise	Faible	Forte	?	- ? - Régression des prairies humides	Forte	[+] Élevage [-] Mise en cultures [-] Plantations de peupliers
Agrion de mercure	Bonne	Forte	Bon	- Stable - Défrichement de la végétation des berges, dégradation de la qualité de l'eau	Moyenne	[+/-] Entretien des cours d'eau et de leurs rives [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Mise en cultures
Cordulie à corps fin	Faible	Forte	Bon	- Stable - Maintien de la végétation des berges	Moyenne	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau
Gomphe de Graslin	Faible	Forte	Bon	- Stable	Moyenne	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau

				- Maintien de la végétation des berges		
Lucane cerf-volant	Bonne	Moyenne	Bon	- Stable - Maintien des boisements, haies, arbres isolés	Faible	[+/-] Sylviculture

HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats / Espèces	Typicité	Représentativité	Valeur patrimoniale	État de conservation	Dynamique et facteur d'évolution	Vulnérabilité	Activités en interaction
Milieux aquatiques (eaux douces, lit des rivières)	Bonne	Forte	Moyenne	Moyen	- Stable, voire amélioration de la qualité - Dégradation de la ressource (qualité et quantité)	Forte	[+] Entretien des cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau et de pompages
Formations herbeuses humides (prairies humides, communautés à grandes laîches)	Bonne	Moyenne	Moyenne	Bon	- En régression	Forte	[+] Élevage [-] Cultures [-] Plantations de peupliers
Boisements humides (formations riveraines de saules, bois marécageux d'aulnes, peupleraies avec mégaphorbiaies)	Bonne	Moyenne	Moyenne	Bon	- Stable	Moyenne	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [+/-] Gestion des peupleraies
Prairies mésophiles (pâtures mésophiles, prairies de fauche de basse altitude)	Faible	Moyenne	Moyenne	Moyen	- En régression	Forte	[+] Élevage [-] Cultures [-] Plantations de peupliers
Chênaies-charmaies et chênaies acidiphiles	Bonne	Faible	Moyenne	Bon	- Stable	Faible	[+/-] Sylviculture

Avec :

Typicité (uniquement pour les habitats) : Évaluation de la conformité de l'habitat naturel observé à la description faite dans les cahiers d'habitat et le code Corine Biotopes.

Critère : composition floristique

Bonne	Moyenne	Faible
composition floristique identique à celle décrite dans la littérature	observation d'un certain déséquilibre dans la composition des communautés végétales (prédominance d'un taxon ou stade évolutif plus avancé)	observation d'un déséquilibre important dans la composition des communautés végétales (forte dominance d'un taxon et stade évolutif plus avancé)

Représentativité : Évaluation de la représentativité de l'habitat ou de l'espèce considérée par rapport aux caractéristiques du site et à ses potentialités.

Critère : Répartition des habitats naturels et des populations de faune à l'échelle du site.

Bonne	Moyenne	Faible
habitat / populations réparti(es) sur l'ensemble du site.	habitat / populations réparti(es) de manière non homogène à l'échelle du site	habitat / populations ponctuel(les) au sein du site

Valeur patrimoniale : Évaluation du niveau de l'intérêt patrimonial intrinsèque de l'habitat ou de l'espèce considéré au sein du site.

Critères : inscription à l'annexe I et II de la Directive Habitats, habitat / espèce prioritaire, typicité, état de conservation

Très forte	Forte	Moyenne
habitat / espèce prioritaire	habitat / espèce de l'annexe I ou II de la Directive Habitats, typique du site et en bon état de conservation	habitat / espèce de l'annexe I ou II de la Directive Habitats, de faible typicité et / ou dont l'état de conservation est dégradé

État de conservation : Évaluation de l'état de conservation de l'habitat ou des populations d'espèces considérées. Il s'agit ici d'analyser si la conservation de l'habitat ou de l'espèce est influencée par des dysfonctionnements (espèces invasives, importance des facteurs d'évolution naturels ou anthropiques, ...).

Critères : typicité, présence ou non de facteurs de dégradation, dynamique d'évolution.

Bon	Moyen
habitat bien conservé, la composition végétale est typique de l'habitat, les populations animales sont denses et bien réparties à l'échelle du site, les facteurs de dégradation ont une faible influence sur la composition de l'habitat.	typicité de l'habitat observé moyenne ou faible, tendance d'évolution défavorable, influence de certains facteurs de dégradation, faible densité de populations et répartition inégale à l'échelle du site.
Mauvais	?
Faible typicité, évolution défavorable, forte influence des facteurs de dégradation, populations de très faible densité et répartition ponctuelle à l'échelle du site, régression des habitats et des populations visés.	Données insuffisantes pour évaluer l'état de conservation.

Dynamique et facteur d'évolution :

Analyse des tendances d'évolution de l'habitat ou de l'espèce considéré (progression, régression, ...) au sein du site Natura 2000 et identification des facteurs naturels et/ou anthropiques à l'origine de cette évolution. Pour certains habitats ou espèces les données disponibles ne permettent pas de déterminer une tendance d'évolution.

Vulnérabilité : Évaluation de la sensibilité de l'habitat ou de l'espèce considérée aux facteurs d'évolution constatés naturels ou anthropiques.

Activités en interaction : Identification des activités ayant une influence, directe ou indirecte, sur l'état de conservation de l'habitat ou des populations d'espèces et évaluation de leur type d'action :

[+] positive

[-] négative

[+/-] positive ou négative en fonction des modalités de l'action

Objectifs

Des objectifs généraux répondant à cette stratégie de conservation ont été définis comme présenté dans le tableau suivant.

Un seul objectif concerne directement les documents d'urbanisme : l'objectif 1-1 « Maintenir les surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire ». la commune veillera donc plus particulièrement à ce dernier point.

Grands objectifs		Objectifs opérationnels	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Justification de l'objectif retenu	Lien avec d'autres politiques sectorielles
O1	Maintenir les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités	O1-1 Maintenir les surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Habitats : tous Espèces : toutes	Préserver les habitats face à des modifications de l'occupation du sol	- Code de l'urbanisme (SCOT, PLU, EBC...) - Dispositions réglementaires du code forestier (défrichement...)
		O1-2 Maintenir les pratiques favorables à la conservation des habitats naturels	Habitats : tous Espèces : toutes	Risque d'abandon de ces pratiques	- MAET (DDAF)
		O1-3 Rechercher une gestion homogène des cours d'eau et des berges à l'échelle de l'ensemble du réseau hydrographique	Habitats : Forêt mixte de chênes, ormes et frênes des grands fleuves ; forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens ; mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces. Espèces : Vison d'Europe , loutre, petit rhinolophe, barbastelle (1308), gomphe de Graslin, cordulie à corps fin, rosalie des Alpes.	De nombreux acteurs interviennent sans suffisamment de cohérence	- MAET (DDAF)
O2	Encourager les modes de gestion des habitats favorables à la diversité biologique	O2-1 Favoriser une gestion des boisements favorable à la biodiversité	Habitats : Forêt mixte de chênes, ormes et frênes des grands fleuves ; forêt d'aulnes et de frênes des grands fleuves médio-européen Espèces : Vison d'Europe , barbastelle, sonneur à ventre jaune, lucane cerf-volant, rosalie des Alpes	Améliorer la qualité des habitats d'espèces	- Schéma Régional de gestion sylvicole - Certification PEFC - Guide des bonnes pratiques sylvicoles
		O2-2 Encourager une gestion environnementale des peupleraies	Espèce : Vison d'Europe	Améliorer la qualité des habitats d'espèces	- Schéma Régional de gestion sylvicole - Certification PEFC - Guide des bonnes pratiques sylvicoles
		O2-3 Favoriser des pratiques agricoles favorables à la biodiversité	Espèces : Vison d'Europe, petit rhinolophe, agrion de Mercure, damier de la succise	Améliorer la qualité des habitats d'espèces	- MAET (DREAL - Jachères environnement et faune sauvage (FDC16)
		O2-4 Encourager les modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers favorables à la biodiversité	Habitats : Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne, mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces, landes humides méridionales Espèces : Vison d'Europe , loutre, petit rhinolophe, sonneur à ventre jaune, fadet des laïches, damier de la succise	Améliorer la qualité des habitats d'espèces	Sans objet
O3	Reconquérir la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dégradés	O3-1 Améliorer la gestion qualitative de l'eau	Habitats : Végétation immergée des rivières Espèces : vison d'Europe , loutre	Conservation des espèces d'intérêt communautaire - SDAGE Adour-Garonne - Programme de gestion intégrée du bassin	- SDAGE Adour-Garonne - Programme de gestion intégrée du bassin du Né (SIAH du Né)
		O3-2 Améliorer la gestion quantitative de l'eau	Habitats : tous Espèces : toutes	Améliorer la fonctionnalité des zones humides	- SDAGE Adour-Garonne - Plan de Gestion des ZIages de la Charente
		O3-3 Restaurer les fonctionnalités de la rivière et de ses milieux connexes	Habitats : Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne, mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces, forêt mixte de chênes, ormes, et	Améliorer la fonctionnalité de l'hydrosystème et restaurer des zones humides disparues	- Programme de gestion intégrée du Bassin du Né (SIAH du Né)

			frênes, des grands fleuves Espèces : vison d'Europe , loutre, petit rhinolophe, barbastelle		
		O3-4 Prendre en compte la sensibilité des espèces d'intérêt communautaire	Espèces : vison d'Europe , loutre	Conservation des espèces d'intérêt communautaire	- Deuxième plan de restauration du vison - Lutte contre les nuisibles par la FDGDON, les GDON et l'APAC
O4	Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site	O4-1 Informer les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site	Habitats : tous Espèces : toutes	Améliorer les Pratiques quotidiennes	Sans objet
		O4-2 Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site	Habitats : tous Espèces : toutes	Diffusion des connaissances sur le site	Sans objet
O5	Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi du DOCOB	O5-1 Améliorer la connaissance des milieux et espèces	Habitats : tous Espèces : toutes	Le diagnostic biologique du DOCOB mérite d'être complété	Sans objet
		O5-2 Suivre l'évolution du site	Habitats : tous Espèces : toutes	Nécessité de suivre l'efficacité des actions mises en oeuvre	Sans objet

Les actions proposées pour répondre à l'objectif 01-1 sont les suivantes :

N° action	Intitulé	Maître d'ouvrage	Priorité
B1	Extension du périmètre du site	Préfecture de la Charente	**
B2	Maîtrise foncière à des fins conservatoires sur des espaces stratégiques	CREN, collectivités locales, Fédération Départementale des Chasseurs	**
B3	Gestion des mégaphorbiaies et magnocariçaies	Propriétaires ou ayants droits	**
B4	Gestion des landes humides	Propriétaires ou ayants droits	*
B5	Maintien des plans d'eau favorables à la cistude d'Europe	Propriétaires ou ayants droits	*
B6	Maintien et création d'habitats favorables au sonneur à ventre jaune	Propriétaires ou ayants droits	**
C1	Maintien des prairies alluviales existantes	Exploitants agricoles	***
C2	Gestion des prairies alluviales	Exploitants agricoles	***
C5	Conservation, entretien, et création de frênes têtards	Exploitants agricoles, propriétaires ou ayants-droits	**
D1	Maintien des boisements alluviaux existants	Propriétaires ou ayants droits	**
D2	Classement des boisements alluviaux dans les documents d'urbanisme	Communes	*

Avec :

- * : utile, à réaliser au cours des 6 premières années de la mise en oeuvre du Document d'Objectifs,
- ** : indispensable, à réaliser au cours des 3 premières années de la mise en oeuvre du Document d'Objectifs,
- *** : urgent, à réaliser dès le début de la mise en oeuvre du Document d'Objectifs.

À noter donc que le périmètre du site devrait être prochainement élargi afin de faciliter sa gestion et l'atteinte des objectifs fixés.

L'action B2 encourage également les collectivités territoriales à une « Maîtrise foncière à des fins conservatoires sur des espaces stratégiques ».

Enfin, l'action D2 préconise le « Classement des boisements alluviaux dans les documents d'urbanisme » par les communes lors de l'élaboration de documents d'urbanisme.

Présentation de l'Action D2 : Classement des boisements alluviaux et des haies dans les documents d'urbanisme

Sont particulièrement visés par cette action :

Habitats d'intérêt communautaire	Habitats d'espèces	Espèces
- Forêt mixte de chênes, ormes et frênes des grands fleuves (91F0) - Forêt d'aulnes et de frênes des grands fleuves médio-européens (91E0) *	- Formations riveraines de saules ; bois marécageux d'aulnes	- Vison d'Europe (1356)* - Petit rhinolophe (1303) - Barbastelle (1308) - Lucane cerf-volant (1083) - Rosalie des Alpes (1087)*

Avec * = habitat ou espèce prioritaire

Justification de l'action :

Les boisements alluviaux sont des habitats d'intérêt communautaire et constituent un des habitats préférentiels du vison d'Europe ; d'autres espèces de l'annexe II leurs sont également inféodées (chauvessouris, insectes xylophages).

De plus, les boisements humides et les haies jouent un rôle important dans le fonctionnement hydraulique de la vallée (zones de régulation hydrologique) et dans l'épuration des eaux, et contribuent à la qualité paysagère du site.

Leur superficie a beaucoup régressé au cours des dernières décennies ; il faut donc veiller à maintenir les boisements existants en évitant tout changement d'occupation du sol des parcelles.

Les documents d'urbanisme offrent la possibilité, pour les communes qui le souhaite, de préserver durablement leurs espaces boisés. Il est également possible de classer les haies de plus grande qualité.

Périmètre d'application : les parcelles en boisements alluviaux du site et les haies

Surface d'application : 640 ha + 450 km de linéaire

Description de l'action :

Au niveau communal, il s'agira de classer les boisements alluviaux et des haies de qualité en Espace Boisé Classé (EBC) ou en espace boisé simple (article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme) lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Ceci permettra, à court terme, une stabilisation des surfaces de boisements alluviaux sur le site.

Site NATURA 2000 « Directive Habitats » :

Zone Spéciale de Conservation : Haute vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents FR5402008

Le Document d'Objectif de ce site a été réalisé par l'atelier BKM en 2011 et validé en novembre 2012. Il est résumé ci-dessous.

Description du site

Ce site correspond à un vaste complexe alluvial du bassin amont de la rivière Seugne, incluant le chevelu de ses principaux affluents comme le Médoc, le Trèfle, le Tâtre, la Rochette, la Maine et le Tort, ainsi que l'étang d'Allas.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale.

Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau mésotrophes associant des milieux variés : cours d'eau lent à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés ; rivière à courant rapide et eaux bien oxygénés ; boisements hygrophiles linéaires ou en bosquet ; peuplements riverains de grandes héliophytes ; prairies méso-hygrophiles inondables ; cultures. L'étang d'Allas est un des plus grands lacs artificiels de Charente-Maritime. Il se situe en tête de bassin de la Maine, dans un vallon boisé remarquable et peu altéré.

Plusieurs espèces et habitats d'intérêt communautaire, dont certains prioritaires (forêt alluviale à Aulne et Frêne, Rosalie des Alpes) fréquentent la zone. C'est par exemple le cas de la loutre, du Grand Rhinolophe, de deux espèces de poissons ainsi que trois espèces d'insectes particulièrement menacés à l'échelle européenne.

Qualité et importance (Source : INPN)

Il s'agit de rivières mésotrophes à nombreux bras, délimitant des îles peu accessibles à l'homme, bordées de forêts alluviales bien développées, à structure hétérogène, où l'impact humain est négligeable.

De plus, ce site est l'un des plus importants pour le Vison d'Europe dans la région : présence continue depuis plus de cinquante ans, une vingtaine de mentions au cours de ces deux dernières années.

Vulnérabilité (Source : INPN)

Les principales menaces rapportées par l'INPN sont l'intensification agricole, la transformation des prairies naturelles humides, la transformation des prairies naturelles en peupleraies, l'arasement de la végétation rivulaire, la diminution critique du débit en période estivale...

Éléments du DOCOB

Contexte

Deux secteurs géographiques se distinguent sur la vallée de la Seugne :

- en amont de Jonzac : la vallée est étroite ; l'occupation du sol en fond de vallée est essentiellement agricole (céréales, oléagineux) avec une ripisylve plus ou moins continue le long du cours d'eau.
- en aval : la vallée est plus large et se sépare parfois en plusieurs bras ; l'occupation du sol est plus diversifiée : cultures, prairies humides bocagères, quelques peupleraies et frênaies ; on observe la présence de plusieurs moulins.

Les vallées se caractérisent par :

- Un réseau hydrographique dense (nombreux affluents) de plus de 600 km de linéaire, drainant un bassin versant de 980 km²,
- Des aménagements passés qui ont profondément marqué le milieu aquatique : nombreux moulins (création de bras de dérivation et de seuils), aménagements hydro-agricoles,
- Un foncier morcelé et essentiellement privé,
- Occupation du sol partagée entre les terres arables (49,7% de l'aire d'étude, mais notamment), les prairies (12,7%), les peupleraies (9,4%) et les espaces naturels (30,3%).

Les principales activités recensées sur le site sont :

- l'agriculture : cultures et élevage dans le périmètre proche, vignes à l'échelle du bassin versant,
- la sylviculture : le peuplier est un élément important de l'économie locale,
- le tourisme, les loisirs : pêche, chasse, randonnée, présence de gîtes ruraux, campings à la ferme...

La ressource en eau est un enjeu majeur :

D'un point de vue quantitatif, le manque d'eau s'avère chronique, avec notamment un déficit hydrique estival marqué, des ruptures d'écoulement et des assèchs prolongés sur la Seugne en amont de Jonzac et la plupart des affluents. Les éléments mis en cause ici sont multiples :

- la nature même du substrat karstique,
- les prélèvements pour l'irrigation (malgré une diminution des surfaces irriguées ces dernières années),
- une capacité de rétention de la rivière et de son lit majeur diminuée, une évacuation plus rapide des eaux, suite aux aménagements hydrauliques passés,
- des ouvrages de moulins parfois défectueux,
- Jusqu'en 2011, une gestion des ouvrages hydrauliques sans cohérence d'ensemble.

D'un point de vue qualitatif, la qualité des eaux se révèle altérée. Les suivis de la qualité réalisés aux stations de St-Germain de Lusignan et Champagnac (Seugne) et de Mortiers (Pharaon) mettent en évidence :

- une qualité médiocre pour les nitrates sur toutes les analyses,
- une qualité en matières azotées (hors nitrates) moyenne à mauvaise,
- des qualités en termes de matières organiques moyennes à mauvaises,
- une qualité moyenne pour les matières phosphorées,
- la présence de produits phytosanitaires : glyphosate, atrazine, diuron...

Des pollutions d'origine urbaine et agricole sont mises en exergue :

- Des systèmes d'assainissement non collectif insuffisamment performants : environ la moitié des installations contrôlées présentent un risque de dégradation de l'environnement (d'après le SPANC),
- Des pollutions industrielles a priori limitées,
- Une pollution agricole à la fois ponctuelle (établissements d'élevage...) et diffuse (fertilisation, traitements chimiques...),

Le milieu aquatique apparaît perturbé. Les potentialités piscicoles sont altérées par le manque d'eau, la qualité dégradée, et les discontinuités écologiques.

Ont en effet été recensés 734 ouvrages sur l'ensemble du bassin. Ils constituent des obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments, participant ainsi au réchauffement et à l'eutrophisation des eaux, à la perte de diversité hydrodynamique, au colmatage des fonds...

Le Trèfle et la Seugne amont se révèlent les plus problématiques avec respectivement 39 et 60% des ouvrages infranchissables. Les déplacements des espèces piscicoles sont ainsi fortement perturbés par le manque d'eau et le cloisonnement des rivières.

En parallèle, les espèces invasives (jussies, ragondin, écrevisses importées, etc.) semblent en expansion.

Le SDAGE Adour-Garonne a défini un objectif de bon état global de la Seugne en 2021. Cette dernière doit également faire l'objet d'une vigilance vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles et des efforts de réduction doivent être menés. La Seugne et le Trèfle constituent également des cours d'eau à enjeu pour les poissons migrateurs. Il est nécessaire d'y veiller à la restauration de la libre circulation des espèces. Enfin, la Seugne moyenne, la Maine amont, le Pharaon et la Viveronne représentent également des réservoirs biologiques.

La création de moulins

Sur les 147 moulins construits dans le passé sur les cours de la Seugne amont et de ses affluents, environ 115 seraient encore présents aujourd'hui.

La hauteur de chute des moulins à eau est généralement comprise entre 1 et 3 m ; leur construction s'accompagne de la création de plusieurs types d'ouvrages hydrauliques :

- ouvrages de répartition des débits en amont (seuils),
- canal d'amenée et de fuite sur lequel est implanté le moulin (bief),
- déversoir de trop-plein et son canal de fuite.

Le principal problème de ces ouvrages est qu'aujourd'hui les propriétaires ne connaissent généralement pas le règlement d'eau de leur moulin et ne savent pas comment, selon le régime hydraulique de la rivière, manoeuvrer les vannes.

Beaucoup de ces ouvrages ont été transformés en résidences, hôtels-restaurants, gîtes, etc.

Diagnostic socio-économique

Le diagnostic socio-économique dévoile une activité dominée par les productions végétales : 93,7% des surfaces agricoles du bassin sont mises en cultures. Dans les fonds de vallées, la culture du maïs remplace progressivement l'élevage.

La populiculture semble également bien développée sur le site.

Diagnostic biologique

Le diagnostic biologique s'intéresse à un périmètre agrandi, d'une surface totale de 8 776 ha (contre 4 341 ha du périmètre initial). Il a été réalisé par différentes étapes successives : photo-interprétation puis relevés de terrain (mai à septembre 2010). Des inventaires floristiques et faunistiques ont été effectués sur l'ensemble du site.

Au sein de l'aire d'études, 15 habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats ont été identifiés, sur une superficie totale d'environ 850 ha.

Habitats d'intérêt communautaire recensés dans le site N2000 « Haute vallée de la Seugne, amont de Pons » :

CC	CN	Désignation	Superficie totale	% Aire d'étude
22.32	3130-5	Gazons amphibies annuels septentrionaux	Habitat ponctuel	
22.44	3140	Tapis immergés de Characées	Habitat ponctuel	
22.42	3150-1	Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes	Habitat ponctuel	
22.41	3150-3	Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophes	Habitat ponctuel	
22.41 x 22.421	3150-4	Végétations aquatiques des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	Habitat ponctuel	

24.4	3260	Végétations immergées des rivières	Habitat ponctuel	
24.43	3260-3	Végétations immergées des rivières oligomésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres	Habitat ponctuel	
24.44	3260-6	Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basique	Habitat ponctuel	
31.23	4030	Landes atlantiques à Erica et Ulex	3 ha	0,07%
37.1	6430-1	Communautés à reine des prés et communautés associées	62 ha	1,43%
37.311	6410	Prairies humides à molinie	0,6 ha	0,01%
37.71	6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes	66 ha	1,52%
44.3	91E0	Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	687,7 ha	15,84%
44.4	91F0	Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	30 ha	0,69%
51.142	7110	Rigoles à Myrte des marais	Habitat ponctuel	

CC : Code Corine Biotopes

CN : Code Natura 2000

En gras : Habitat communautaire prioritaire

En outre, 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont présents :

Liste des Habitats d'espèces d'intérêt communautaire répertoriés au sein du site " Haute Vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents"

CC	Désignation	Superficie totale	% Aire d'étude
22.1	Eaux douces stagnantes	122,6 ha	1,40%
22.431	Végétation enracinée flottante des eaux douces stagnantes	1,8 ha	0,02%
22.432	Communautés flottantes des eaux peu profondes	Habitat ponctuel	
24.1	Lits des rivières	166,6 ha	1,90%
31.13	Lande humide à Molinia caerulea	2,1 ha	0,02%
37.2	Prairies humides eutrophes	646,2 ha	7,36%
37.24	Prairies humides à Agropyre et Rumex	0,4 ha	0,005%
37.25	Prairies humides de transition à hautes herbes	52,5 ha	0,61%
38.1	Pâtures mésophiles	411,5 ha	4,69%
38.2	Prairies de fauche de basse altitude	496,3 ha	5,66%
41.2	Chênaies-charmaies	132,8 ha	1,51%
41.3	Frênaies	19,5 ha	0,22%
41.5	Chênaies acidiphiles	141,4 ha	1,61%
44.1	Formations riveraines de Saules	150 ha	1,71%
53.11	Phragmitaies	3,8 ha	0,04%
53.2	Communautés à grandes Laïches	11,3 ha	0,13%
83.321	Plantations de Peupliers	294 ha	3,35%
83.3211	Plantations de peupliers avec strate herbacée élevée	144,3 ha	1,64%
83.325	Autres plantations d'arbres feuillus	37,8 ha	0,43%
84	Bosquets	2,4 ha	0,03%

Au total, sur le site, 35 habitats et/ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire ont été recensés. Ils occupent 3757 hectares, soit 42% de l'aire d'étude.

Les cartes pages suivantes proposent des extraits cartographiques du DOCOB sur la commune de Barbezieux.

Sur la commune de Barbezieux, 3 habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats sont répertoriés :

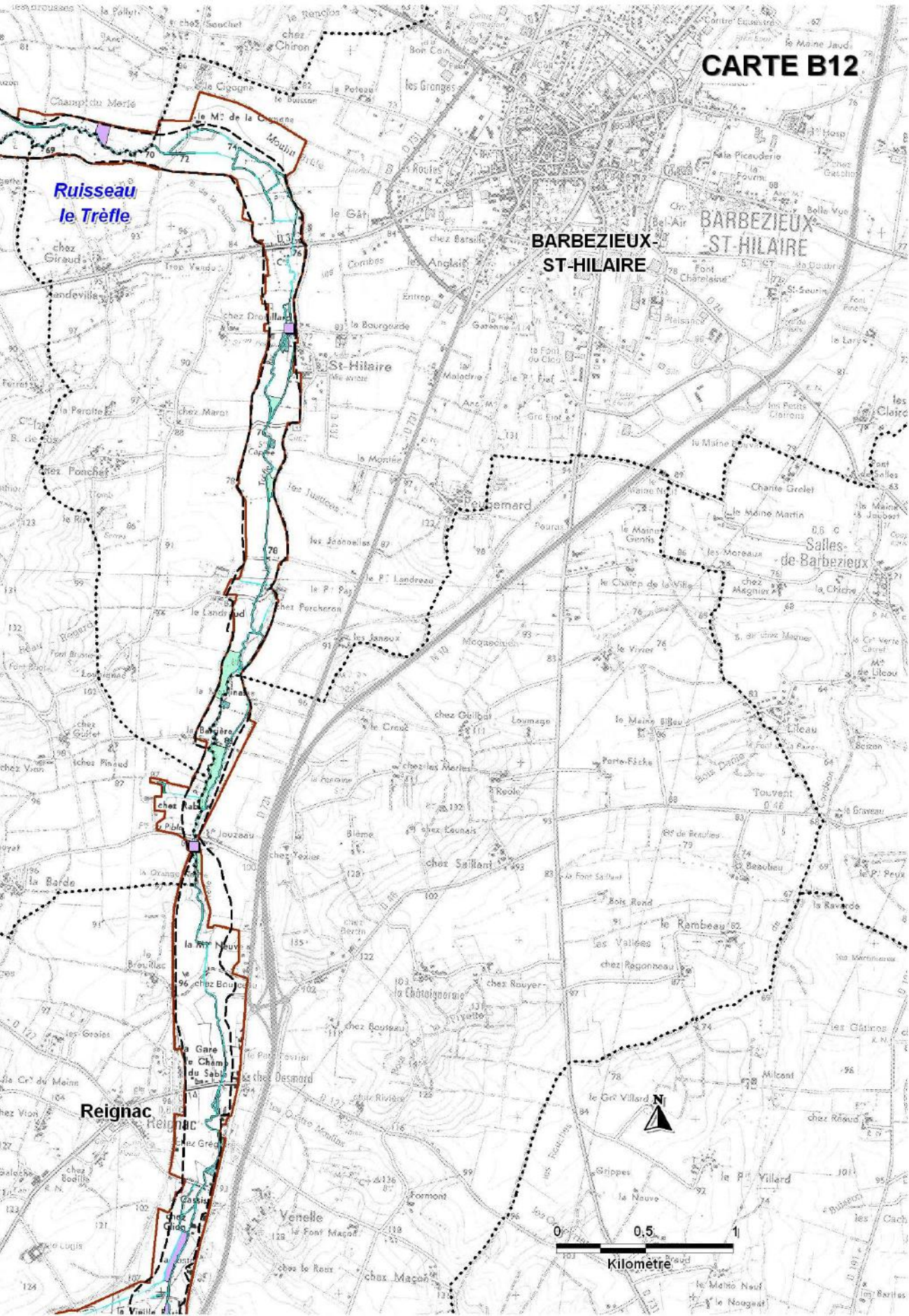
CC	CN	Désignation
37.1	6430-1	Communautés à reine des prés et communautés associées
37.71	6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes
44.3	91E0	Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens

Et 5 habitats d'espèces d'intérêt communautaire :

CC	Désignation
37.2	Prairies humides eutrophes

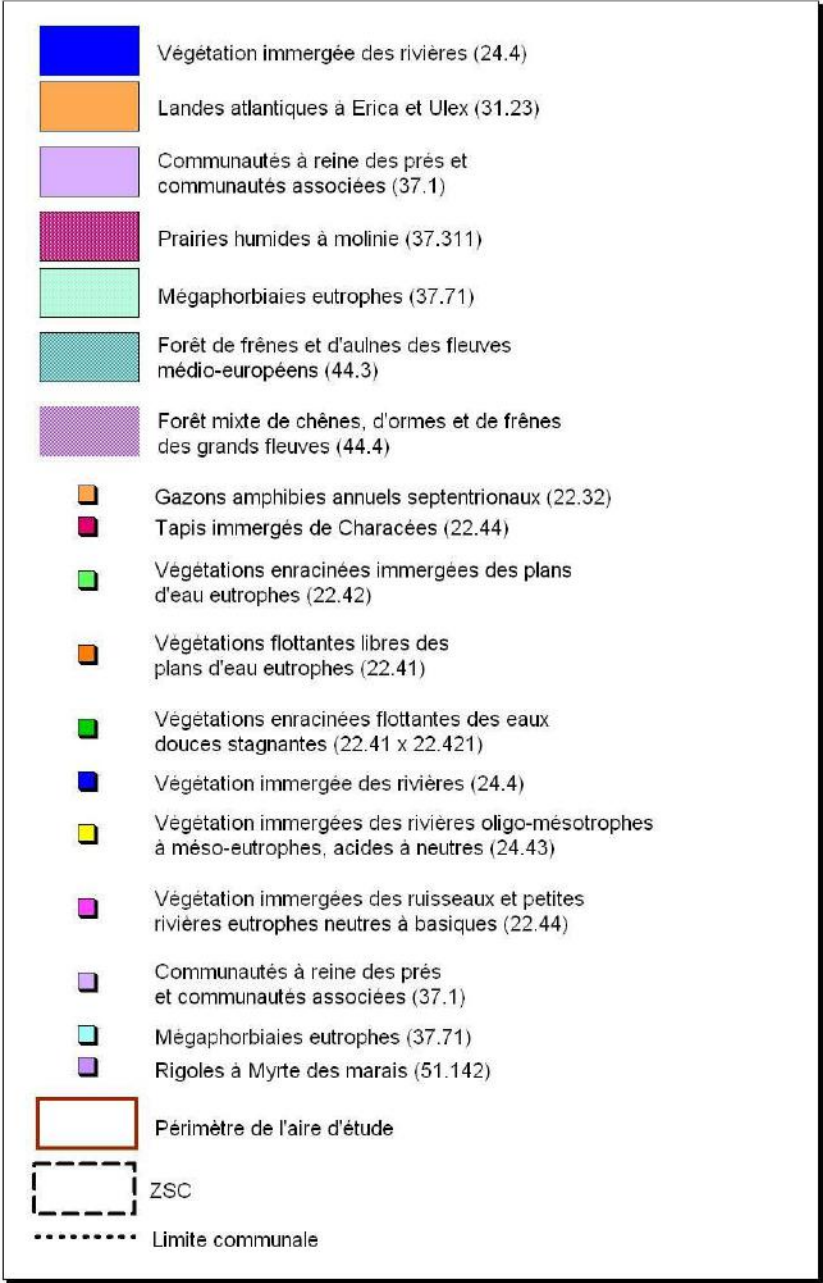
37.25	Prairies humides de transition à hautes herbes
38.1	Pâtures mésophiles
83.321	Plantations de peupliers
83.3211	Plantations de peupliers avec strate herbacée élevée

Carte B12 du DOCOB relative aux habitats naturels d'intérêt communautaire

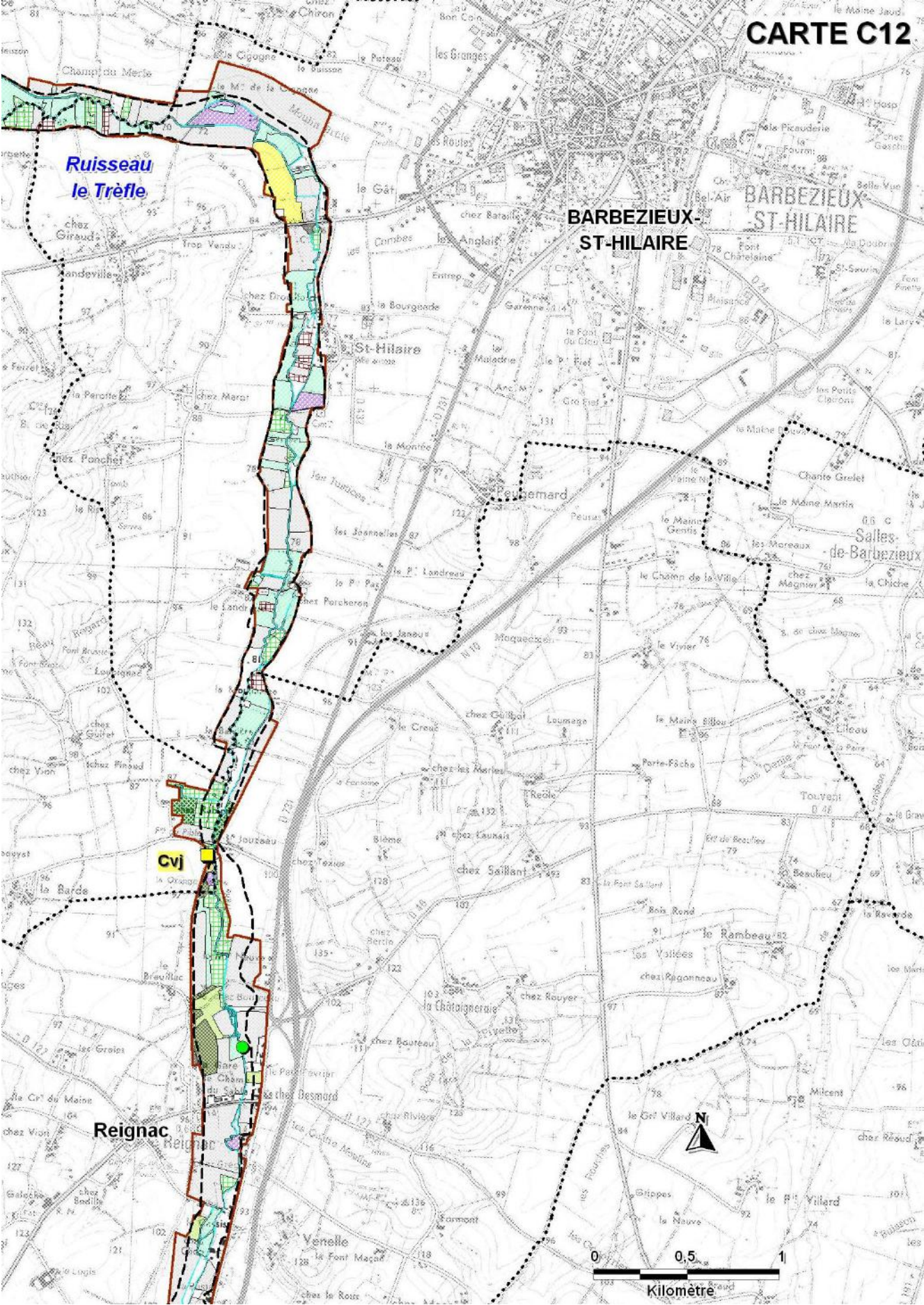


HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

typologie CORINE Biotopes

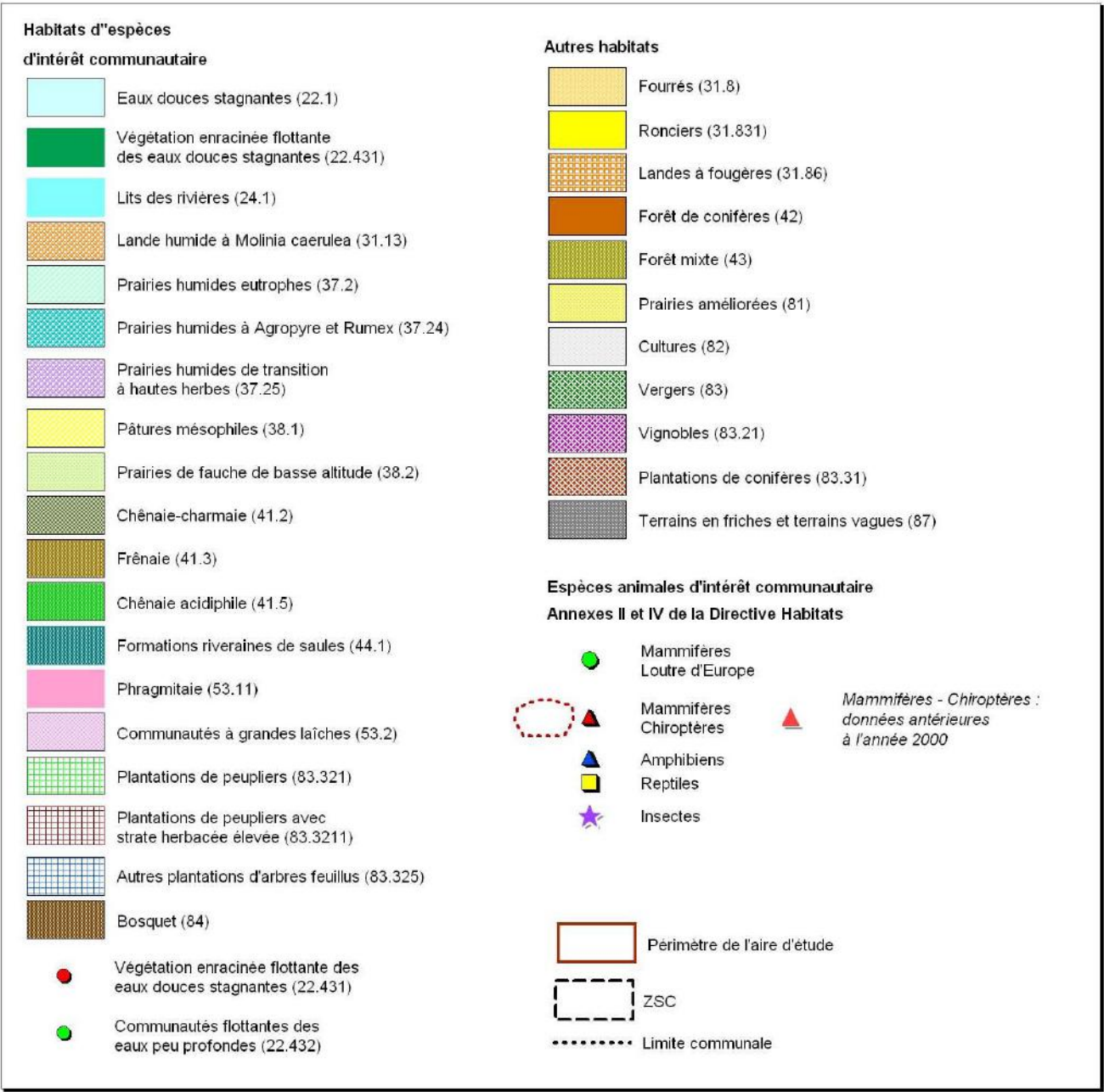


Carte C12 du DOCOB relative aux habitats d'espèces d'intérêt communautaire



HABITATS D'ESPECES ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

typologie CORINE Biotopes



Description succincte des habitats recensés à Barbezieux :

Communautés à reine des prés et communautés associées	Description : Cet habitat est généralement rencontré sur des sols bien pourvus en matière organique mais relativement pauvres en azote, dans des zones soumises aux crues périodiques du cours d'eau mais ne subissant aucune action anthropique. Il s'agit donc de prairies naturelles à hautes herbes en relation dynamique avec les forêts alluviales. Intérêt : Ce type de milieu humide détient un intérêt patrimonial certain. Il peut en effet héberger des espèces rares à l'échelle régionale, comme l'euphorbe des marais (<i>Euphorbia palustris</i>) et constitue une ressource remarquable pour les insectes (floraisons abondantes), ce qui entraîne également la présence d'insectivores, tels que les chauves-souris. Il s'agit en outre d'un habitat préférentiel du Vison d'Europe. Tendances évolutives et menaces potentielles : Cet habitat de transition dérive généralement de la coupe des forêts alluviales ou de l'abandon des activités agropastorales en secteur alluvial. Il a une tendance à la régression en raison du drainage des parcelles pour leur mise en culture. Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont : - L'extension de l'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture ou utilisation de l'espace en prairies fauchées ou pâturées faisant disparaître les espèces de la mégaphorbiaie) ; - La plantation de peupleraies et gestion de celles-ci de manière intensive (excès de produits chimiques et de travaux du sol) ; - Tout aménagement hydraulique tendant à réduire ou à supprimer les inondations dans le lit majeur des cours d'eau ; - L'aggravation de l'eutrophisation des cours d'eau et l'apport excessif d'azote entraînent une modification du cortège floristique qui peut évoluer vers la mégaphorbiaie eutrophe ; - Le risque d'envahissement par des pestes végétales, comme la Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>) ; de forte dynamique, elles finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de la mégaphorbiaie. Caractéristiques et répartition sur le site : Au sein de la vallée de la Seugne et de ses affluents, cet habitat est régulièrement observé. Il forme des cordons en bordure des cours d'eau, des lisières et dans les clairières de forêts humides. État de conservation et mesures de gestion favorables : Au sein de la zone d'étude et dans les endroits où les activités anthropiques sont faibles voire absentes, cet habitat est conservé en l'état. La préservation d'une eau superficielle peu chargée en nutriments, et l'absence de perturbations hydrauliques dans le lit mineur et le lit majeur du cours d'eau lui sont favorables.
Mégaphorbiaies eutrophes	Description : Il s'agit de prairies élevées souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont ainsi eutrophisés et contiennent alors des éléments organiques en abondance. Cet habitat se développe également sur des sols enrichis en azote. Ces formations végétales sont principalement composées par le Liseron des haies (<i>Calystegia sepium</i>), l'Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), l'Epilobe hérissée (<i>Epilobium hirsutum</i>) associés à l'Iris des marais (<i>Iris pseudacorus</i>) et la Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>). Intérêt : Ce type de formation possède un intérêt patrimonial certain. Les espèces végétales qui la compose sont plutôt banales (nitrophiles), mais elle abrite ou est fréquentée par des espèces animales de fort intérêt patrimonial : Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>), Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>). Tendances évolutives et menaces potentielles : Ces mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites par l'homme. Elles constituent un stade transitoire entrant dans la dynamique des boisements. Elles peuvent se régénérer à la suite de coupes forestières ou de manière plus naturelle sur des zones remaniées par les crues. Suite à une eutrophisation accentuée par les apports du cours d'eau ou par amendement dans les peupleraies, elles peuvent se substituer aux mégaphorbiaies mésotrophes. Par contre, en cas d'eutrophisation excessive, le cortège floristique se réduit considérablement en faveur des espèces les plus nitrophiles telles que l'Ortie dioïque. Ceci s'observe surtout dans les parties aval des cours d'eau. Certaines actions sont défavorables à son maintien : - Passage à la prairie de fauche avec amendements ou à la prairie pâturée, entraînant la destruction de l'habitat qui est alors réduit à un liseré de transition ; - Plantations de peupliers gérées de manière intensive ; l'habitat peut se maintenir en sous-bois si la peupleraie est réalisée sans drainage, sans travail du sol et sans utilisation de produits chimiques ; - Travaux hydrauliques (rectification de cours d'eau, empiérement des rives, ...) ; - Risque d'envahissement par des pestes végétales, comme la Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>) ; de forte dynamique, elles finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de mégaphorbiaie. Caractéristiques et répartition sur le site : Cet habitat est légèrement plus représenté au sein du bassin de la Seugne et de ses affluents que les mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes, notamment dans la vallée de la Seugne entre Jonzac et Pons. Il occupe les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites ou constitue des ourlets au niveau des forêts résiduelles. État de conservation et mesures de gestion favorables : Au sein de l'aire d'étude, l'état de conservation est relativement bon, même si certaines formations montrent un degré de dégradation plus élevé, caractérisé généralement par un envahissement par les ronces, ou une très forte dominance de l'ortie. C'est souvent le cas sous les peupleraies. La gestion favorable à cet habitat consiste à veiller à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique et de son environnement alluvial (pas de drainage, pas de rectification / recalibrage de cours d'eau, maintien de berges naturelles, ...). En outre, dans les plus vastes entités localisées en lit majeur, il est possible de mettre en place un entretien par fauche, permettant le maintien de l'ouverture.
Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	Description : Il s'agit d'un boisement qui occupe le lit majeur des cours d'eau recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières. Il occupe des stations humides, inondées périodiquement. Les peuplements observés sont dominés par l'Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) principalement installé dans les parties proches du cours d'eau, auquel est associé le Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) qui se retrouve tant sur les banquettes alluviales inférieures qu'au niveau des parties hautes. La strate herbacée peut être assez dense sur les entités les plus étendues et est notamment composée par la Salicaire (<i>Lythrum salicaria</i>), la Lysimaque commune (<i>Lysimachia vulgaris</i>), le Lycopode d'Europe (<i>Lycopus europaeus</i>) et la Berce commune (<i>Heracleum sphondylium</i>). Intérêt : La forêt de frênes et d'aulnes détient un fort intérêt patrimonial. Elle est à mettre en relation avec un ensemble complexe d'habitats en interaction, constituant une véritable mosaïque de milieux qui offre une multitude de niches écologiques pour la faune. Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont : - Mammifères : Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>), Loutre (<i>Lutra lutra</i>), chauves-souris (Barbastelle - <i>Barbastella barbastellus</i>, Murin de Natterer - <i>Myotis nattereri</i>, Noctule commune - <i>Nyctalus noctula</i>, Noctule de Leisler - <i>Nyctalus leisleri</i>) - Insectes : Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>), Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>). Tendances évolutives et menaces potentielles : Cet habitat a une tendance à régresser du fait de la forte déforestation des vallées par le passé, de la substitution par des plantations de peupliers, la rectification et le curage des cours d'eau. Ainsi, la gestion hydraulique, l'entretien trop sévère de la ripisylve, l'occupation du sol adjacente, l'extension des cultures et les maladies affectant les aulnes (liées au phytophthora notamment), sont les principales menaces qui pèsent sur cet habitat. Caractéristiques et répartition sur le site : Au sein de l'aire d'étude, la strate arborée de cet habitat est marquée, par endroit, par la présence du Saule blanc (<i>Salix alba</i>), qui se mêlent aux aulnes et aux frênes. Dans les secteurs où le boisement est le plus étendu, la strate arbustive est fortement diversifiée avec la présence d'Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>), d'Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>), du Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) et du Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>). Par endroit, cet habitat est remplacé par une bordure plantée de peupliers. Cet habitat est présent sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Seugne et de ses affluents. Les peuplements observés sont de faible étendue constituant, le long des cours d'eau, des formations étroites et linéaires installées sur les berges. Ces formations peuvent s'étendre si la topographie le permet. C'est notamment le cas dans la plaine alluviale de la Seugne, large et humide, entre Jonzac et Pons.

	État de conservation et mesures de gestion favorables : Les entités localisées dans l'aire d'étude présentent un bon état de conservation, avec une diversité floristique assez élevée et une bonne typicité de l'habitat. Ce dernier fait l'objet d'une gestion traditionnelle, sur le mode extensif, par l'homme, du type coupe de taillis pour la récolte du bois de chauffage. La conservation de cet habitat passe par la protection de l'hydrosystème, notamment les cycles de crues, ainsi que par une gestion conservatoire. Certaines précautions sont à prendre dans le cas d'interventions dans ou à proximité de ce type de boisement : - Pas de transformation de ces boisements : pas de plantations de peupliers qui déstabilisent les berges ; - Pas de drainage des terres ; - Éviter l'utilisation d'engins lourds, en particulier lorsque les sols sont gorgés d'eau ; - Privilégier la régénération naturelle de cet habitat en favorisant l'Aulne (Alnus glutinosa), le frêne (Fraxinus excelsior), le chêne pédonculé (Quercus robur), si besoin, enrichissement par plantations d'aulnes et de frênes ; - Lorsque des restaurations ou des replantations de ripisylve sont envisagées, utiliser les essences locales caractéristiques des boisements alluviaux telles que le frêne commun (Fraxinus excelsior), l'Aulne (Alnus glutinosa) et proscrire la plantation d'essences comme l'Erable négundo (Acer negundo), les peupliers (Populus sp.) et les platanes (Platanus acerifolia). - En l'absence de risque de création d'embâcles, conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt vis-à-vis de la faune.
Prairies humides (37.2 et 37.25), pâtures mésophiles (38.1)	Les prairies humides, phragmitaies, communautés à grandes laîches et pâtures mésophiles de la vallée de la Seugne et de ses affluents constituent le lieu de vie de plusieurs espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : Vison d'Europe, chauves-souris, Damier de la Succise.
Boisements feuillus hygrophiles (83.321 et 83.2311)	L'ensemble des boisements humides est fréquenté par les mammifères semi-aquatiques : Vison d'Europe et Loutre. Les feuillus sont en outre favorables à plusieurs autres espèces d'intérêt communautaire : - chauves-souris, en particulier la Barbastelle inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats ainsi que le Murin de Naterrer, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats ; - insectes : le Lucane cerf volant, la Rosalie alpine, espèces de l'annexe II de la Directive Habitats ; Par ailleurs, lorsqu'elles sont gérées de manière extensive, les peupleraies voient leur sous-bois colonisé par des habitats d'intérêt communautaire (mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes – 37.1, mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces – 37.71). Celles-ci peuvent alors être régulièrement fréquentées par le Vison d'Europe.

Tableau de synthèse des habitats ayant justifié la désignation du site :

Nom de l'habitat	Code N2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat	% de l'aire d'étude	Exigences écologiques	État de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Gazons amphibies annuels septentrionaux	3130-5	Habitat ponctuel		Habitat héliophile à courte submersion, en général hivernale	Moyen	Élevée	Maintien de la submersion temporaire et du profil des berges Absence de fertilisation Surveillance des ligneux
Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes	3150-1	Habitat ponctuel		Eaux stagnantes et enrichies	Moyen	Moyenne	Protection des berges, zonages des activités, traitement des rejets polluants Faucardage des hélophytes Surveillance des ligneux
Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophes	3150-3	Habitat ponctuel		Eaux stagnantes et enrichies	Moyen	Moyenne	Lutte contre la prolifération des lentilles d'eau et des espèces allochtones Limitation de l'eutrophisation Surveillance des ligneux
Végétations aquatiques des rivières, canaux, et fossés eutrophes des marais naturels	3150-4	Habitat ponctuel		Eaux stagnantes et enrichies	Bon	Forte	Maintien des écoulements Gestion des macrophytes Reconnexion des annexes hydrauliques
Végétations immergées des rivières Végétations immergées des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	3260 3260-3 3260-6	Habitat ponctuel		Eau plus ou moins courante peu eutrophisée, ripisylve entretenue	Bon	Forte	Éviter le recalibrage, le curage, l'assèchement des cours d'eau Veiller à la qualité de l'eau
Landes atlantiques à Erica et Ulex	4030	3 ha	0,03%	Sols acides, pauvres en nutriments, légèrement humides	Bon	Forte	Fauche périodique ou pâturage extensif Élimination de la Fougère aigle si trop envahissante
Communautés à Reine des prés et communautés associées	6430-1	62 ha	0,71%	Sols bien pourvus en matières organiques mais pauvres en azote, soumises à crues périodiques	Bon	Fort	Préservation d'une eau peu chargée en nutriments, Pas de perturbation hydraulique, Fauche périodique
Prairies humides à Molinie	6410	0,6 ha	0,007%	Sols paratourbeux pauvres en nutriments, à humidité variable	Moyen	Forte	Maintien de l'humidité du sol Entretien par fauche et pâturage
Mégaphorbiaies eutrophes	6430-4	66 ha	0,75%	Sols riches en matières organiques et en azote, soumis à des crues périodiques	Bon	Forte	Pas de perturbation hydraulique, Fauche périodique
Forêt d'aulnes et frênes des fleuves médio-européens*	91E0	687,8 ha	7,84%	Sols humides inondés périodiquement	Bon	Très forte	Maintien d'un boisement à faible enjeu de production Pas de drainage du sol Régénération naturelle
Forêt mixte de chênes, ormes, et frênes des grands fleuves	91F0	30 ha	0,34%	Lit majeur des grands fleuves, sols moyennement humides inondés périodiquement	Bon	Forte	Maintien d'un boisement à faible enjeu de production Pas de drainage du sol Régénération naturelle
Rigoles à Myrte des marais	7110	Habitat ponctuel		Tourbière haute active	Bon	Forte	Maintien des conditions hydriques du sol Surveillance des ligneux

Aucune espèce végétale inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats n'a été observée au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, plusieurs espèces d'intérêt patrimonial local voire national, ont été relevées. Le bilan patrimonial de la flore du site de la haute vallée de la Seugne et de ses principaux affluents est présenté dans le tableau suivant :

Statut	Nombre d'espèces
Espèces de la directive Habitats	0
Espèces protégées au niveau national	3
Espèces protégées au niveau régional	3
Autres espèces d'intérêt particulier (liste rouge régionale, espèces déterminantes de ZNIEFF)	35
TOTAL	41

Le bilan patrimonial de la faune du site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents est le suivant :

Liste des espèces animales d'intérêt communautaire qui ont pu être identifiées dans le site Natura 2000

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR
Mammifères				
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	X	II, IV	X
Grand Murin	Myotis myotis	X	II, IV	X
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	X	II, IV	X
Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	X	II, IV	X
Noctule commune	Nyctalus noctula	X	IV	X
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	X	IV	X
Oreillard gris	Plecotus austriacus	X	IV	X
Oreillard roux	Plecotus auritus	X	IV	X
Petit Murin	Myotis blythii	X	II, IV	X
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	X	II, IV	X
Vespertilion à moustaches	Myotis mystacinus	X	IV	X
Vespertilion à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	X	II, IV	X
Vespertilion de Beschtein	Myotis beschteini	X	II, IV	X
Vespertilion de Daubenton	Myotis daubentoni	X	IV	X
Vespertilion de Natterer	Myotis nattereri	X	IV	X
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	X	IV	
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	X	IV	
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	X	IV	
Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	X	II, IV	X
Loutre d'Europe	Lutra lutra	X	II, IV	X
Vison d'Europe*	Mustela lutreola	X	II, IV	X
Amphibiens				
Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	X	IV	
Crapaud calamite	Bufo calamita	X	IV	X
Grenouille agile	Rana dalmatina	X	IV	
Rainette méridionale	Hyla meridionalis	X	IV	X
Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	X	II, IV	X
Triton marbré	Triturus marmoratus	X	IV	X
Reptiles				
Cistude d'Europe	Emys orbicularis	X	II, IV	X
Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	X	IV	
Lézard des murailles	Podarcis muralis	X	IV	
Lézard vert	Lacerta bilineata	X	IV	
Poissons				
Chabot	Cottus gobio		II	
Lamproie de Planer	Lampetra planeri	X	II	X
Insectes				
Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	X	II	X

Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	II, IV	
Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	X	II, IV	d
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II	
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	II, IV	X
Rosalie alpine	<i>Rosalia alpina</i>	X	II, IV	X

En gras : espèce prioritaire

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

LRR = Liste Rouge Régionale

Le bilan patrimonial de la faune d'intérêt communautaire du site « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » est le suivant :

Statut	Nombre d'espèces
Espèces d'annexe II de la Directive Habitats	20
Espèces d'annexe IV de la Directive Habitats	36



Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)



Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)

Sur la commune de Barbezieux, aucune espèce inscrite aux Annexes II et IV de la Directive Habitats ou I de la Directive Oiseaux n'a été recensée. L'absence d'observation de certaines espèces sur la commune ne veut pas dire qu'elles ne la fréquentent pas. Une attention doit donc être portée à la totalité de ces espèces

Tableau de synthèse des espèces ayant justifié la désignation du site :

Nom de l'espèce	Code N2000	Exigences écologiques	Représentativité	État de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Vison d'Europe*	1356	Totalité du réseau hydrographique du bassin versant et lit majeur attenant	Très forte	Médiocre	Majeure	Maintenir et/ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides et garantir leur connectivité Garantir la ressource et la qualité de l'eau Adapter les ouvrages de franchissement routier Privilégier le piégeage sélectif lors de la lutte contre le Ragondin
Loutre d'Europe	1355	Totalité du réseau hydrographique du bassin versant	Très forte	Moyen	Majeure	
Barbastelle	1308	Réseau hydrographique (corridor de déplacement) et totalité des habitats naturels du lit majeur pour (importance des haies et lisières) Présence de sites d'hivernage et mise bas à proximité	Forte	?	Forte	Contrôler l'emploi de vermifuges pour le bétail, garantissant leur non toxicité pour l'entomofaune, ressource alimentaire essentielle des chiroptères Maintenir/restaurer les corridors écologiques : haies, ripisylves Favoriser la présence d'arbres de haut jet sénescents Maintenir/restaurer l'entretien des arbres têtards
Grand Murin	1324		Forte	?	Forte	
Grand Rhinolophe	1304		Forte	?	Forte	
Minioptère de Schreibers	1310		Forte	?	Forte	
Murin à oreilles échancrées	1321		Forte	?	Forte	
Murin de Beschtein	1323		Forte	?	Forte	
Petit rhinolophe	1303		Forte	?	Forte	
Rhinolophe euryale	1305		Forte	?	Forte	
Cistude d'Europe	1220	Rivières à courant lent, fossés, plans d'eau avec zones à sol meuble à proximité (ponte)	Moyenne	Moyen	Majeure	Conserver les mosaïques d'habitat (plans d'eau, roselières, fossés, bois alluviaux....) Éviter le retrait systématique des branches et troncs d'arbres (support d'insolation) Surveiller les tortues exogènes
Sonneur à ventre jaune	1193	Mares forestières	Faible	Médiocre	Faible	Préserver/restaurer des mares forestières interconnectées Éviter le comblement des ornières et autres petits points d'eau dans les zones de présence avérée
Chabot	1163	Rivières aux eaux claires, bien oxygénées, à végétation diversifiée	Forte	?	Forte	Rétablissement des continuités écologiques, Conservation des herbiers Restauration de la qualité des eaux Limitation des étiages
Lamproie de Planer	1096		Forte	?	Forte	
Agrion de Mercure	1044	Réseau hydrographique ensoleillé avec végétation diversifiée sur les berges	Moyen	Moyen	Forte	Garantir la ressource et la qualité de l'eau Maintien de la végétation rivulaire herbacée Limiter les curages et aménagements de berges
Cuivré des marais	1080	Prairies humides, marais, mégaphorbiaies où sont présentes les plantes hôtes de la chenille (Rumex)	Moyen	Moyen	Forte	Maintien de prairies humides gérées extensivement Proscrire l'élimination des Rumex par herbicide sélectif
Fadet des laïches	1071	Prairies et landes humides à Molinie et Choin noircissant	Faible	Moyen	Faible	Pâturage ou fauche des parcelles Maintien de leur caractère humide
Rosalie des Alpes*	1087	Arbres sénescents ou morts, ou fraîchement coupés	Moyenne	Moyen	Forte	Maintien des forêts alluviales et des haies avec arbres sénescents
Lucane cerf-volant	1083	Boisements et haies avec vieux arbres	Moyenne	Moyen	Moyenne	Maintien des forêts alluviales et des haies avec arbres sénescents

Cas particulier du Vison d'Europe

Une étude spécifique à l'espèce est actuellement en cours. Elle comprend la consultation des acteurs concernés (ONCFS, FDC, etc.) et l'analyse des facteurs de présence favorables (zone d'activité potentielle, trame des habitats préférentiels, etc.) et défavorables à l'espèces (piégeage, collision routière, qualité de l'eau, etc.).

Effectifs

Plusieurs individus ont effectivement été recensés dans le cadre du Plan national de restauration du Vison d'Europe.

Habitats et zone d'activité potentielle

Sur le site les zones d'activité potentielle de l'espèce correspondent aux lits majeurs de tous les cours d'eau. Ce sont ainsi 23 habitats préférentiels qui sont envisagés. Ils sont répartis en mosaïque sur tout le site. La Seugne en aval de Jonzac apparaît à ce titre particulièrement propice.

Menaces

La collision routière est une des menaces principales pesant sur l'espèce. Le recensement des zones à risque potentielles a mis en exergue 138 points. Parmi eux, 3 zones présentent un risque très élevé, 3 un risque élevé, 15 un risque fort, 27 un risque moyen, 90 un risque faible avec un risque moyen (30%).

Concernant le Vison d'Amérique, l'espèce n'est pas présente en Charente maritime mais sa présence à l'Est de la Charente rend sa surveillance nécessaire.

Sur la commune, une seule zone à faible risque de collision a été identifiée : au lieu-dit « Le Gât », sur la D3.

Enjeux mis en évidence par le DOCOB

Eau et hydrosystème	- Un déficit hydrique estival marqué avec des ruptures d'écoulement - Une qualité des eaux altérée - Une continuité biologique amont-aval gênée par les nombreux ouvrages - Des discontinuités latérales sur la Seugne amont et les affluents entre le cours d'eau principal et ses milieux connexes - Des espèces exotiques invasives
Biodiversité	- Présence d'espèces animales d'intérêt communautaire : Priorité 1: Vison d'Europe Priorité 2: Autres espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » - Présence de 15 habitats d'intérêt communautaire - Présence de 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Socio-économie	- Une activité agricole dominante avec une forte présence de la céréaliculture - Une activité d'élevage qui a du mal à se maintenir, d'où une surface de prairies en diminution - Une activité agricole génératrice de prélèvements d'eau, d'apports de fertilisants et de produits phytosanitaires, - Une populiculture fortement présente sur la Seugne aval avec des modes de gestion variés pouvant être plus ou moins intéressants en terme de biodiversité - Des systèmes d'assainissement insuffisants qui concourent à la dégradation de la qualité des eaux - La vallée de la Seugne, un espace de loisirs diversifiés

CARTE D12

Habitats favorables au Vison d' Europe

- Habitats terrestres
- Habitats aquatiques

Zones à risque de collision routière

- Maximal
- Elevé
- Fort
- Moyen
- Faible
- Périmètre de l'aire d'étude
- ZSC
- Limite communale

0 0,5 1 Kilomètre

N

Sur le site, les enjeux et des facteurs d'influence des habitats naturels et des espèces sont présentés dans les tableaux suivants

Les habitats naturels

Habitats	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
Gazons amphibies annuels septentrionaux	Moyen	Représentativité sur le site État de conservation	+/- : Aménagement des plans d'eau - : Toute activité à l'origine de l'eutrophisation des eaux
Tapis immergés de characées	Moyen	Représentativité sur le site État de conservation	+/- : Gestion hydraulique des plans d'eau - : Toute activité à l'origine de l'eutrophisation des eaux
Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes	Moyen	Typicité Représentativité sur le site État de conservation	+/- : Aménagement des plans d'eau - : Toute activité à l'origine de l'eutrophisation des eaux
Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophes	Moyen	Typicité Représentativité sur le site État de conservation	+/- : Gestion hydraulique des plans d'eau - : Toute activité à l'origine de l'eutrophisation des eaux
Végétations aquatiques des rivières, canaux, et fossés eutrophes des marais naturels	Fort	Typicité État de conservation	+/- : Entretien des cours d'eau - : Toute activité à l'origine de l'eutrophisation des eaux
Végétation immergée des rivières	Fort	Valeur patrimoniale Typicité Représentativité État de conservation	+/- : Entretien des cours d'eau - : Toute activité à l'origine de l'eutrophisation des eaux
Végétation immergée de rivières oligo-mésotrophes à mésotrophes acides et neutres	Fort	Valeur patrimoniale Typicité Représentativité État de conservation	+/- : Entretien des cours d'eau - : Toute activité à l'origine de l'eutrophisation des eaux
Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	Fort	Valeur patrimoniale Représentativité	+/- : Entretien des cours d'eau - : Toute activité à l'origine de l'eutrophisation des eaux
Landes atlantiques à Erica et Ulex	Moyen	Représentativité	- : Plantation de pins + : Entretien extensif par fauche ou pâturage
Communauté à Reine des prés et communautés associées	Fort	Valeur patrimoniale Typicité Représentativité État de conservation	+ : Peupleraie gérée de manière extensive + : Chasse + Fauche d'entretien périodique - : Mise en culture - : Toute activité à l'origine d'une eutrophisation de l'eau
Prairies humides à molinie	Moyen	Représentativité État de conservation	+ Fauche ou pâturage extensifs - : Toute activité à l'origine d'une pollution de l'eau - : Mise en culture ou transformation en peupleraie
Mégaphorbiaies eutrophes	Fort	Valeur patrimoniale Typicité Représentativité État de conservation	+ : Peupleraie gérée de manière extensive + : Chasse + Fauche d'entretien périodique - : Mise en culture - : Toute activité à l'origine d'une eutrophisation de l'eau
Forêts de frênes et aulnes des grands fleuves*	Très Fort	Valeur patrimoniale État de conservation	+/- : Entretien des berges des cours d'eau - : Déboisement, Mise en culture
Forêts de chênes, ormes et frênes	Fort	Valeur patrimoniale	+/- : Entretien des berges des cours d'eau

		État de conservation	- : Déboisement, Mise en culture
Rigoles à Myrte des marais	Fort	Valeur patrimoniale État de conservation	+/- : Gestion hydrauliques des cours d'eau et plans d'eau - : Toute activité à l'origine d'une eutrophisation de l'eau

Les espèces

Habitats	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
Vison d'Europe*	Majeur	Intérêt patrimonial État de conservation	+/- : Entretien des cours d'eau - : Toute activité à l'origine de pollution des eaux - : Assèchement des zones humides - Circulation automobile (collisions)
Loutre	Majeur	Représentativité sur le site État de conservation	+/- : Entretien des cours d'eau - : Toute activité à l'origine de pollution des eaux - Circulation automobile (collisions)
Barbastelle	Fort	Fort potentiel d'habitats de chasse pour toutes les espèces de chiroptères, notamment dans les boisements humides et les prairies alluviales. Présence de gîtes d'hivernage et mise bas à proximité de la vallée	+ : Élevage - : Cultures - : Exploitation sylvicole intensive et monospécifique - : Rénovation du bâti - : Circulation routière - : Fréquentation des grottes
Grand/Petit murin			
Grand rhinolophe			
Minioptère de Schreibers			
Vespertil à oreilles échancrées			
Petit rhinolophe			
Rhinolophe euryale			
Cistude d'Europe	Majeur	Valeur patrimoniale Représentativité sur le site État de conservation	+ : Maintien et entretien des plans d'eau - : Dérangement - : Toute activité à l'origine d'une pollution de l'eau
Sonneur à ventre jaune	Faible	Représentativité faible : présence marginale sur le site	+ : Entretien des mares +/- : Activité sylvicole
Chabot	Fort	Espèces bien représentées sur le site et en bon état de conservation (à confirmer)	- : Toute activité à l'origine d'une pollution de l'eau - : Artificialisation des cours d'eau - : Colmatage des frayères par les sédiments (augmentation de la charge en sédiments par l'agriculture intensive en bord de cours d'eau, diminution du courant par baisse du débit) +/- : Entretien des berges des cours d'eau
Lamproie de Planer			
Agrion de Mercure	Fort	Valeur patrimoniale élevée et habitats favorables bien représentés sur le site	+/- : Entretien des berges des cours d'eau - : Toute activité à l'origine d'une pollution de l'eau
Cuivré des marais	Fort	Valeur patrimoniale élevée et habitats favorables bien représentés sur le site	+/- : Gestion hydrauliques des cours d'eau et plans d'eau - : Toute activité à l'origine d'une eutrophisation de l'eau
Fadet des laïches	Faible	Représentativité limitée sur le site : seulement présente en tête de bassin du Pharaon	- : Abandon de l'entretien des prairies - : Drainage des parcelles - : Boisement des parcelles
Rosalie des Alpes*	Fort	Valeur patrimoniale élevée et habitats favorables bien	+ : Maintien de boisements alluviaux sans enjeu de production - : Défrichement pour mise en cultures ou plantation de peupliers

		représentés sur le site	
Lucane cerf-volant	Moyen	Espèce bien représentée sur le site mais assez commune dans les boisements du Sud-Ouest de la France	+ : Maintien de boisements alluviaux sans enjeu de production - : Défrichement pour mise en cultures ou plantation de peupliers

Des objectifs de conservation ont ensuite été dégagés.

Les **Objectifs de Conservation à Long Terme** (OCLT) sont les objectifs que l'on cherche à atteindre à long terme, par exemple :

- Assurer le maintien de l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire,
- Restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Les **Objectifs de Développement Durable** (ODD) correspondent aux objectifs opérationnels. C'est la déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires, par exemple :

- Restaurer et entretenir les continuités écologiques entre les milieux fonctionnels,
- Encourager les pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Objectifs de Conservation à Long Terme	Objectifs de Développement Durable	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Justification de l'objectif retenu	Actions
O1. Maintenir les habitats et espèces aquatiques et semi-aquatiques d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation	O1.1. Encourager les actions d'économie de la ressource en eau et de réduction des pollutions du bassin versant	Habitats : Tous les habitats aquatiques des cours d'eau et plans d'eau Espèces : Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, Chabot, Lamproie de Planer, Agrion de Mercure	Les habitats et espèces visées sont tous exigeants en matière de niveaux d'eau et de qualité des eaux	B1, B2, B5, B7, B12
	O1.2. Restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau et de leurs annexes	Habitats : Tous Espèces : Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, Chabot, Lamproie de Planer, Agrion de Mercure	Les travaux hydrauliques ont eu pour conséquence de perturber l'équilibre hydrodynamique de la Seugne et de ses affluents : effondrement de berges, érosion du fond du lit. Ces phénomènes sont défavorables au maintien des habitats et des espèces dans un bon état de conservation. Des actions doivent être menées afin restaurer la fonctionnalité de l'hydrosystème	B2, B3, B5, B6, B7,
	O1.3. Prendre en compte les facteurs de mortalité du Vison d'Europe et de la Loutre	Espèces : Vison d'Europe, Loutre	Le Vison d'Europe et la Loutre sont particulièrement sensibles aux modalités d'entretien de la ripisylve et de lutte contre les espèces invasives, et à la mortalité par collision routière	B4, B5, B8, B9, B10
	O1.4. Préserver les habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire liées à l'eau	Habitats : Communautés à reine des prés et communautés associées, prairies humides à molinie, mégaphorbiaies eutrophes, Forêts de frênes et aulnes des fleuves médio-européens, Rigoles à Myrte des marais Espèces : Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, Sonneur à ventre jaune, Chabot, Lamproie de Planer, Agrion de Mercure	Le maintien des espèces sensibles dans un bon état de conservation est d'abord conditionné par la préservation de leurs habitats les plus favorables	B1, B4, B5, B11, B12, C1, D3, D3a, D3b, D3c, D4
O2. Encourager une gestion des espaces agricoles favorable à la biodiversité	O2.1. Maintenir les surfaces en herbe et encourager des pratiques agricoles favorables à la biodiversité	Espèces : Vison d'Europe, Loutre, Chiroptères, Cuivré des marais, Fadet des laïches	Les surfaces en herbe sont des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Certaines adaptations dans les pratiques agricoles améliorent la diversité écologique du site.	C1
	O2.2. Encourager la conversion de parcelles cultivées en surfaces en herbe	Espèces : Vison d'Europe, Loutre, Chiroptères, Cuivré des marais, Fadet des laïches	Les surfaces en herbe sont des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Certaines adaptations dans les pratiques agricoles améliorent la diversité écologique du site.	C2
	O2.3. Développer le réseau de haies existant, maintenir/restaurer les arbres têtards	Espèces : Chiroptères, Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volan	Les haies et les arbres têtards sont l'habitat de plusieurs espèces d'intérêt communautaire	C3, C4
O3. Maintenir les boisements et milieux associés et favoriser une gestion sylvicole favorable à la biodiversité	O3.1. Maintenir les surfaces existantes de boisements alluviaux et encourager une gestion favorable à la biodiversité	Habitats : Forêts de frênes et aulnes des fleuves médio-européens, Forêts mixtes de chênes, ormes, et frênes Espèces : Vison d'Europe, Loutre, Chiroptères, Sonneur à ventre jaune, Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant	Une gestion extensive des boisements est favorable à la diversité biologique	D1, D2, D3, D3a, D3b, D3c
	O3.2. Maintenir les habitats associés (mégaphorbiaies, cariçaies, roselières) dans un bon état de conservation	Habitats : Communautés à reine des prés et communautés associées, prairies humides à molinie, mégaphorbiaies eutrophes Espèces : Vison d'Europe, Loutre, Chiroptères, Cuivré des marais	Le maintien des espèces sensibles dans un bon état de conservation est d'abord conditionné par la préservation de leurs habitats les plus favorables	B11
	O3.3. Encourager une gestion environnementale des peupleraies existantes	Habitats : Communautés à reine des prés et communautés associées, mégaphorbiaies eutrophes Espèces : Vison d'Europe, Loutre, Chiroptères	La poursuite et la promotion d'une gestion extensive des peupleraies est favorable à la biodiversité	D4
	O3.4. Encourager une gestion environnementale des boisements et landes acidiphiles en tête de bassin versant	Habitats : Landes atlantiques à Erica et Ulex Espèces : Chiroptères, Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant	Une gestion extensive des boisements et landes acidiphiles est favorable à la diversité biologique	D5, D6
O4. Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site	O4.1. Informer les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement	Habitats : Tous Espèces : Toutes	Des mesures simples peuvent être prises par chaque usager dans le but de respecter la sensibilité du site	E1, E2, E4, E5
	O4.2. Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site	Habitats : Tous Espèces : Toutes	La sensibilité des milieux et des espèces doit être connue de chaque usager	E1, E3, E4, E6
O5. Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces et suivre les effets des actions du DOCOB	O5.1. Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces, suivre leurs évolutions	Habitats : Tous Espèces : Toutes	L'amélioration des connaissances permet d'adapter le contenu du programme d'actions du DOCOB	F1 F2, F3, F4, F5, F6
	O5.2. Suivre les effets des actions du DOCOB	Habitats : Tous Espèces : Toutes	Le suivi des effets du DOCOB permet d'adapter en continu le programme d'actions du DOCOB	Toutes

Le PLU de Barbezieux peut particulièrement agir sur les objectifs suivants :

- **O1. Maintenir les habitats et espèces aquatiques et semi-aquatiques d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation**
- **O2. Encourager une gestion des espaces agricoles favorable à la biodiversité**
- **O3. Maintenir les boisements et milieux associés et favoriser une gestion sylvicole favorable à la biodiversité**
- **O4. Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site**

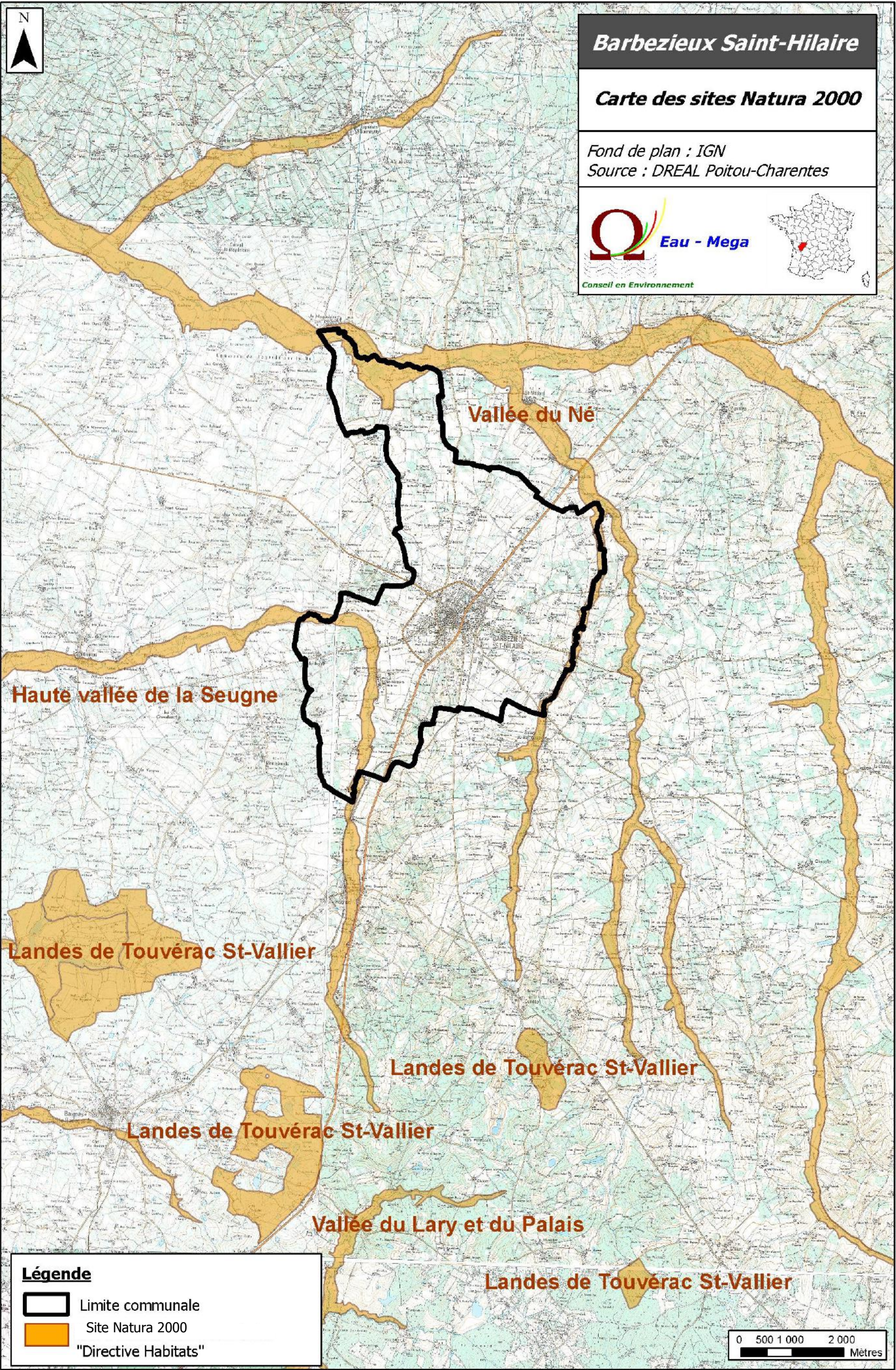
Il permettra notamment de protéger les espaces naturels, les continuités, le maillage de haies et les arbres remarquables ; mais également d'informer le public sur la richesse du site et les comportements à adopter.

Les actions suivantes ont ensuite été proposées et validées :

Code action	Libellé action
A. Animation	
A1	Mise en oeuvre du DOCOB
A2	Mise en cohérence du périmètre du site Natura 2000
A3	Appui aux collectivités territoriales
B. Gestion des milieux aquatiques et du réseau hydrographique	
B1	Prise en compte de Natura 2000 dans la gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant
B2	Appui technique pour la restauration fonctionnelle des cours d'eau
B3	Favoriser le regroupement des Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique
B4	Gestion environnementale des cours d'eau et de la végétation des berges
B5	Restauration et entretien des annexes hydrauliques
B6	Restauration de la continuité écologique
B7	Amélioration de la gestion des ouvrages de moulins
B8	Adaptation des ouvrages d'art pour réduire la mortalité du Vison d'Europe par collision routière
B9	Prise en compte du Vison d'Europe dans la lutte sélective contre le Ragondin
B10	Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
B11	Gestion des mégaphorbiaies, cariçaies et phragmitaies
B12	Maintien des habitats et de la qualité des plans d'eau favorables à la Cistude d'Europe
C. Gestion des milieux agricoles	
C1	Maintien et gestion par la fauche et le pâturage des prairies alluviales
C2	Développement des dispositifs enherbés
C3	Plantation et entretien des haies en secteur agricole
C4	Conservation, entretien, et création d'arbres têtards
D. Gestion des habitats forestiers	
D1	Élaboration et mise en oeuvre d'un schéma concerté des boisements de production
D2	Prise en compte de Natura 2000 dans les documents forestiers et projets de « bois-énergie »
D3	Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés
D3a	Régénération, enrichissement, et création de boisements alluviaux (sans enjeu de production)
D3b	Développement de bois sénescents au sein des boisements alluviaux
D3c	Entretien, création, et restauration de mares forestières
D4	Gestion environnementale des peupleraies
D5	Gestion environnementale des boisements de feuillus mésophiles
D6	Gestion environnementale des landes atlantiques
E. Information et communication	
E1	Élaboration d'un plan de communication
E2	Sensibilisation des propriétaires riverains de la Seugne et des agents d'entretien sur la gestion des berges et de la végétation rivulaire
E3	Information de la population sur les enjeux biologiques du site Natura 2000
E4	Information du public sur la mise en oeuvre du DOCOB
E5	Sensibilisation des acteurs non agricoles à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires
E6	Aide à la valorisation du patrimoine naturel de la Seugne
F. Suivi scientifique et évaluation des effets du DOCOB	
F1	Suivi cartographique de l'occupation du sol
F2	Suivi cartographique de la répartition des habitats naturels
F3	Suivi de l'état de conservation des forêts alluviales
F4	Suivi périodique des espèces animales terrestres et semi-aquatiques d'intérêt communautaire
F5	Caractérisation de l'aire de répartition et de l'état de conservation du Chabot et de la Lamproie De Planer
F6	Recherche d'espèces d'intérêt communautaire méconnues ou non inventoriées dans le DOCOB, mais dont la présence est probable

Le PLU de la commune de Barbezieux peut intervenir sur différentes actions :

- B6. Restauration de la continuité écologique
- B12. Maintien des habitats et de la qualité des plans d'eau favorables à la Cistude d'Europe
- C1. Maintien et gestion par la fauche et le pâturage des prairies alluviales
- C3. Plantation et entretien des haies en secteur agricole
- C4. Conservation, entretien, et création d'arbres têtards
- E. Information et communication



Conclusion au regard des zones d'inventaire et de protection existantes

Les deux sites recensés accueillent des espèces similaires : Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Cordulie à corps fin et Rosalie des Alpes. La commune pourrait donc constituer une voie d'échange pour les populations des deux sites.

Particulièrement, le Vison d'Europe et la Rosalie des Alpes sont deux espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R214-15 du code de l'environnement.

Les habitats préférentiels du Vison d'Europe sont notamment les zones humides aux abords des cours d'eau. En effet, « il est strictement inféodé aux milieux aquatiques et ne quitte le voisinage de l'eau que pour passer d'un bassin hydrographique à un autre » (Source : Cahiers d'Habitats Natura 2000 – Tome 7).

Sur la commune, certains secteurs pourraient donc être propices à de tels déplacements. Les prairies en bordure de cours d'eau, très présentes sur la commune, constituent ainsi un fort enjeu pour l'espèce.



Prairie vers « Chez Mathé », Cliché Eau-Méga



Toutefois, au lieu-dit « Le Poteau », à la limite des bassins versants Né et Seugne à l'Ouest du territoire communal, la présence d'un large secteur urbanisé (sur Barbezieux et sur la commune voisine) et de la RD 731 fragilise les échanges entre les deux sites.

En contexte de plaine, la Rosalie des Alpes quant à elle fréquente généralement les saules et les frênes âgés, qu'ils soient isolés ou dans une allée, ou bien taillés en têtards. Les arbres morts et les bois fraîchement coupés constituent également des sites de choix. Les oeufs sont déposés dans les anfractuosités et les blessures des arbres.



Alignement d'arbres têtards avant le lieu-dit « Les Moreaux », Cliché Eau-Méga



Constats et enjeux

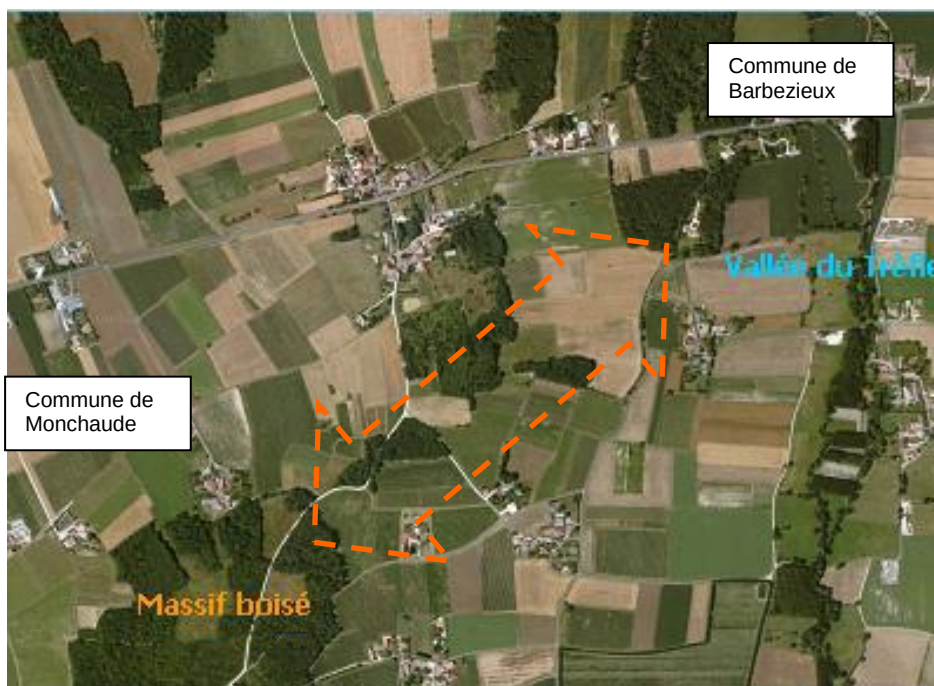
Au regard de l'occupation des sols, des inventaires et des zones de protection Natura 2000, les enjeux environnementaux sur la commune reposent donc majoritairement sur **les sites Natura 2000 (vallées, cours d'eau et prairies), les boisements et leurs liaisons** situés principalement à l'Ouest et à l'Est du territoire communal et encadrant la partie urbanisée et exploitée.

Les deux vallées apparaissent relativement bien conservées. Il est donc important de les conserver et de les préserver.

La qualité des eaux des deux vallées devra faire l'objet d'une attention particulière.

Les boisements apparaissent difficiles à conserver, certains espaces boisés protégés dans le POS ont été réduits ou ont disparu.

Les liaisons existantes, notamment les vallées sont fonctionnelles. La liaison terrestre à l'Ouest du territoire, reliant le massif boisé de Montchaude à la vallée du Trèfle, bien qu'existante, pourra être confortée.



ATOUTS	FAIBLESSES
- Un patrimoine naturel intéressant accueillant des espèces de fort intérêt - Des liaisons fonctionnelles - Une urbanisation centrée et éloignée des milieux naturels - Des zones agricoles de qualité (AOC, IGP)	- Des espaces boisés dont la protection apparaît difficile à faire respecter - Des obstacles aux différentes continuités
ENJEUX	
- Protéger les zones naturelles patrimoniales ; limiter/éviter les incidences indirectes - Préserver et gérer les milieux naturels - Maintenir les activités compatibles avec la préservation des milieux - Préserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces rares et menacées via des mesures de protection, de sensibilisation du public et de gestion des espaces - Ne pas générer d'incidences directes et indirectes sur ces zones	

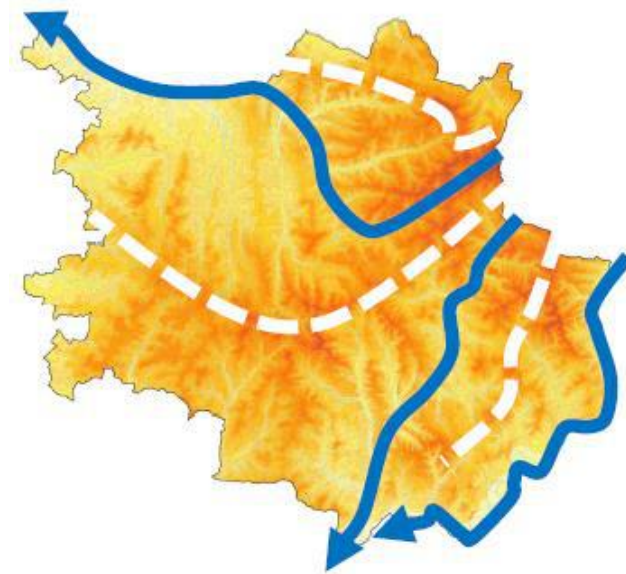
II.1.4 – Les paysages

II.1.4.1 - Entités paysagères

A l'échelle de la Petite Champagne

Pays Sud Charente – Charte paysagère

La Charte Paysagère et Forestière du Pays Sud-Charente établit un diagnostic des paysages du territoire et constitue un outil d'aide à la prise de décision.



Les caractéristiques de la topographie sont très variables d'une partie à l'autre du territoire de Sud-Charente.

Evasé et ample pour le bassin versant du Né dessinant alors une large plaine alluviale, le regard court loin...

Des ondulations beaucoup plus courtes, des dénivellations beaucoup plus marquées vers le Montmorélien, le barbezilien, le Blanzacais et le brossacais...

En Sud-Charente, **le renforcement des pentes engendre le renforcement de la couverture végétale...** les terres plus difficilement exploitables, les crêtes plus offertes aux intempéries, moins fertiles sont laissées à l'arbre.

Le paysage est toujours ici le produit de **l'association vallée / coteau / plateau / crête** avec des niveaux différents de compression.

Sur l'ensemble du territoire, les prairies (3%) se trouvent essentiellement dans les vallées.

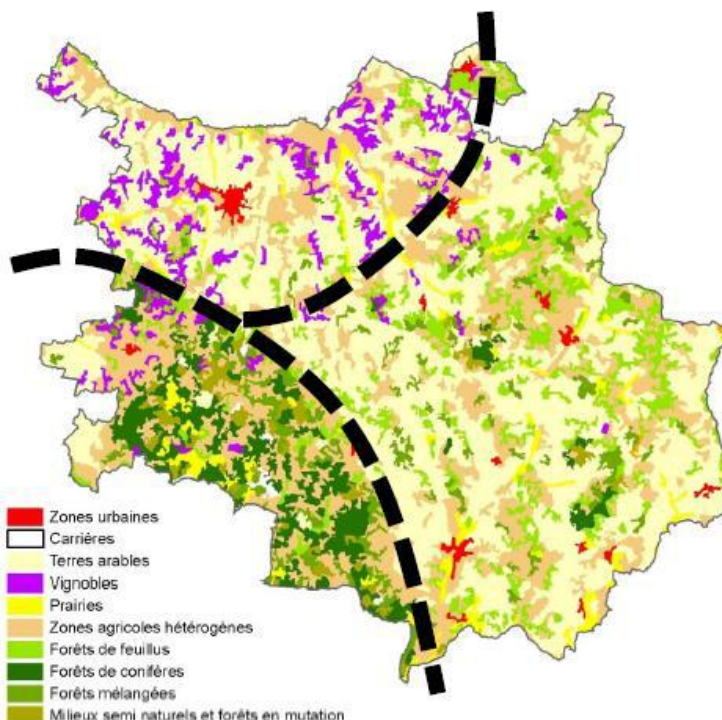
La tempête de 1999 a occasionné de nombreux dommages dans les forêts de conifères.

Aujourd'hui, seulement 50% des parcelles endommagées ont été reconstituées. Il persiste donc encore de nombreuses parcelles morcelées non entretenues, en particulier dans la Double Saintongeaise.

Entre 2000 et 2006, seulement 2% du territoire a changé d'occupation du sol.

Il s'agit pour l'essentiel de **modifications liées à l'exploitation des forêts (91%)** : coupes ou replantations.

On peut également noter une légère progression de la forêt sur les terres agricoles : 4% des changements d'occupation correspondent des plantations de forêts.



Les activités liées à l'exploitation des ressources agronomiques des sols font (mais peuvent défaire) la plus grande partie des paysages du Sud-Charente.

Les tendances au cours des dernières décennies sont les suivantes :

- **le recul spectaculaire de la vigne** (perte de diversité paysagère) ;
- **le développement des grandes cultures** (standardisation des occupations du sol) ;
- **l'enfrichement** des parcelles les moins rentables (perte de qualité esthétique et des repères traditionnels) ;
- **le développement d'une pinède de production** (évolution rapide des paysages liée aux cycles d'exploitation) ;
- **Ouragan Lothar du 27 décembre 1999** : la mise à terre d'un paysage, d'une économie, un traumatisme toujours vif.

Pays du Sud-Charente

Carte de synthèse des enjeux paysagers

Limites du Pays Sud-Charente

Limites communales

Voies principales : elles supportent un trafic important et participent à la création d'une image de marque du Pays. En ce sens, les abords nécessitent une approche circonstanciée

Voies secondaires : le réseau dense des routes et des chemins qui parcourent les paysages dévoilent de multiples facettes et traduisent l'intérêt des décideurs locaux pour la mise en valeur du cadre de vie des habitants. S'intéresser aux paysages est autant un acte esthétique qu'économique

Tracé de la future Ligne à Grande Vitesse : sa construction est avant venue comme une opportunité à la qualité des paysages et du cadre de vie. Sa mise en place doit s'accompagner de mesures d'accompagnement spécifiques en fonction de son exposition visuelle (plantations des talus ou plantations plus lointaines pour limiter l'exposition à l'échelle du grand paysage)

Tissu bâti (villes, bourgs, hameaux, écarts) : s'assurer de la qualité de l'implantation paysagère au préalable de tout projet et envisager en amont la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement adéquats

Boisements (forêt, bois, haie, arbre isolé) : définir des niveaux de protection adaptés et de mise en valeur en fonction des contextes locaux en recourant à un inventaire précis

Maintenir l'intégrité des massifs forestiers en vue de conserver la diversité et les enchaînements entre les différents paysages du Sud-Charente

Aménager, préserver et restaurer les caractéristiques des fonds de vallées : limitation de l'urbanisation et des aménagements humains, caractère bocager, corridors biologiques

Sites inscrits, ZPPAUF et monuments historiques : une exigence de qualité en terme de projets d'aménagement et d'urbanisme

Projets d'aménagement de voirie : mettre en œuvre des dispositifs d'intégration visuelle et promouvoir les paysages traversés

Tronçons panoramiques de routes : ils offrent une image remarquable des paysages Sud-Charentais. Les abords ainsi que les paysages exposés doivent faire l'objet d'une attention renforcée

Entrées de ville des principales agglomérations du Sud-Charente : très altérées dans un processus d'étalement et de déqualification, leur aménagement et leurs qualités urbaines doivent être reconsidérées globalement (fonction, hiérarchisation, espaces libres, espaces bâtis, protection des terres agricoles et de l'environnement,...)

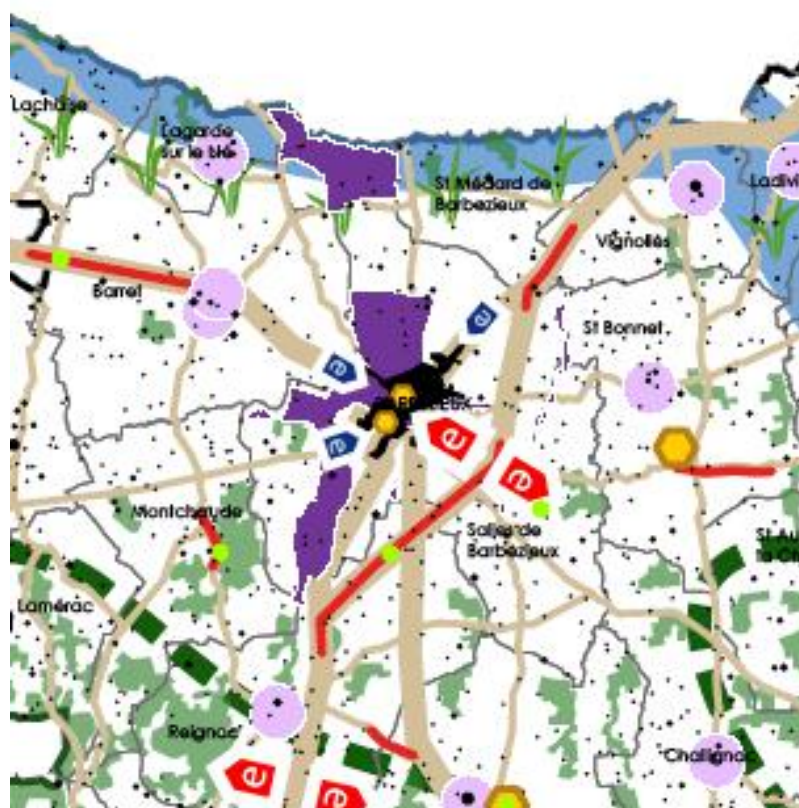
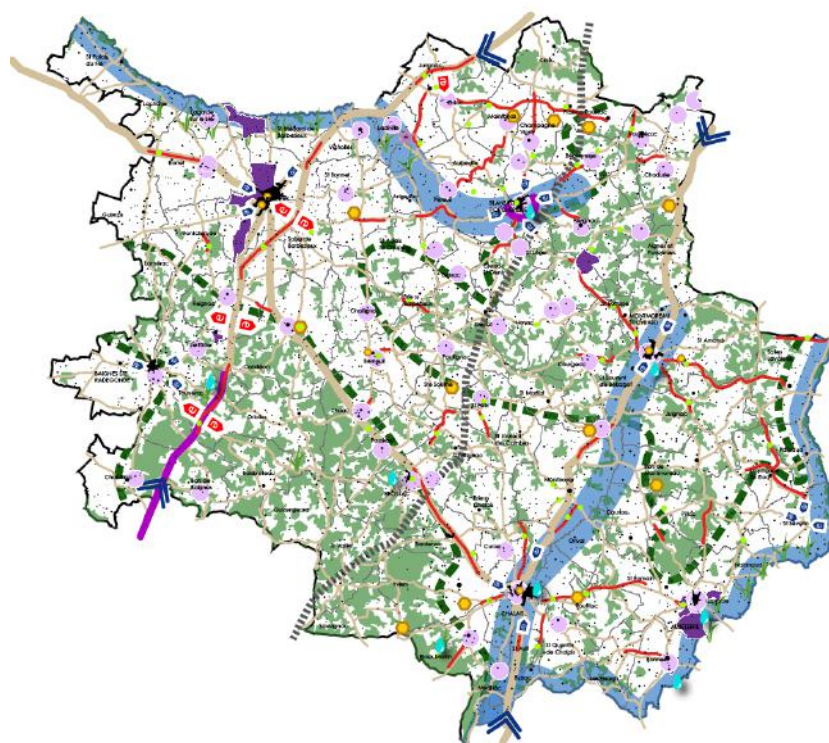
Principales portes d'entrée pour la découverte du Sud-Charente : une vitrine à valoriser, des aménagements qui doivent prendre en considération l'intérêt général du Pays

Principales entrées du Sud-Charente : une vitrine à valoriser, des aménagements qui doivent prendre en considération l'intérêt général du Pays

Points de vue panoramiques à préserver et à valoriser

Points de repère à l'échelle du grand paysage

Accès à l'eau : conserver et aménager les accès à l'eau (rivières, lacs, étangs) en s'assurant de la prise en compte des caractéristiques environnementales



La Charte Paysagère et Forestière décrit « trois paysages du Sud-Charente » :

- Au Nord-Ouest, la Petite Champagne : prolongement du vignoble de Cognac et séparée de la Grande Champagne par la Vallée du Né ;
- Au Sud-Ouest, les Landes Brossacaises : région de bois, d'étangs et d'élevages qui prolonge les massifs forestiers des Doubles Saintongeaise et Périgourdine ;
- A l'Est, le Montmorélien : paysage de vallées et de collines où s'étagent les polycultures et les bois, aux prémices du Périgord.



A l'échelle de la commune de Barbezieux

Les paysages urbains (Source : Z.P.P.A.U.P de Barbezieux-Saint-Hilaire)

Le caractère des espaces urbains de Barbezieux témoigne de leur histoire, avant tout par leur tracé, mais aussi par de nombreux autres signes plus ou moins perceptibles par le promeneur. La mise en valeur des espaces urbains doit évidemment s'appuyer sur cette identité historique et la rendre plus perceptible ; mais elle doit aussi trouver les meilleurs moyens d'actualiser ces espaces et de les rendre pratiques, agréables et harmonieux.

Le classement suivant va permettre de mettre en évidence pour chaque type d'espace les principales caractéristiques ainsi que les problèmes posés :

- les espaces à forte identité historique :
 - o la place du château,
 - o les axes commerçants,
 - o la place du marché,
 - o la place de l'église,
 - o les boulevards,
 - o les rues des douves.
- les autres espaces urbains à mettre en valeur :
 - o le tissu des ruelles et impasses,
 - o les entrées de ville.



La rue Saint-Mathias



La place du château

C'est le principal pôle historique de Barbezieux et c'est aussi le plus vaste espace urbain. C'est donc un espace clef du bourg. Or, si cette place reçoit périodiquement les installations de la foire, elle est réduite au quotidien, à un parking peu agréable dont la plate-forme goudronnée est isolée de la façade urbaine par un relief planté de massifs végétaux épais, éloignant ainsi un peu plus le château du cœur de la ville.

Quant au square du 14 juillet, il est peu fréquenté parce que tenu à l'écart des principaux espaces urbains ainsi que du château, auquel pourtant il serait intéressant de la relier davantage.

Un projet de requalification de cette place semble donc une priorité, ce projet devrait répondre aux objectifs suivants :

- Recadrer le château et ses adjonctions du XIXe siècle dans un contexte paysager où la végétation soit en contact direct avec les bâtiments, de façon à créer un cadre de type « romantique », qui redonne un charme (une profondeur et un certain mystère), aux parties conservées du château médiéval et qui gomme quelque peu l'impact des transformations et ajouts intempestifs du XIXe siècle ;
- Mieux relier le parvis du château à la ville et notamment à la rampe des mobiles ;

- Permettre les utilisations multiples de la place (stationnement, foire, éventuellement spectacles), tout en lui conservant un traitement discret et esthétique en rapport avec son rôle de parvis du château.

Les axes commerçants

Le charme de ces rues tient à plusieurs éléments :

- **la qualité de l'architecture**, qui a dans l'ensemble été préservée, même si quelques restaurations seraient les bienvenues, ainsi qu'une campagne de rafraîchissement et d'harmonisation des couleurs d'huisseries et contrevents ;
- **la qualité des rez-de-chaussée** (trop souvent dégradés à l'heure actuelle), et en particulier **l'attrait des devantures commerciales** : c'est dans ce domaine qu'il y aurait le plus gros effort à fournir ; en effet il règne dans le « look » des boutiques une certaine anarchie et un manque complet de respect des règles traditionnelles ; il faudrait s'inspirer particulièrement des devantures en bois du XIXe siècle, qui, comme on le voit sur les cartes postales anciennes, donnaient un charme spécifique et une unité à ces rues commerçantes.
- **la qualité du traitement de l'espace public**, qui comprend le traitement des sols, mais aussi le mobilier urbain, l'éclairage public, la signalétique et les enseignes. Quand on regarde les cartes postales du début du siècle, on note que déjà les trottoirs étaient très étroits : la chaussée et les trottoirs étaient pavés de granit, à joints croisés pour la chaussée, à joints droits en losange pour les trottoirs ; ainsi il existait une unité de matériau, que les enrobés d'asphalte ont aujourd'hui supprimé. Dans ce domaine, un traitement semi-piéton apporterait une amélioration (on le voit déjà rue Saint-Mathias) ; mais une certaine neutralité des traitements est nécessaire pour rappeler la modestie des pavages du XIXe siècle, et pour ne pas tomber dans une surcharge de signes comme cela se fait trop souvent dans les aménagements piétonniers, surcharge indépendante des racines de chaque lieu, et qui banalise et dépersonnalise les espaces urbains sur lesquels elle est appliquée.



Rue Victor Hugo

- **L'apport de végétation**. Au XIXe siècle, il n'était pas rare qu'un rosier grimpant ou une treille vienne donner une note campagnarde à tel ou tel mur de rez-de-chaussée d'immeuble ; il y avait aussi parfois quelques arbustes en pots devant les terrasses, et surtout, ici et là, les frondaisons qui dépassaient d'un jardin privé et rompaient le rythme continu des façades alignées. Aujourd'hui, les treilles et les rosiers se font plus rares, mais c'est une pratique qui pourrait être encouragée. Les jardins ouvrant sur la rue, et surtout leurs arbres, doivent être préservés. Quant au fleurissement par jardinières des massifs décoratifs, il peut également être très positif, à condition qu'une harmonie d'ensemble soit recherchée, et que l'aspect des bacs et jardinières reste simple et discret.

La place du marché

Le rapport de présentation de la ZPPAUP faisait état de la présence d'éléments portant atteinte à la qualité de l'ensemble. Depuis des aménagements ont été effectués pour améliorer la qualité de cet espace public. Ainsi, l'étude comparative des photographies nous montre que l'emplacement réservé aux voitures se limite désormais à une seule bande.

De même ; la qualité de l'espace public est améliorée par l'installation d'équipements tels que les candélabres et autres bîmes destinées à dessiner le couloir réservé aux véhicules. Le traitement de l'espace s'est également opéré par une intervention sur le sol et l'application d'un revêtement uniforme, créant ainsi une composition homogène qui conforte l'image d'espace public.



La place de l'église

La place s'ouvre aujourd'hui sur ses quatre angles, et offre l'aspect d'une place urbaine classique ; c'est le centre de gravité de Barbezieux ; avant la création de la rue E. Vient, elle se démarquait davantage du reste de l'espace urbain. A l'origine le parvis devait être isolé de la rue (actuelle rue Victor Hugo), peut-être par une différence de niveau et un muret de pierre, comme cela se voit rue Sainte Radegonde de Poitiers (en effet on remarque que l'entrée de l'église est en contrebas de la place).

Les boulevards

Les boulevards Gambetta et Chanzy sont caractéristiques de ces allées plantées établies à la fin du XVIIIe siècle par les Intendants royaux, en bordure extérieure des douves de nombreuses villes françaises. Ces espaces ont la particularité d'avoir souvent des façades différentes côté intérieur et côté extérieur : la façade côté bourg est généralement constituée d'immeubles analogues à ceux que l'on rencontre dans les grandes rues du centre, tandis que la façade extérieure est moins dense et plus diversifiée.

Les boulevards sont des espaces privilégiés pour plusieurs raisons :

- d'abord en raison de leur grande largeur (27m à Barbezieux) et de leurs ombrages agréables ;
- ensuite de leur rôle d'articulation entre la ville et les faubourgs ;
- enfin de leur polarité propre, parce que beaucoup d'équipements s'y sont installés au cours du XIXe et XXe siècle (ici le tribunal, la poste –aujourd'hui démolie-, plusieurs cafés et restaurants, le cinéma, et plus récemment la piscine).



Boulevard Gambetta

Diagnostic:

Les revêtements de trottoir et les bordures anciennes sont abîmés et sans qualité esthétique.

La largeur de la chaussée très importante, rend les traversées piétonnes dangereuses et incite les véhicules à rouler trop vite, notamment en descente.

On observe un mauvais état sanitaire général des platanes.

La mise aux normes d'accessibilité des commerces est à envisager.



- **Le bourg ancien de Saint-Hilaire**



Vue sur le bourg de Saint-Hilaire depuis le lieu-dit Chez Peugeotard

L'actuelle commune de Barbezieux est étalée sur trois anciennes paroisses. On trouve ainsi deux anciennes églises en dehors de la ville centre. On trouve aussi quelques anciennes maisons nobles, sièges de la petite seigneurie : l'Etang (détruite), Le Maine-Laporte, Saint-Seurin.

S'il ne reste plus qu'un portail en tiers point englobé dans une maison remodelée de l'église de Saint-Seurin, l'église de Saint-Hilaire est elle bien conservée. Celle-ci aurait été bâtie à partir du XIIe siècle, faisant l'objet d'adjonctions et de remaniements aux XIVe et XVe siècles, puis aux XVIIe et XVIIIe siècle.



L'église de Saint-Hilaire constitue le marqueur visuel le plus important du bourg historique de l'ancienne paroisse.

Saint-Hilaire abrite également des éléments patrimoniaux majeurs de la commune tel que le bâtiment de la mairie de Saint-Hilaire ou encore l'ancienne distillerie.

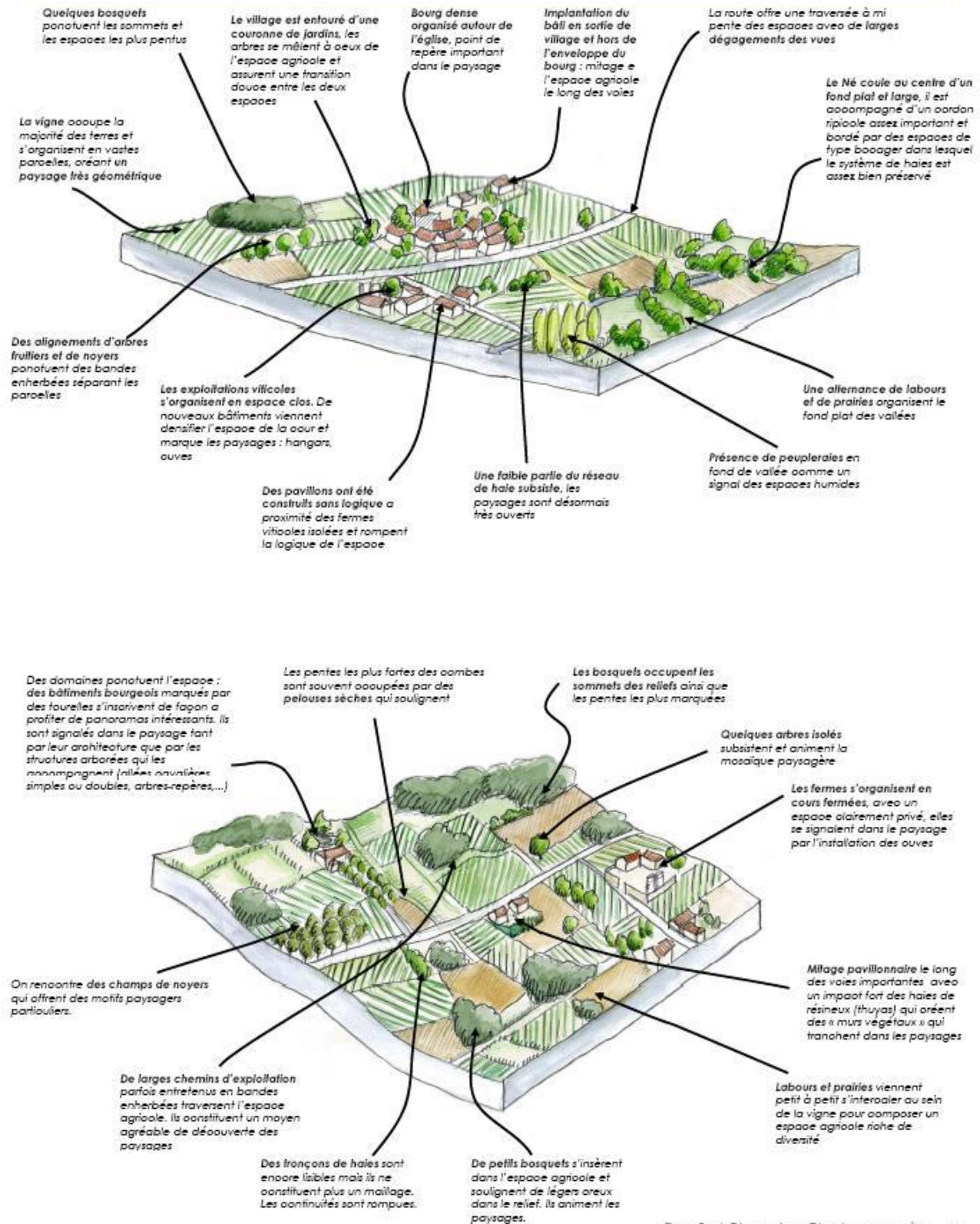


Extrait du cadastre napoléonien de Saint-Hilaire

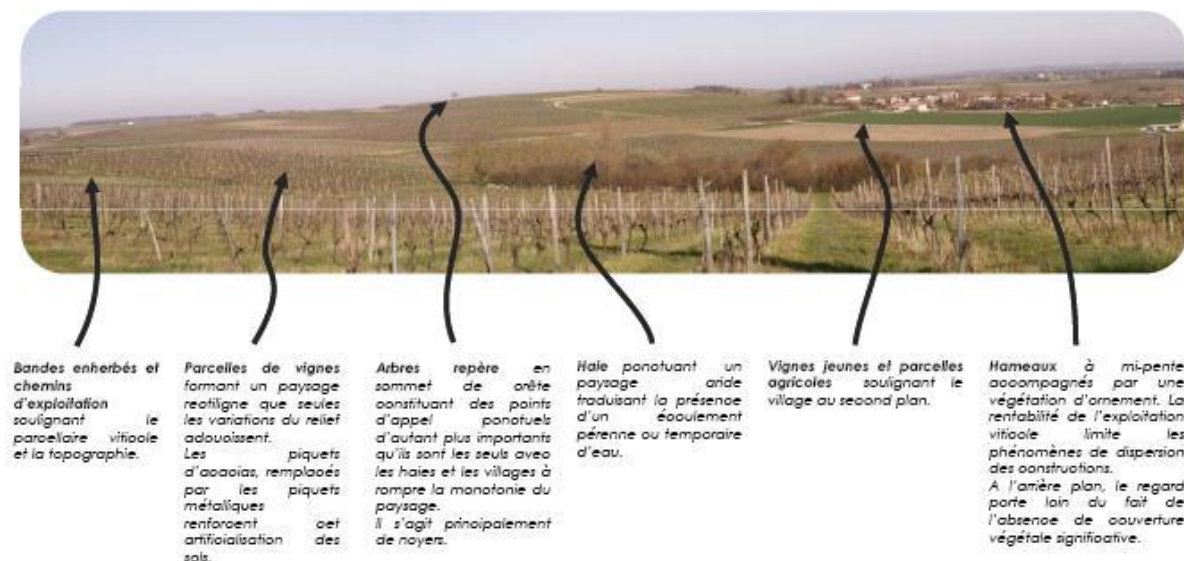
Charte Paysagère du Pays Sud-Charente

La Charte Paysagère du Pays Sud-Charente dresse une analyse des paysages de la Champagne Charentaise.

Les traits marquants de ce paysage

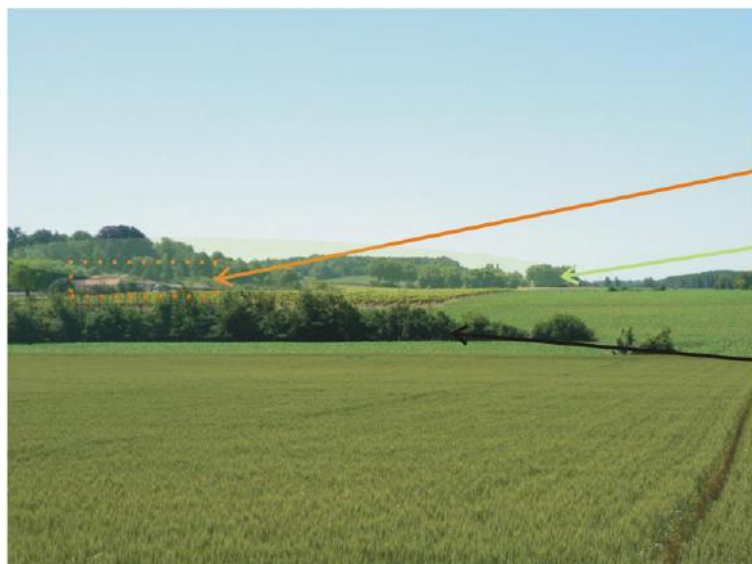


Le paysage barbezilien est caractérisé par la présence de la vigne. Si les terrains viticoles ne représentent qu'une minorité des superficies cultivées sur le territoire, la vigne et son exposition constitue un élément fort du paysage. La charte paysagère du Pays Sud-Charente définit pour les paysages de la vigne l'analyse paysagère suivante :



Source : Pays Sud Charente – Charte paysagère

A l'échelle de la commune de Barbezieux



Exemple significatif du paysage rural de Barbezieux-Saint-Hilaire entre le bourg de Saint-Hilaire et le hameau de Chez Peugeotard

Hameau resserré encadré par la végétation

Grands boisements occupant les perspectives dont la rigueur du découpage est liée à l'intensité de l'exploitation agricole.

Grandes parcelles cultivées. On trouve ponctuellement des haies venant souligner les chemins d'exploitation.

Une mosaïque de culture qui met en place un dégradé de couleurs variant selon les saisons et le type de culture.

- **Une alternance de paysage de vignes et de polyculture**

La commune de Barbezieux est intégrée dans une sous-division paysagère désignée comme Champagne Charentaise :

Région la moins peuplée du département, elle est surtout dominée par l'agriculture et le vignoble, ce qui s'explique par les faibles potentialités forestières des sols. La forêt y est encore plus morcelée et dominée au ¼ par les feuillus.

Vue depuis Chez Peugeotard



Même lorsque le terroir se partage largement entre polyculture et parcelles de vigne, la sensation de se trouver au cœur d'un pays à dominante viticole est confirmée par l'architecture caractéristique des demeures, la présence de chais. Ce sentiment reste tout de même atténué à Barbezieux où la polyculture est plus présente.



Vue vers l'ouest depuis le lieu-dit La Champagne



Vue vers le sud depuis le lieu-dit Chez Mainguenaud



Vue vers le nord-ouest depuis le lieu-dit Les Janaux



Vue vers le nord-ouest depuis le lieu-dit Chez Peugeotard



Le relief doucement vallonné est ponctué par quelques boisements qui rendent l'ensemble à dominante agricole moins monotone.

- **Les bosquets occupent les sommets des reliefs ainsi que les pentes les plus marquées**



Vue vers l'ouest depuis le lieu-dit Les Grands-Champs



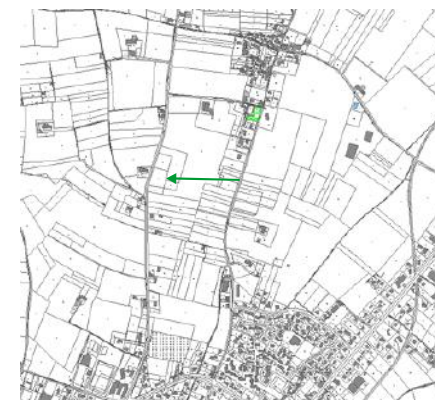
Vue vers l'est depuis le lieu-dit Les Ris



- **Une faible partie du réseau de haies subsiste**



Vue vers l'ouest depuis le lieu-dit Chez Baron



- **L'éparpillement des hameaux rythme le paysage rural**



Lieu-dit Chez Ponchet



- **Les vallées du Né et du Trêfle**

La Vallée du Né

La concentration de feuillus en alignement marque la présence de la vallée du Né au loin.



La vallée du Né au nord – vue depuis le lieu-dit Le Jageau



Vue vers le nord et la vallée du Né depuis le lieu-dit Chez Maudet



La descente vers la vallée s'accompagne d'une modification de la structure paysagère. La concentration de feuillus, les alignements d'arbres et prairies constituent la trame dominante de l'espace.



Vue vers le nord-ouest depuis le lieu-dit Pointe de la Roche



La rivière du Né



La vallée du Trêfle



Vue vers le sud depuis le lieu-dit Chez Porcheron



Le paysage de la vallée du Trêfle est également marqué par la présence de feuillus le long du cours d'eau.



Le passage du Trêfle à l'ouest du bourg de Saint-Hilaire



• Reliefs et vues panoramiques dans l'espace rural

Le relief est suffisamment ample pour offrir sur l'ensemble du territoire de belles vues panoramiques, ou des percées lointaines entre bosquets et collines. Plus particulièrement, au nord-est du territoire, dans les lieux-dits chez Moreaux. La perception visuelle du paysage de Barbezieux est très dégagée, mais toutefois modulée par les effets de distances (grandes étendues agricoles sur la plaine) ou les effets de la topographie (coupure naturelle et repère de la butte de Peugemard).



Vue vers l'ouest depuis le lieu-dit Chez Baron



Vue vers le nord depuis le lieu-dit Le Jadeau





Vue vers le sud depuis le lieu-dit Trop Vendu



Vus vers le nord-est depuis le lieu-dit Chez Peugeotard



• **Les routes rurales**

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire est maillée par un riche réseau de routes rurales du fait du nombre important de hameaux et de la superficie du territoire. L'ancrage de ce tissu dans les espaces ruraux constitue un élément du patrimoine paysager de la commune. En effet, l'é étroitesse des voies, les courbes douces et répétitives ainsi que l'environnement immédiat composé de bas-côtés enherbés parfois prolongés par les rangées de vigne créent les conditions d'une inscription paysagère qualitative.



Vue vers le sud depuis le hameau de Chez Baron



Vue vers le nord depuis le lieu-dit Bel air



CONSTATS - ENJEUX

Repères, ponctuations, symboles,... Les arbres, les haies, les ripisylves, les bosquets, les bois occupent une place importante de la syntaxe paysagère du Sud-Charente. Ces événements animent les paysages, en racontent l'histoire.

Ils constituent un élément fort en matière d'accompagnement de l'espace rural mais aussi de l'espace urbain. Ils offrent entre autres de belles transitions entre les différents types d'espace. Des corridors et des niches biologiques potentielles...

Le maintien de ces éléments contribue au maintien d'un paysage rural de qualité.

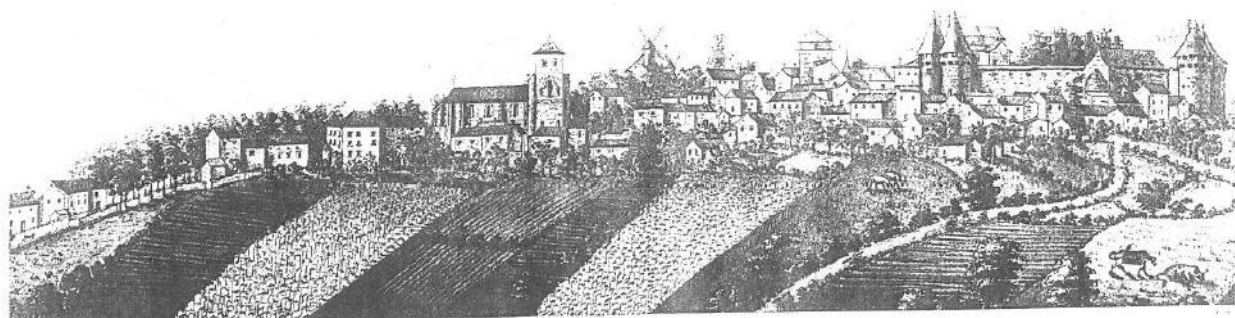


Bosquets au lieu-dit Le Gat

II.1.4.2 - Éléments paysagers et points de vue remarquable

- *La vision lointaine sur le bourg*

Le bourg de Barbezieux est édifié sur un léger relief que domine les hautes toitures de la porte d'Archiac et de l'ancienne grange du château ; il offre encore, depuis certains points de vue, une silhouette intéressante qui rappelle celle que l'on découvrait au XIXe siècle et que restitue une ancienne gravure, dessiné depuis le hameau « chez baron »



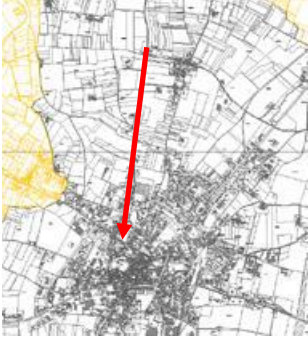
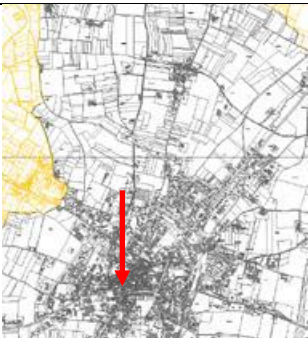
Vue de Barbezieux prise du côté de chez Baron.



C'est lorsqu'on vient du Nord et de l'Ouest que la vue est la plus attractive et mérite d'être protégée ; le château est bien visible depuis ces directions. Non seulement il doit bien sûr rester visible, mais encore la proximité entre les espaces végétaux de la campagne et le profil de l'ancien bourg doit rester très perceptible. **Il serait important d'éviter un mitage de cette zone périphérique.**

Sans être totalement inconstructible, **elle doit donc réserver des couloirs de visibilité dans lesquels aucune construction parasite ne vienne perturber le rapport du château et de la campagne avoisinante** ; pour les endroits où les constructions seront admises, la réglementation prévoira d'empêcher les bâtiments hauts et les couleurs trop voyantes ; elle prévoira également des écrans végétaux destinés à atténuer l'impact paysager des bâtiments importants

(il est dommage que la perspective entre la propriété du « Parc » et le château de Barbezieux ait été quelque peu gâchée par l'implantation de surfaces commerciales : celles-ci gagneraient à être largement entourées d'arbres).

		Perspective depuis le lieu dit de La Barde
		Perspective depuis le lieu dit Chez Denis
		Perspective depuis la route de Jonzac
		Perspective sur le château depuis la Triquedondaine
		Perspective depuis le lieu dit Chez Raffenaud



Les paysages depuis le bourg



Si l'arrivée à Barbezieux depuis la route de Cognac et la route de Ségonzac offre une perception harmonieuse du bourg, la réciproque est également vraie : lorsque l'on se trouve sur le parvis du château, on surplombe directement une campagne verdoyante, et le regard découvre un large panorama dont il est important de conserver le caractère rural ; la densité des constructions dans cette zone de visibilité doit rester faible, et l'on doit veiller particulièrement à la qualité des toitures, des couleurs de façade (surtout pour les surfaces commerciales), et à la réalisation des plantations.

II.1.4.3 – Niveau de sensibilité des paysages

Sur le patrimoine du bourg centre



L'installation d'une structure à vocation commerciale au sud-ouest du bourg centre a eu pour effet de mettre fin aux perspectives sur le château depuis cette partie du territoire communal. Il convient de préserver les perspectives intéressantes sur les éléments phares de la commune.

CONSTATS

La commune de Barbezieux bénéficie de **perspectives intéressantes sur les principaux éléments de son patrimoine.**

Des hauteurs du bourg historique, des **perspectives de qualité existent également sur le monde rural.**

ENJEUX

Préserver les perspectives existantes sur le patrimoine du centre historique et sur le monde rural.

Veiller à la **qualité de l'intégration paysagère des nouvelles installations**, particulièrement lorsque celles-ci sont visibles en même temps qu'un des éléments phares du patrimoine de la commune.

II.1.5 – Evolution urbaine - Patrimoine bâti remarquable – sites archéologiques

Source : Rapport de présentation - Z.P.P.A.U.P. de Barbezieux

II.1.5.1 – Ensemble urbain – Evolution urbaine – formes urbaines

Historique de Barbezieux

Barbezieux au Moyen-âge

D'après la contribution de R. FAVREAU au catalogue de l'inventaire (Regard sur Barbezieux et sa région) :

« La région de Barbezieux-Baignes-Brossac semble n'avoir été que fort peu habitée à l'époque gallo-romaine... Peu de ruines gallo-romaines, presque pas de noms en -ac (les toponymes en -ac peuvent être un signe d'exploitation du terroir à l'époque gallo-romaine) et au contraire nombre de noms d'origine médiévale pour le canton de Barbezieux. La région de Barbezieux-Baignes-Brossac fait partie du diocèse de Saintes, qui a dû se couler comme partout, dans le moule des « cités » gallo-romaines... mais on sait peu de choses sur la région avant l'époque féodale... La naissance de la ville de Barbezieux et sa progression sont des éléments majeurs dans la formation de la région ».

La formation de la ville de Barbezieux comme le rappellent aussi bien A. DEBORD que R. FAVREAU est typiquement médiévale :

« A l'origine, la terre (de Barbezieux) relève... du chapitre de Saint-Seurin de Bordeaux comme le rappelle une charte de 1060 et la paroisse Saint-Seurin (au Sud-est de la ville actuelle) sera sans doute le premier centre de ce qui deviendra la ville de Barbezieux... La ville elle-même apparaît au début du XI^e siècle, avec le premier seigneur de Barbezieux Audouin, et l'installation d'un château au sommet d'une colline qui domine les vallées de Trèfle à l'Ouest, du Condéon à l'Est, c'est-à-dire la petite Champagne que citent plusieurs textes de l'époque. »

« Après le château et ses seigneurs, le second pôle de la ville nouvelle est constituée par le prieuré Notre-Dame (dit aussi Saint-Mathias) fondé avant 1043, et ses moines. Les moines obtinrent une place de premier plan dans la ville puisque les seigneurs de Barbezieux (Audouin II et son fils Itier) leur donnèrent avant 1060 la chapelle castrale Saint-Ymas, l'église paroissiale Saint-Seurin et son cimetière, le cimetière de Notre-Dame, les coutumes du « bourg » formé autour de leur église, une terre pour édifier des bâtiments d'exploitation. »



Dès cette époque du XI^e siècle, la structure bipolaire de la ville est en place :

un château sur sa motte ; un bourg monastique avec un prieuré (Notre-Dame, dit aussi Saint-Mathias) assure la conduite spirituelle de la ville et de ses environs immédiats.

« La structure bipolaire avec château et prieuré, placés en bout d'une grand-rue de jonction se retrouve à Cognac, à Bressuire à la même époque... ou encore à Jonzac. Entre le château et le bourg s'établit le centre commercial avec la création de cinq foires. Dans cette même zone sont créés un four banal par le moine Ulric, et un autre four, par la Dame de Barbezieux, Giberge. »

Il est à noter que cette bipolarité se lit encore nettement sur le tableau d'assemblage du cadastre de 1812 (voir extrait tableau d'assemblage du cadastre de 1812).

Dans la première moitié du XII^e siècle, une muraille est construite protégeant la motte, le château, le bourg du prieuré et le centre commerçant. Elle est percée de cinq portes : la porte Saunière (lié au commerce du sel ; cette porte ouvrait sur la route de Chalais), la porte Cornue, la porte Roset, la porte de Naudin Faure (ou porte d'Angoulême) et la porte Foucher Coiol (du nom des prévôts ou agents seigneuriaux qui eurent la garde des portes).

Hors des remparts, on trouve trois implantations importantes : la paroisse Saint-Seurin et son bourg, une maison des malades ou aumônerie (mentionnée au XIIe siècle), et le couvent des Cordeliers (fondé vers 1240) autour duquel se forme dès le XIIIe siècle un faubourg, sur la route de Bordeaux.



Château de Barbezieux

Par la suite, Barbezieux connaît le sort de toutes les petites villes de la Saintonge, province de marche, particulièrement éprouvée en temps de conflits.

« Avec les hostilités de la Guerre de Cent Ans, la ville et le château se ruinent, la terre de Barbezieux passe à la famille des La Rochefoucauld. Les édifices du prieuré sont dans un état désolant : l'église est mal couverte, en 1326, grange et fournil ont brûlé, parloir et autres édifices ont besoin de réparations urgentes. Les biens ne sont plus cultivés. » (op. cit. FAVREAU).

La reconstruction se fera dans la seconde moitié du XVe siècle, comme dans tout le reste de la province après le départ des Anglais :

« Les bras manquent et l'on fait appel à la main d'œuvre extérieure du Poitou, de l'Angoumois, du Pays nantais [...] Le château ayant beaucoup souffert, Elie Vinet rapporte que la reconstruction fut l'œuvre de Marguerite de La Rochefoucauld, Dame de Barbezieux [...] dans le dernier quart du XVe siècle/ » (op. cit. FAVREAU)

La forteresse féodale se transforme alors en résidence seigneuriale dotée de deux châtelets d'entrée fortifiés (au Nord-ouest et à l'est), ponctuant ainsi une enceinte vaguement circulaire qui protège une assez vaste superficie.

Barbezieux sous l'Ancien Régime

Paradoxalement, nous sommes bien renseignés sur l'évolution urbaine de la ville à la période classique, jusque vers 1750, date du premier plan connu (plan de Trudaine). Il ne reste d'ailleurs quasiment aucun bâtiment de cette période. Mesdames G. RENAUD et J. DEBELLE, dans leur contribution au catalogue de l'inventaire, ne savent expliquer pourquoi la ville possède si peu de maisons antérieurs au milieu du XVIIIe siècle ; elles se content d'émettre deux hypothèses : un incendie qui aurait ravagé la ville, à une date inconnue, et dont les archives n'auraient pas conservé la trace (ce qui paraît peu vraisemblable) ; ou bien une période d'aisance, autour de 1800, qui aurait permis à la quasi-totalité des habitants de Barbezieux de reconstruire leurs demeures au goût du jour. Il faudrait sur la période classique une étude historique plus poussée que celles déjà réalisées, pour apporter quelques éléments de réponse.

Les temps troublés

Il faut noter, parmi les transformations qui ont marqué Barbezieux pendant la période classique, la création au XVIe siècle (1550) d'une paroisse de l'église réformée, dans le quartier sud de la ville, et dont la trace se lit encore avec la rue Hunaud (de huguenot).

Le seigneur de la châtellenie avait adhéré très tôt à la religion protestante ; il s'en est suivi la création d'un temple, mais aussi une série d'actes de vandalisme sur les édifices catholiques : E. VINET rapporte le pillage de l'église Saint-Mathias en 1562 ; à la fin du XVI^e siècle, le prieuré Notre-Dame est en déclin et le couvent des Cordeliers est totalement ruiné. En contrecoup, il y eût au XVII^e siècle, dans toute la région, des missions lancées par l'église catholique : à Barbezieux, un couvent de Capucins s'installe en 1672 ; quant au temple protestant, il est démoli peu avant la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 ; ses possessions, ainsi que les pierres issues de sa démolition sont attribuées aux églises Saint-Mathias et Saint-Ymas.

Les XVI^e et XVII^e siècles sont des temps troublés : de plus en plus d'incidents religieux, des révoltes ont lieu contre les impôts trop lourds, et contre la férule grandissante de l'Etat centralisateur et absolutiste. Au début du XVI^e siècle, l'impôt sur le sel provoque des troubles dans le Bordelais, en Angoumois et en Saintonge ; des attaques contre les agents du fisc ont lieu vers 1595, et la garnison de la ville est massacrée. En 1635, nouveau soulèvement régional contre l'accroissement de l'impôt ; une échauffourée importante en 1636, lors d'une foire, est relatée à Barbezieux, qui fût victime d'une sévère répression l'année suivante. Tout cela se solde en 1652, pendant la Fronde, par la prise du château de Barbezieux par l'armée royale.

La puissante famille de La Rochefoucauld, propriétaire de la baronnie depuis le XIV^e siècle, a cependant contribué au développement de la ville pendant trois siècles.

L'accroissement de la prospérité

La source principale de richesse vient de la position même de Barbezieux au centre d'une région agricole de qualité, où les terres étaient cultivées de vignes et surtout de céréales (maïs, mil, blés). Les terres de la seigneurie de Barbezieux étaient considérées comme très fertiles à la fin du XVII^e siècle. Parallèlement, quelques activités de production manufacturée s'étaient développées, comme les tanneries et la fabrication des toiles. Les échanges étant cependant très limités du fait des chemins trop médiocres, ces activités sont pour la plupart restées au stade artisanal.

Economiquement Barbezieux fonctionnait plutôt comme un gros bourg marchand sous l'autorité d'un seigneur, et elle ne devait son appellation de ville (communément reconnue à la période classique), qu'à l'enceinte fortifiée qui l'entourait. Avec l'aménagement systématique de la route royale de Paris à Bordeaux, vers 1750, le commerce connaît un nouvel essor, qui va se prolonger tout au long du XIX^e siècle (auparavant Barbezieux apparaissait comme un simple relais de poste).

En 1760, Barbezieux était devenue le siège d'une nouvelle élection comptant 125 paroisses, démembrées de celles de Saintes. La ville allait prendre alors une autre dimension : celle d'une petite capitale administrative, tout comme Cognac, Saint-Jean-d'Angély, ou encore Marennes. En 1789, l'élection de Barbezieux rapportait 424 066 livres. A titre comparatif, celle de Cognac rapportait 439 054 livres, celle de Saint-Jean-d'Angély 429 937 livres, celle de La Rochelle 474 195 livres. Barbezieux avait ainsi franchi une étape supplémentaire dans la hiérarchie urbaine, son statut d'élection la rattachant directement au pouvoir de l'Intendant de la généralité de La Rochelle.

La création de larges promenades plantées à l'extérieur des remparts, une vingtaine d'années plus tard, confirme le nouveau statut urbain de la ville. Symboliquement ces travaux sont entrepris en même temps et dans le même esprit que la création des promenades de la ville de Saintes, sous la direction de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Duschene, à la demande de l'intendant Philippe-Isaac GUEAU, marquis de Reverseaux.

La ville de la Révolution à nos jours

La création du département de la Charente marque une nouvelle étape décisive pour l'histoire de la ville qui devient sous-préfecture.

Autrefois rattachée à la généralité de La Rochelle, elle passe désormais sous la tutelle directe d'Angoulême, préfecture de la Charente. Son statut d'élection assurait à Barbezieux un contrôle sur toute la partie sud de l'élection de La Rochelle, englobant une bonne partie de la Saintonge (territoire agricole assez pauvre mais étendu en superficie). Le découpage administratif des deux départements de la Charente et de la Charente Inférieure prive Barbezieux d'une bonne partie du territoire qu'elle contrôlait depuis 1760, au profit de Jonzac, bourg promu alors au rang de sous-préfecture de la Charente-Maritime.

Désormais rattachée à la Charente, région plus rurale, et contrôlant un espace territorial amoindri, Barbezieux reste le siège d'une sous-préfecture jusqu'en 1926, ce qui lui assure un certain rang parmi les autres villes de la Charente.

La campagne qu'elle contrôle se consacre aux céréales, à l'élevage, et au vignoble. Les produits issus du vignoble, mais aussi les produits industriels comme le cuir, les toiles, le chanvre lui assurent une relative prospérité durant tout le XIX^e siècle. Le commerce des eaux-de-vie, rattaché à la ville de Cognac favorisera l'extension du vignoble de la petite champagne jusqu'à la crise du phylloxéra en 1878. Outre l'aisance due au secteur agricole, Barbezieux profita de sa situation privilégiée sur la route de Paris à Bordeaux, la nationale 10.

Le chemin de fer a très peu contribué au développement commercial de Barbezieux, la ville n'étant pas située sur le tracé d'intérêt général, une ligne locale Barbezieux-Châteauneuf fut créée en 1872. D'autres lignes vers Angoulême, Chalais et Cognac furent établies jusqu'en 1911, puis modifiées en 1934 ; elles sont définitivement remplacées par des lignes d'autobus en 1939.

L'empreinte du Moyen-âge

La bipolarité initiale

La formation de la ville de Barbezieux est commandée par deux pôles : il y a eu effet dès le XI^e siècle création de deux bourgs, l'un castral, l'autre monastique. Cette structure, typiquement médiévale, reste marquée dans le tissu urbain encore aujourd'hui ; les éléments majeurs de la formation urbaine sont conservés :

L'emprise du château primitif, bâti en hauteur sur un tertre rocheux (« motte » féodale), et que borde le bourg castral, établi peut-être en partie dans la basse-cour, au nord du donjon (partie nord de l'actuelle place du château ; on repère les limites de la basse-cour par l'emplacement des fortifications et des douves, lisibles sur le plan de Trudaine et sur le cadastre de 1812, et aussi par l'existence d'un relief important – rue de la motte), peut-être autour du puits situé à proximité de la place de La Rochefoucauld. A l'Est du château, le long de la route de Bordeaux (rue Marcel Jambon), la partie commerçante du bourg castral se développe extra muros.

Le bourg ecclésiastique organisé autour du prieuré Notre-Dame (église Saint-Mathias), dont une indication nous est donnée par l'enclos ancien marqué sur le plan de Trudaine (vers 1750) et sur le cadastre de 1812.

Le tracé des chemins Bordeaux/Angoulême et Chalais/Cognac, ainsi que celui de la rue Saint-Mathias qui relie les deux noyaux primitifs ; la vie commerçante se développera à leur croisement.

La structure bipolaire est l'expression de la dualité des pouvoirs en place : le pouvoir seigneurial et le pouvoir religieux. Cela donne lieu à l'établissement de deux paroisses : Saint-Mathias, paroisse du prieuré Notre-Dame, et la paroisse castrale, Saint-Ymas, dont la chapelle se trouve à l'entrée de la basse cour du château. Ces deux paroisses font commerce ensemble, et sans doute parfois rivalisent entre elles ; deux fours coexistaient à proximité du château et du quartier commerçant : un four banal créé par le moine Ulric, et un four seigneurial créé par la Dame de Barbezieux au XII^e siècle ; c'est un signe de la rivalité qui a sans doute perduré entre les deux bourgs primitifs et leur paroisse respective.

Il faut signaler aussi au XIII^e siècle l'implantation d'un couvent des Cordeliers sur la route de Bordeaux (emplacement de l'actuelle gendarmerie) ; son enclos suivait le triangle rue de la République, rue des Pilards, rue de Saint-Eloi. Son activité pendant le Moyen-âge peut expliquer le développement précoce du « Haut Faubourg », autour de la place du même nom.

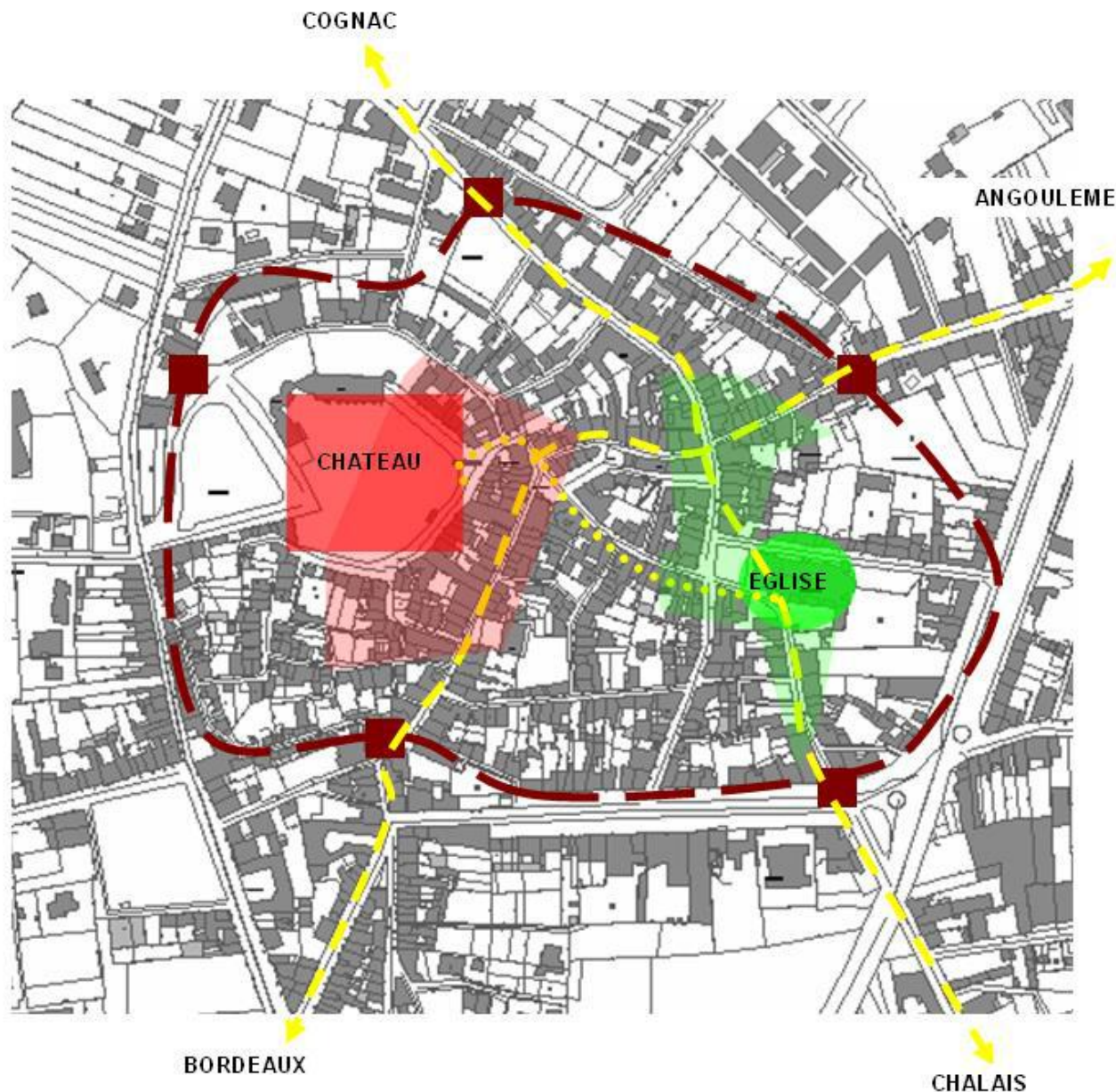
Le développement des axes commerçants

L'axe de communication principal entre les deux bourgs devient un lieu d'échange économique. Il descend du château en serpentant (par la porte Chavaroche aujourd'hui détruite mais visible sur le cadastre de 1812) et rejoint le prieuré Notre-Dame ; son tracé est celui de la rue qui contourne l'Hôtel des Finances et celui de la rue Saint-Mathias. C'est une rue très active de la ville naissante (on trouve rue Saint-Mathias les deux maisons les plus anciennes – XVI^e siècle – il resterait dans certaines caves des rez-de-chaussée des maisons médiévales, le niveau de la rue ayant été fort rehaussé au cours des siècles).

Mentionnés dès le XI^e siècle, les foires rythment aussi la vie de Barbezieux : elles ont lieu lors des quatre fêtes de Notre-Dame, et à la Toussaint. Ces foires ont besoin d'espaces plus larges que les rues exigües où se serrent les maisons. Aussi se développent-elles sur une partie moins construite de l'autre axe important pour Barbezieux : le chemin de Bordeaux à Paris. Il longe d'abord l'enceinte du château à l'Est, suivant le tracé de la rue Marcel Jambon (partie urbanisée en prolongement du bourg castral), puis, après avoir croisé la rue Saint-Mathias, tourne et s'élargit en une zone propice à l'implantation des foires (rue S. Carnot et rue du Minage) ; enfin il oblique vers le nord-ouest, en direction d'Archiac.

Le cœur commerçant se situe au croisement de ces deux axes ; les étals et les baraquements se répandent sans doute sur toute la partie comprise entre la rue du Minage et la rue Carnot, partie alors vierge de constructions en dur, si l'on en croit la faible profondeur des parcelles ; on y trouve, dans la partie Est, au débouché de l'actuelle rue Victor Hugo, un puits, complément indispensable de l'activité marchande ; il est encore visible sur le cadastre de 1856.

C'est là aussi que l'on trouve la place du marché, au pied des remparts du château, non loin de la porte Chavaroche, au même emplacement qu'aujourd'hui ; une halle couverte y est bâtie (elle est mentionnée au XV^e siècle et on peut voir sur le cadastre de 1812 que la place était encore ouverte pendant la première moitié du XIX^e siècle). Un peu plus bas que la halle, est établi le Minage, où l'on pèse le grain et la farine ; le bâtiment actuel fut édifié sous Louis XV, et abrita l'hôtel de ville pendant la première moitié du XIX^e siècle. Aujourd'hui les commerçants forains continuent d'apporter ici une certaine animation pendant les jours de marché.



La fortification

Au XII^e siècle, un rempart englobant les deux bourgs avait été édifié. Cinq portes commandèrent alors l'entrée de la ville ; elles fixèrent de fait l'emplacement des noeuds de communications avec les voies qui relient Barbezieux à sa campagne et aux villes voisines, et plus tard la naissance des faubourgs.

Il y avait d'abord une entrée directe vers le château : c'était la porte Roset située à l'Ouest (on voit aujourd'hui, intégré à une maison, quelques vestiges de cette porte). Là, l'installation défensive doublait celle du château ; elle était renforcée par une barbican au-delà du fossé (le bastion en terre est encore visible) ; derrière, entre l'enceinte du château et le nouveau mur de la ville, fut aménagé le grand jardin du seigneur ; contre l'enceinte intérieure, dans la basse-cour, étaient installés des bâtiments utilitaires. Un châtelet d'entrée, qui est aujourd'hui le principal vestige du château (porte d'Archiac), défendait l'accès de la forteresse. L'autre châtelet d'entrée était situé à l'opposé de la cour, à l'Est du château, il était accolé à la chapelle castrale, et ouvrait sur la ville (c'est la porte Chavaroché).

Les autres portes de la ville déterminèrent les principaux tracés urbains structurants :

- en premier lieu l'entrée principale de la ville, située au Sud-ouest ; c'était la porte Coiol ou porte Orgueilleuse qui commandait l'accès de la route de Bordeaux et de l'Espagne ; elle ouvrait sur la rue sans doute la plus noble appelée d'ailleurs au XIX^e siècle rue Orgueilleuse (actuelle rue Marcel Jambon), où l'on trouve trace de riches maisons en pierres d'époque médiévale ou Renaissance, peut-être maisons de chevaliers (n°34 et 47 de la rue). A partir de cette porte, vers le Sud, s'est développé le plus ancien faubourg de Barbezieux.
- En second lieu, les trois entrées du bourg ecclésiastique : au Nord, la porte Cornue, commandant la communication avec Archiac (c'est la plus ancienne route vers Paris) ; à l'Est, la porte Naudin-Faure, commandant la route d'Angoulême, en partie basse du site ; au Sud-est, la porte Saunière liée au commerce du sel, commandant les routes de Chalais et Challignac.

Aujourd'hui les remparts et les portes de la ville et du château n'existent plus, mais il est facile d'en repérer quelques traces : les rues des douves et la rue du Ponceau suivent fidèlement le tracé des anciens fossés, et à plusieurs endroits, une rupture dans le niveau du sol des parcelles attenantes à ces rues indique exactement l'emplacement où était le rempart (rue des hautes douves et rues des basses douves) ; on repère aussi un brusque dénivelé sur les parcelles situées entre la rue Marcel Jambon et la rampe des mobiles, indiquant peut-être la premier emplacement des murs du bourg castral.

Les incertitudes de la période classique

Grandeur et décadence du quartier protestant

Nous l'avons vu dans la présentation historique, la Réforme s'installe tôt à Barbezieux sous l'influence des seigneurs qui y ont adhéré. Un quartier protestant se développe dans le Sud de la ville, autour de la rue d'Huneau (anciennement rue Agunaud, de huguenot), en limite de l'enceinte du prieuré Notre-Dame et probablement aux dépens de la paroisse Saint-Mathias (il semble que la population protestante de Barbezieux ait atteint 70%). L'emplacement du temple et du cimetière, était sur la rue principale du quartier (rue d'Huneau), avec un puits (disparu au XIXe siècle, avec l'agrandissement de la rue Neuve) qui donnera son nom à la rue du puits du prêche. La maison du pasteur se trouvait au 3 rue du Grand Limousin. (cf le bulletin Tome XXXIII, année 1990 de la Société Archéologique Historique et Littéraire de Barbezieux, article de Mr J. Léger sur les protestants à Barbezieux). En 1685, quelques jours avant la révocation de l'Edit de Nantes, le temple a été démoli, et ses matériaux récupérés servirent à la réfection du presbytère ; le cimetière et la maison du pasteur furent attribués aux églises Saint-Ymas et Saint-Mathias. Après cela, beaucoup de protestants abjurèrent ou quittèrent Barbezieux ; ils n'y retrouvèrent leur place qu'un siècle plus tard avec la construction d'un Oratoire rue de la Motte (démoli).

Au milieu du XIXe siècle, un nouveau temple est édifié dans le faubourg ouest de la ville, rue Trarieux, où il se trouve toujours.

L'emplacement de l'hôpital

La Maison Dieu de Barbezieux est attestée en 1325 dans une « Sauvegarde » accordée par le roi de France, Charles VI Le Bel. Mais il s'agissait alors simplement d'une salle du prieuré Notre-Dame affectée à l'hébergement des pauvres et des malades. Le prieuré ayant été détruit en 1562 par les protestants, la Maison Dieu dut être relogée ailleurs, mais où ? On sait seulement qu'au début du XVIIIe siècle, et jusqu'en 1792, devenue « hôpital », elle se situait en plein cœur de la ville ancienne, sur un modeste emplacement de 400 m², non loin de la rue Saint-Mathias (au croisement de deux petites rues : rue de l'hôpital et rue haute de l'hôpital). Par la suite, l'hôpital, doublé d'un hospice, ne cessa de déménager jusqu'en 1914.

La formation énigmatique du quartier du Limousin

Les limites de ce quartier sont formées par le relief des fortifications au Sud, à l'Ouest et au Nord, (rue des hautes douves, rampe du château) et par des jardins à l'Est. Sont développés s'est fait le long de la voie « grande rue du Limousin » avec une place centrale « Place du Limousin ». Le parcellaire est de dimensions réduites et ce quartier présente une architecture de maisons modestes, sans doute plusieurs fois reconduites depuis leur première implantation.

Pourquoi ce quartier est-il si isolé et si différent du reste de la ville de Barbezieux ? En observant l'atlas de Trudaine et l'état du château avant les démolitions de 1845, on constate qu'à l'emplacement de ce quartier pouvait se situer l'ancienne basse-cour ou des terres non bâties appartenant au château : jardin utilitaire ou jardin d'agrément ? En tout cas un espace bien circonscrit par l'enceinte et par le relief. Il est alors possible de faire l'hypothèse d'un lotissement de cette partie des possessions castrales au moment où le château a perdu sa fonction résidentielle (fin XVIe - début XVIIe siècle). Les terrains auraient été vendus en petite propriété à des artisans, certainement des maçons (beaucoup d'entre eux étaient originaires du Limousin, et on les nommait souvent les « Limousins » ; d'où le nom du quartier).

Déclin des fortifications

C'est sans doute à la fin du XVIIe siècle, après la prise du château par les troupes royales (1652), que les remparts de la ville cessèrent d'être entretenus ; un siècle après, l'Aveu de 1771 signale l'état de la fortification : la ville est encore close de portes, de fossés et de vestiges d'anciens murs », les portes ne seront démolies qu'avec les travaux entrepris par l'Intendant Reverseaux, au début des années 1780.

Le château également commence à se ruiner ; le même Aveu de 1771 note que les quatre tours du « donjon » sont en ruine et que de nombreuses parties du mur d'enceinte ont été écrêtées par la vétusté ». Il sera racheté par la ville en 1843, et démoli à l'exception des parties encore visibles aujourd'hui.

Reconstruction en pierre et expansion de la ville pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle

Les transformations intra muros

La ville connaît une période de prospérité à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle et pendant tout le XIXe siècle. C'est durant cette période que les maisons médiévales à pan en bois commencent peu à peu à être remplacées par des belles maisons de pierres (voir chapitre typologie), généralement construites sur cave.

En 1750, est édifié à proximité de la vieille halle un bâtiment en pierres, sur arcades, le minage ; le premier étage sert de tribunal. En 1752, se termine aussi la reconstruction de la façade de l'église Saint-Mathias, dans un style baroque ; l'ancien cimetière, qui se développait sans doute au Nord et à l'Ouest du bâtiment, est cantonné le long du côté nord ; une place d'arme est alors créée, formant le parvis définitif de l'église.

La fin du XVIIIe siècle voit l'édification de luxueux hôtels particuliers (hôtel Texier de Peygerie, hôtel à l'angle de la rue la Rochefoucauld, et hôtel situé à l'angle de la rue des mobiles) et de maisons de notables plutôt dans la partie haute de la ville (rue Marcel Jambon, rue de la Motte). Dans ce secteur, où se trouvait le four banal, on peut repérer des parcelles du XVIIIe siècle adossées aux remparts (peut-être issues d'un lotissement des lices du château) mais disposant d'une espace assez large. Sur ces parcelles, sont implantées des maisons bourgeoises (voir typologie) ou de commerçants – ce quartier étant situé à proximité du nouveau bâtiment du Minage et de la halle.

A Barbezieux comme dans beaucoup de villes françaises à la fin du XVIIIe siècle, l'Intendant royal – ici celui de la Généralité de La Rochelle (Guéau de Reverseaux) – s'efforce de donner une nouvelle image à la ville, dans laquelle l'autorité royale se manifeste par la démolition des anciennes fortifications, et par les « embellissements » : embellissements liés à l'ouverture sur l'extérieur de nouvelles rues plus larges ; et surtout les embellissements liés à la création des allées promenade ombragées qui profitent du grand espace resté libre à l'extérieur des remparts.

On voit sur le cadastre de 1812 que le boulevard Gambetta et le Boulevard de Chanzy formaient un ensemble continu bordé de part et d'autre d'une rangée de platanes. L'objectif de cette grande allée était de détourner la route Bordeaux-Angoulême du centre moyenâgeux, vétuste et encombré, en lui faisant longer la ville ancienne par l'Ouest ; ainsi une nouvelle polarité était donnée aux activités. Cela allait conduire à l'urbanisation des terrains attenants : implantation d'hôtels, de commerces ou de bâtiments institutionnels.

En général, les allées plantées créées à cette période, appelées aussi Cours ou Boulevards, s'articulaient aux axes de communication extérieurs et aux autres voies urbaines par de larges carrefours. Ce n'est pas le cas à Barbezieux, où la jonction des allées avec le réseau de voirie existant n'a pas donné lieu à un traitement majestueux des croisements. On s'est contenté de prolonger la rue Tridoux (actuelle rue Victor Hugo) jusqu'aux allées (boulevard Gambetta), en perçant un axe plus rectiligne et plus large appelé rue Neuve.

D'autre part, l'Intendant n'a sans doute pas pu faire démolir les maisons en pierre déjà nombreuses dans le « Bas Faubourg » (au débouché de l'actuelle rue Carnot), et surtout dans le « haut faubourg » (à l'entrée de la route de Bordeaux) ; ce dernier, beaucoup plus ancien et très actif (on y trouve la champ de foire), interpose entre le départ des allées et la route de Bordeaux des voies exigües et des tournants intempestifs. Ce problème a perduré jusqu'aujourd'hui malgré l'élargissement de la rue de la République pratiqué au début du XIXe siècle (toute la façade Est de la rue a été reculée). Les traces de l'histoire résistent aux urbanistes : la goulot d'étranglement du haut du boulevard Gambetta restera probablement encore longtemps marqué dans le tissu urbain de Barbezieux.

Le XIXe siècle : Constitution de la morphologie actuelle et édification périurbaine

Formation de l'aspect actuel des rues commerçantes

Au XIXe siècle, se poursuit à Barbezieux la politique urbanistique de modernisation des infrastructures inaugurées au XVIIIe siècle :

Une première étape, sous Louis-Philippe, concerne le désenclavement du centre ancien par une amélioration des accès, et un travail de réfection et de réalignements des chaussées les plus empruntées :

- A l'Est, c'est le percement (1830) de la rue Vinet sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Mathias, donnant un débouché supplémentaire sur les allées.
- A l'Ouest, c'est le renforcement du « Chemin du Champ de Foire au hameau des Granges » (actuelle rue Meslier) ; il ne s'agit pas de faire de ce côté un ouvrage comparable aux allées, mais plus modestement d'empierrer un mauvais chemin. On se sert pour cela des pierres du château, dont certaines parties commencent à être démantelées.
- Au centre, c'est le plan de réalignement de la rue Neuve et de la rue Tridoux (rue Victor Hugo) ; on cherche à supprimer les décrochements dans l'alignement des façades, à élargir les passages les plus étroits, à amortir les dénivellations ; on démolit donc beaucoup de vieilles maisons ; d'autres, plus récentes et bien bâties, ont leurs façades démontées et remontées en retrait. On démolit aussi l'ancienne halle sur la place du marché. De belles maisons de ville ; de style néoclassique, sont édifiées en plus grande quantité, même sur les petites parcelles.
- Le château, mal entretenu, sert alors de maison d'arrêt ; des polémiques ont lieu sur l'opportunité de son maintien ; il sera démolit aux trois quarts en 1848, la commune ne gardant en état qu'un pavillon pour y faire



Rue Vinet

l'hôpital, et la grange attenante pour y installer une halle e, remplacement de la vieille halle de la place du marché. Sous Napoléon III, l'ancienne enceinte sera peu à peu réinvestie comme espace public, reliée par des rampes au reste de la ville et ouverte aux activités foraines.

La deuxième étape, qui couvre le règne de Napoléon III et la Troisième République, correspond à une extension du plan d'alignement à l'ensemble des rues de la ville ancienne (voir plan de 1856) ; c'est aussi l'époque où les voies sont pavées et, pour les plus larges d'entre elles, pourvues de trottoirs ; les maisons de ville, même modestes sont édifiées avec une façade en pierre de taille ; le style néoclassique s'abâtardit (souvent perte de l'étage attique qui terminait auparavant l'ordonnement des façades) puis est supplanté par une manière plus éclectique, où les toitures en tuiles canal sont souvent remplacées par des combles plus élevées et couverts en ardoises. Les rez-de-chaussée des rues commerçantes sont agrémentés de devantures en applique, en bois, qui donnent une unité et une continuité nouvelle aux espaces urbains (on les voit encore sur les cartes postales du début du siècle).

La dynamique nouvelle des équipements

Bien loger les différentes institutions qui témoignent de l'organisation de la société urbaine est une des préoccupations majeures du XIXe siècle. Les édiles s'ingénient à réutiliser ou adapter l'architecture monumentale existante, et à créer de nouveaux bâtiments dont la symbolique architecturale soit facilement reconnaissable. On assiste à une série de déplacements en chaîne des principaux lieux institutionnels, au gré des rachats de bâtiments et de la création de locaux nouveaux plus adaptés, en général situés à l'extérieur de l'ancienne enceinte. Voici les principales de ces pérégrinations :

- La **mairie** : En 1790, la Mairie avait d'abord été installée dans l'ancien presbytère, contre le flan sud de l'église Saint-Mathias, puis elle fut transférée vers 1800 (?) au premier étage du bâtiment du Minage (ancienne salle de justice) ; elle y resta jusqu'en 1859 ; elle déménagea alors dans l'hôtel du 1, rampe des Mobiles, et y resta près d'un siècle, jusqu'en 1951, date depuis laquelle elle occupe l'hôtel Texier de la Peygerie.
- Le **tribunal** : La Salle de justice du Minage devint salle du Tribunal civil après la Révolution (1799) ; ce dernier dut partager le local avec l'Hôtel de Ville jusqu'en 1829, où il déménagea dans l'hôtel particulier du 1, rampe des Mobiles (donc avant que la Mairie n'occupe elle-même ce bâtiment, et après qu'il eut été occupé par le Directoire du département). Vers 1860, un nouveau Tribunal est construit sur les allées (3, boulevard Gambetta). Il sera désaffecté en 1926 (suppression du tribunal d'arrondissement), puis abritera à nouveau à partir de 1929 une section du tribunal départemental (il est à nouveau désaffecté aujourd'hui).
- La **sous-préfecture** : En application de la Constitution de l'An VIII, Barbezieux, chef lieu d'arrondissement, était administré au XIXe siècle par un sous-préfet ; il s'installa d'abord dans une maison bourgeoise faisant face au champs de foire (18 rue du Dr Meslier), maison qui devint ensuite un pensionnat. En 1825, la sous-préfecture déménagea dans l'hôtel Texier de la Peygerie et y resta jusqu'à sa suppression en 1926.
- La **maison d'arrêt** : Au début du XIXe siècle, la prison était à l'intérieur d'un des châtelets d'entrée du château, la porte Chavaroché ; en 1823, elle est déplacée dans des locaux construits dans l'enclos de l'ancien couvent des Cordeliers, juste devant le bâtiment qu'y occupait alors la gendarmerie (le bâtiment actuel a été édifié en 1882). Mais ses locaux sont insalubres et une nouvelle prison (encore debout aujourd'hui) est construite en 1896 à côté des abattoirs, derrière le champ de foire (route de Jonzac).
- L'**hôpital** : Après avoir quitté son implantation ancienne en centre ville, l'hôpital fut installé dès la Révolution dans le bâtiment de l'hospice de l'ancien couvent des Cordeliers (à côté de la gendarmerie). Les locaux ne sont pas très bons et on envisage son déplacement : il sera provisoirement installé, entre 1842 et 1844 dans un hôtel particulier racheté par la ville (14 rue Carnot). En 1845, il est installé dans le pavillon du château dit porte d'Archiac, dans lequel on a effectué quelques travaux ; en 1862, une nouvelle tranche de travaux adjoint au châtelet médiéval un autre corps de bâtiment : on agrandit l'hôpital, et on crée une salle d'asile et une école de filles ; une rampe d'accès (actuelle avenue du 14 juillet) est construite contre le bâtiment (ce corps de bâtiment se dégradera vite et sera reconstruit en 1922). Enfin un nouvel hôpital monumental (hôpital actuel) est édifié entre 1906 et 1914, sur un grand terrain à l'extérieur de la ville au lieu dit Mocbec, dans le prolongement de l'avenue Thiers.
- La **poste** : Anciennement, il y avait à Barbezieux une poste aux chevaux située rue Carnot, au débouché de la rue de la Boule d'Or. Quant au bureau de la « Poste aux Lettres », il fut pendant presque tout le XIXe siècle situé rue Tridoux, à peu près en face de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la grande poste. En 1896, il fut déplacé et resta jusqu'en 1919 au cœur de la ville, dans une petite maison de la rue Saint-Mathias. A cette date, il intégra un luxueux édifice qui venait d'être construit sur les allées (à la jonction du boulevard Gambetta et du boulevard Chanzy). Malheureusement ce bâtiment a été démoli en 1965, au moment où l'on fit la déviation de la route de Bordeaux qui permettait d'élargir la chaussée et d'éviter l'étranglement du Haut Faubourg.

Il faudrait ajouter à cette liste de bâtiments institutionnels l'édification, sous la IIIe République, **d'un grand collège et d'écoles publiques**, situés dans le nouveau quartier qui se développe alors entre la gare et le boulevard Chanzy (les bâtiments, parfois transformés, existent toujours). Signalons aussi la **gare** elle-même, construite en 1872 et remaniée par la suite (un nouveau projet l'a aujourd'hui transformée en médiathèque). Il y eut également la construction en 1860, d'un **abattoir** derrière le champ de foire, et au début du XXe siècle, celle d'une **usine à gaz** (l'éclairage était alors au gaz). Enfin, il faut aussi mettre à l'actif de la IIIe République la création du **square du 14 juillet**, sur l'emplacement des anciens jardins du château.

Les transformations liées à l'industrie

C'est surtout dans le dernier quart du XIXe siècle et au début du XXe siècle que quelques industries viennent renforcer l'activité commerciale de Barbezieux ; la ville est à cette époque aux croisements d'axes routiers importants au niveau national et départemental (Paris/Espagne, Cognac/Chalais). Négoce d'alcools et de vins, machines agricoles, minoterie, imprimerie,... viennent s'ajouter à l'activité rurale traditionnelle. Cette nouvelle richesse a une double incidence sur l'urbanisation :

- D'une part le développement des maisons ouvrières, et de divers entrepôts, en périphérie de la ville, et surtout dans le faubourg Est, autour de la gare ;
- D'autre part la construction de luxueuses propriétés : villas, castels, et hôtels particuliers aux styles architecturaux variés. Ces propriétés s'implantant aussi en périphérie du bourg, d'abord au sortir de Barbezieux, le long de l'avenue de Belgique (actuelle avenue Félix Gaillard), mais aussi sur la route de Cognac, et sur quelques beaux parcs situés à l'Ouest de la ville (Bagatelle, Plaisance,...).

Modernisations et ruptures au XXe siècle

Comme pour la plupart des villes françaises, à Barbezieux, le XXe siècle a répercuté sur les infrastructures et les équipements les bienfaits de la technologie et du confort ; mais cela s'est accompagné de la banalisation des sites périurbains, et de la perte des systèmes traditionnels de cohésion et de régulation de l'espace.

On peut mettre à l'actif de ces transformations modernes la création ou l'agrandissement de nombreux équipements scolaires, sportifs, médicaux en périphérie du bourg ancien ; la création de logements collectifs et individuels accessibles à tous, en particulier dans le quartier Nord de la ville ; l'électrification qui a profondément modifié les modes de vie ; le renforcement et l'assainissement de la voirie, qui a transformé l'environnement urbain.

Mais tout cela a eu sa contrepartie : augmentation des nuisances (en particulier le long du boulevard Chanzy et de l'avenue Félix Gaillard, fractures entre les quartiers périphériques et le centre bourg ; hideur ou banalité d'une architecture peu soucieuse de son dialogue avec l'histoire, avec les traditions esthétiques, et avec le paysage. Aménagement de la convivialité de l'espace urbain, littéralement phagocyté par le déferlement automobile. Ces problèmes, communs à toutes les villes, présentent à Barbezieux des composantes particulières qu'il est intéressant de mettre en lumière.

Une relative préservation des sites, due à un ralentissement du développement économique.

Le centre ville n'a pas connu de grosses opérations de rénovation et l'essentiel du patrimoine architectural du XIXe siècle est encore debout. Le développement de la banlieue n'a pas été homogène tout autour du noyau historique ; il a ménagé, surtout du côté ouest de la ville, un contact direct entre le bourg ancien et sa campagne.

Dynamique en dents de scie et isolement des quartiers Est

La gare de Barbezieux n'est jamais devenue le pôle attractif qu'elle aurait pu être, si elle avait été située sur des lignes ferroviaires plus importantes ; aussi la zone d'entrepôt et d'industries qui avait commencé à s'implanter dans le secteur à la fin du XIXe siècle e-t-elle régressé peu à peu, comme la gare elle-même. Vers 1930, il y avait eu un projet de relier directement la gare au centre ville par un prolongement de la rue Vinet ; ce projet est retourné dans les cartons : les édiles ont sans doute pressenti le peu d'avenir qu'avait la gare ferroviaire, et ont préféré ne pas engager de dépenses.

Ancien site de la gare de Barbezieux



Heureusement une nouvelle dynamique liée au trafic routier a pris la relève en 1970, après que la circulation routière ait été améliorée par la déviation de la route de Bordeaux (1965) : la zone artisanale et industrielle s'est déplacée vers le Sud, en bordure de la route de Chalais.

Mais en se renforçant, la circulation sur la RN 10 a isolé du reste de la ville le faubourg de la gare, où pourtant se trouve un grand nombre d'équipements scolaires et sportifs ; et si le boulevard Gambetta a gagné en convivialité grâce à une baisse sensible du trafic (il est de venu la première étape naturelle dans la découverte touristique de Barbezieux), le boulevard Chanzy et l'avenue Félix Gaillard (autrefois si recherchée) ont perdu tout attrait. Ils sont même devenus un danger et une véritable cassure dans la ville. En 1965, la démolition de la grande poste, qui symbolisait le caractère attractif et central dans la vie urbaine des boulevards, a consommé cette dissociation malheureuse entre la partie haute des anciennes allées, qui reste conviviale, et la partie basse, abandonnée au bruit, aux salissures et aux dangers d'une route nationale à fort trafic.

Il reste néanmoins à espérer que la création de la rocade permettra aux allées de retrouver leur unité dans la convivialité et la qualité de l'espace urbain, et à Barbezieux de ressouder le faubourg est avec le centre ancien.

II.1.5.2 – Patrimoine bâti

Le patrimoine monumental (au sens traditionnel donné à ce mot) de Barbezieux, tout en offrant un certain intérêt historique et esthétique, reste relativement limité (porte d'Archiac, église de Saint-Hilaire, hôtel Texier, et plusieurs fragments d'édifices démolis ou transformés). La grande richesse architecturale de la commune, d'ailleurs méconnue, réside davantage dans ce que l'on pourrait appeler son architecture mineure, c'est-à-dire l'ensemble de toutes ses belles maisons de ville des XVIII^e et XIX^e siècles, ainsi que des villas et castels suburbains ; cet ensemble est, à Barbezieux, très cohérent et particulièrement riche. Il mérite une protection attentive et une remise en valeur progressive, car beaucoup de ces maisons ont un mauvais entretien ou ont subi des dégradations. Les devantures en bois des magasins que l'on voit sur les photos anciennes, et qui venaient donner une touche chaleureuse aux rez-de-chaussée des maisons, ont presque toutes disparu, remplacées par des vitrines souvent tapageuses et sans harmonie.



Les maisons du XVIII^e siècle

Les maisons de ville du XVIII^e siècle, même si elles sont peu nombreuses, méritent une typologie particulière. En effet, outre la qualité générale de leurs proportions, elles marquent une étape décisive dans la mise en place des éléments structurants des façades de type classique, qui seront respectés durant toute une partie du XIX^e siècle et même au-delà

On distinguera deux catégories de maisons :

- Maisons avec façade à deux ou trois travées de fenêtres
- Maisons avec façade à cinq travées de fenêtres

Maison à trois travées de fenêtres 3, rue de la Motte

Les maisons de ville du XIX^e siècle à façade ordonnancée (1785-1900)

Ces demeures sont nombreuses à Barbezieux. Elles correspondent à une période de prospérité décisive pour la ville, et bordent les principales rues (rues M. Jambon, S. Carnot, V. Hugo, Saint-Mathias). Cette catégorie typologique ne correspond pas à un modèle, architectural, mais plutôt à un ensemble de maisons sur rue qui se distinguent par une volonté architecturale plus recherchée que pour la moyenne des maisons de villes

• LE TYPE COURANT

Les maisons de ville à façade ordonnancée, de type courant constituent un groupe important en nombre. Elles reprennent un schéma d'élévation très répandu dans les Charentes, dans la première moitié du XIX^e siècle. La plupart des maisons à façade ordonnancée de type courant ne possèdent pas de bâtiments annexes. Elles s'élèvent entre rue et jardin (ou cour), avec une largeur sur rue qui permet deux à quatre de fenêtres, le plus souvent trois travées. Certaines sont particulièrement belles et originales (16, rue Marcel Jambon, 2 rue du faubourg Enfouché).

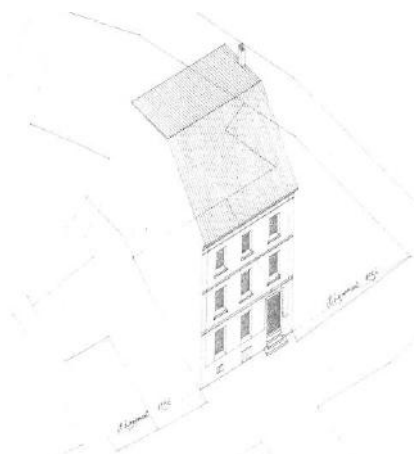


Schéma axonométrique de la maison située au 23 rue Marcel Jambon

LA MAISON DE NOTABLE SUR PARCELLE D'ANGLE '

Ce type de maison est assez particulier à Barbezieux, même si la valorisation d'une architecture à partir d'un angle est un procédé qui n'est pas rare. Il est ici mis en oeuvre à la fin du XVIII^e siècle, puis se multiplie dans la ville au XIX^e siècle, témoignant d'une certaine prospérité

Cette solution pour les maisons cossues découle de l'absence de parcelles à large façade sur rue, dans un tissu urbain dont la structure a peu évolué depuis la période médiévale. Le fait de rompre ici avec la parcelle traditionnelle qui ne permettait qu'une seule façade sur rue, devient un élément signalant l'aisance, la maison d'angle pouvant comprendre deux façades prenant jour sur rue.



La plupart des maisons de ce type sont localisées à la jonction de la rue Marcel Jambon et du faubourg qui s'étendait le long de l'ancienne route de Paris à Bordeaux, à l'ouest de la ville

Il semble que l'on puisse donner, comme source d'influence à cette catégorie de maisons, l'hôtel de la perception (rampe des Mobiles) et l'hôtel des impôts (3 rue de la Rochefoucauld), tous deux datant de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Mais la ressemblance se limite à cette situation sur parcelle d'angle, dont les hôtels du XVIII^e siècle comme els maisons de notables tirent quelques effets. Ils sont par ailleurs assez différents, en particulier sur les deux points essentiels que sont la composition des façades (celle des hôtels du XVIII^e siècle ne se termine pas comme pour les maisons de notables, par un étage attique) et la disposition générale (les hôtels du XVIII^e siècle avaient à l'origine une cour et un corps de bâtiment abritant des dépendances).

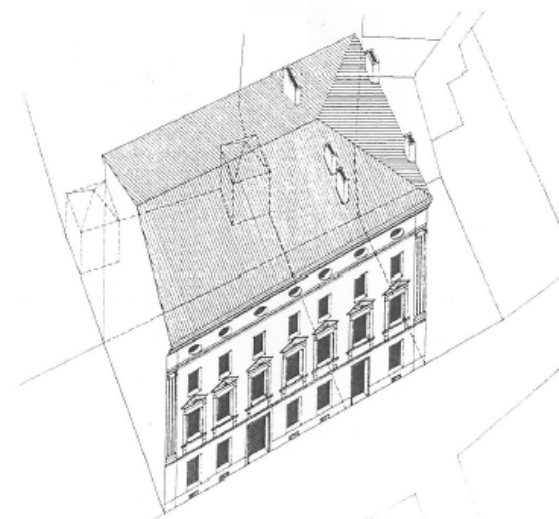


Schéma axonométrique du 16 rue Thomas Veillon

LA MAISON BOURGEOISE ENTRE RUE ET JARDIN

Ce type de maisons mérite une attention toute particulière, car il se crée à l'apogée de la prospérité pour la ville (le moitié du XIX^e siècle) Cela se traduit par des façades dont certaines ont une grande qualité architecturale tranchant sur les maisons de ville courantes de Barbezieux. Le jardin, absent dans les maisons d'angles (décrites dans l'alinéa précédent), est ici recherché comme symbole d'aisance.

Contrairement aux maisons de villes courantes, les maisons entre rue et jardin ont une façade sur rue assez longue (cinq ou sept travées d'ouvertures) comme c'était le cas de certaines maisons du XVIII^e siècle: mais alors que celles-ci comportaient souvent une boutique, celles-là au contraire ont une distribution stricte et symétrique des pièces de rez-de-chaussée qui interdit l'insertion d'un commerce. Ces maisons se sont implantées sur des parcelles larges, donc en dehors des rues M. Jambon et V Hugo trop denses: elles sont cependant à l'intérieur des boulevards.

LE TYPE FIN XIX^{ème} SIECLE, À TOIT EN ARDOISE

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le vocabulaire architectural néoclassique est peu à peu remplacé par un style éclectique (s'inspirant parfois des styles Renaissance et Louis XIII). Entre autres, la mode de la grande toiture en pavillon (à quatre pentes) couverte en ardoises se répand dans toute la France.

Les maisons les plus bourgeoises de Barbezieux vont suivre cette tendance; elles occupent une place un peu particulière dans la typologie des maisons barbeziliennes. Même si les matériaux de couverture ne sont pas d'origine locale, on peut tout de même parler d'un type régional. On distinguera d'ailleurs deux modèles différents : la maison à toit d'ardoises en pavillon à quatre pentes, et la maison à toit d'ardoises à combles brisés.

Les maisons de villes et maisons rurales du XIX^e siècle, sans décor architectural

Quantitativement, cette catégorie typologique est sans doute la plus représentée à Barbezieux sur l'aire couverte par la Z.P.P.A.U.P.



Maison de ville rue Victor Hugo

Ce sont les maisons de ville les plus modestes ; du point de vue de l'organisation générale en plan, comme du point de vue des proportions des ouvertures et de leur disposition sur la façade, elles sont analogues aux autres maisons de ville :

- les étages sont assez hauts (3m minimum) sauf parfois pour le dernier, qui peut n'être qu'un grenier ou un étage traité en attique ;
- ces maisons ont au moins deux niveaux plus un grenier (à petit oculus) ou un étage d'attique) fenêtre plus petites, mais rectangulaires), et au plus trois niveaux, plu un grenier ou un étage d'attique)

La toiture, en tuiles canal, est à deux pentes, le faîtage étant parallèle à la rue (aux angles de rues, la corniche se retourne horizontalement, et on a alors un pan de toiture coupé appelé croupe, qui évite d'avoir un pignon sur la rue).

Les travées d'ouvertures sont régulières, axées verticalement (exception faite des vitrines de boutiques).

Hôtels et bâtiments institutionnels du XVIII^e siècle

A proprement parler, on ne peut établir une typologie de l'hôtel particulier du XVIII^e siècle à Barbezieux, car il n'existe dans la ville qu'un seul bâtiment pouvant prétendre au titre d'hôtel, au sens général du terme: c'est l'actuelle mairie, ancienne demeure des Texier de la Pégerie. Cet édifice est en effet le seul à être conçu selon le principe type de l'hôtel urbain du XVIII^e siècle: un corps de logis en longueur, précédé par des dépendances et une grande porte cochère en bordure de rue (aujourd'hui disparue); façade postérieure donnant sur un jardin d'agrément (ce jardin est ici curieusement désaxé). Deux autres bâtiments barbeziliens de la seconde moitié du XVIII^e siècle sont cependant aussi dénommés "hôtels", en raison leur qualité architecturale, et malgré le fait qu'ils ne correspondent pas au type d'occupation de la parcelle propre aux hôtels de cette époque. Il s'agit des actuels hôtels de la perception et des finances.

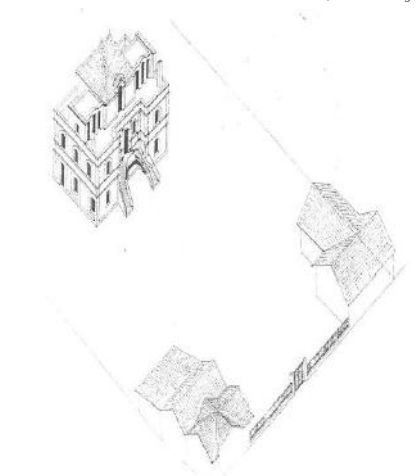
Les hôtels et bâtiments institutionnels du XIX^e siècle

Le XIX^e siècle a connu une grande multiplication des typologies architecturales: chaque institution (tribunal, gendarmerie, collèges, écoles, hôpital, prison, etc.) a eu en effet de plus en plus tendance à recourir à un style architectural particulier, selon la mode du moment ou selon le symbolisme spécifique du style choisi; les plans également se diversifiaient et s'adaptaient aux fonctions.

Dans le domaine de l'architecture privée, les demeures bourgeoises les plus luxueuses, voulant se démarquer de la maison de ville traditionnelle et se rapprocher du modèle des hôtels particuliers aristocratiques, ont également eu recours à de nouvelles formes de bâtiments, organisées avec cour et/ou jardin, parfois hybrides, mais toujours empreintes d'une certaine monumentalité.



Castel du 85, rue Victor Hugo



Les castels du XIX^e siècle

La seconde moitié du XIX^e siècle voit dans les faubourgs de Barbezieux, l'édification de somptueuses demeures se donnant des airs de châteaux: deux d'entre elles bordent la RN 10, à la sortie vers Angoulême, mais il y a aussi Bagatelle, Plaisance, etc. Ces demeures sont bâties par la grande bourgeoisie barbezilienne, en particulier les industriels qui connaissent alors une relative prospérité. Ces édifices ont été ici regroupés sous la dénomination de « castels ».

Ce sont des bâtiments de la période éclectique du XIX^e siècle, et de fait leur style varie du néogothique en briques et pierre (bagatelle), au néobaroque italianisant (villa avenue Vergne), en passant par la néo-Renaissance française (8, avenue Félix Gaillard), ou encore un néoclassique de bon aloi (19, avenue Félix Gaillard). Presque tous ont une façade principale de cinq travées d'ouvertures.

Outre leur aspect imposant, ces castels se caractérisent par leur isolement au milieu d'un parc (ou d'un jardin plus modeste) et par l'existence de dépendances, qui peuvent être attenantes (comme à Plaisance où elles forment les deux branches d'une cour en U), détachées symétriquement pour former deux petits pavillons d'entrée (8 et 19 avenue Félix Gaillard, 85 avenue Victor Hugo), ou carrément indépendantes, à la manière de la ferme d'un château (Bagatelle).

Les villas de la première moitié du XX^e siècle

Comme les castels, les villas sont isolées dans un jardin (donc toujours en retrait par rapport à l'alignement de la rue), et comportent de ce fait quatre façades ordonnées; elles peuvent aussi accueillir des bâtiments annexes, mais leur dimension plus modeste fait que ceux-ci sont attenants, et n'ont pas la caractéristique symétrique des dépendances de castels.

Contrairement aux castels, les façades principales ne comportent ici que trois travées, nombre impair qui permet tout de même d'avoir une travée centrale monumentalisée;

Le style de ces villas va du 1900 de la maison située rue Aristide Briand (rappelant le style balnéaire arcachonnais), à l'« art déco » de la villa 19, rue du Dr Meslier.

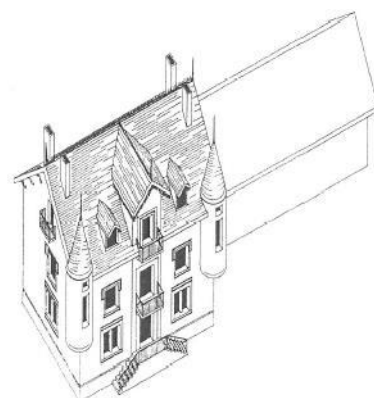


Schéma axonométrique de la villa 14, avenue Thiers

Les maisons urbaines d'époque 1900 (1885-1925)

Maisons implantées dans l'ancien bourg

A Barbezieux, on ne voit aucune maison dans le style purement « art nouveau » (style « nouille »), si caractéristique avec ses arabesques molles et ses décors floraux ; ici, les quelques maisons qui datent de cette époque ont préféré l'éclectisme et la variation ornementale sur les styles historiques. Seul le 18 rue Victor Hugo, dont la construction remonte à 1925, reprend très discrètement certains thèmes de l'art nouveau : les ébrasements extérieurs en cavet de fenêtres ; les courbures douces de tous les linteaux et des appuis des fenêtres attiques ; les ornements floraux qui couronnent le pan coupé à l'angle des rues, et que surmonte une souche de cheminée où on peut lire la date de construction.

L'époque 1900 a aussi aimé jouer avec la variété des matériaux : le 18 rue Victor Hugo associe des encadrements et chaînages en pierre de taille avec des soubassements en silex et le pan coupé de l'angle traité en opus incertum, et fait de moellons non assisés. Cependant, pour cette maison comme pour les autres maisons de style 1900 implantées dans le cœur du bourg (qui, elles, utilisent les mélanges de style gothique, Renaissance, et classique), la composition générale de la façade en travées régulières, la terminaison haute par une corniche moulurée horizontale, ainsi que les dimensions et proportions des ouvertures, restent fidèles à la tradition des maisons de villes barbeziliennes.

Maisons implantées dans les faubourgs



Maison du 8, boulevard Gambetta

Par contre, il n'en va pas de même pour les maisons urbaines des faubourgs, qui, bien que respectant l'alignement de la rue, se rapprochent davantage des villas suburbaines que des maisons de ville proprement dites :

- couvertes en tuiles de Marseille, leurs toitures perdent la simplicité du deux pentes pour une recherche volumétrique dans laquelle on associe et on emboîte les différents corps de toiture ; cela permet en façade, d'avoir toujours un ou plusieurs pignons, que l'on recherche pour leur aspect pittoresque (lorsqu'ils ne sont pas centrés) ou monumental (lorsqu'ils marquent un axe de symétrie) ; alors que la tradition classique des maisons de ville, soucieuse de la continuité des façades urbaines, les avait systématiquement évités ;
- aux corniches en pierre, on préfère les débords de toiture qui sont le prétexte à un traitement ornemental (bandeaux, abouts des pannes, consoles).

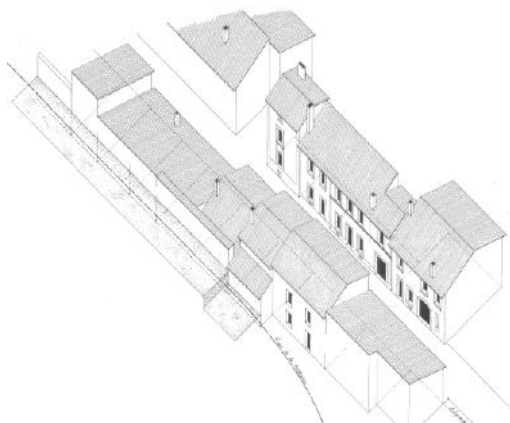
Entrepôts et bâtiments industriels en pierre (1870-1930)

Ces bâtiments présentent un intérêt patrimonial, ainsi qu'un intérêt esthétique pour beaucoup d'entre eux. Qu'ils soient chais, minoterie, ou ateliers divers, ils offrent certaines similitudes : ce sont des constructions de volumétrie simple et fonctionnelle, toujours oblongues, et pouvant s'associer par accollement latéral parallèle, ou transversal, ou encore longitudinal, pour former des ensembles plus importants.

Voici quelques unes de leurs caractéristiques communes :

- toiture symétrique à deux pentes (pente comprise entre 40% et 100%, le plus souvent couverte en tuiles de Marseille ; tuile canal pour les bâtiments les plus anciens) ;
- travées constructives bien rythmées sur les murs latéraux (soit par la répétition de chaînes verticales en pierres harpées, soit par des séries de fenêtres identiques)
- pignon servant souvent de façade, ordonnancé symétriquement, avec une expression architecturale parfois assez recherchée (exemple : la façade du chai, 62, rue du Dr Meslier)

Ces bâtiments n'ont jamais plus de deux niveaux de plancher carré, mais parfois s'y adjoint un niveau de comble



Petites maisons simples en pierre, du XIXe et du XXe siècle

Lorsqu'on emprunte les petites ruelles du quartier du Limousin, ou lorsqu'on suit le parcours des anciennes douves, ou encore lorsqu'on coupe par la rue de la Boissière et la rue de l'Hôpital, on découvre un contexte architectural très différent de celui qui forme l'enveloppe des rues principales ; ici, on est confronté à un ensemble très hétérogène de petites maisons, de garages, et de jardins, dont le caractère simple et modeste rappelle que la campagne est présente au cœur même du bourg

Schéma axonométrique d'un ensemble de petites maisons rue des Basses Douves

CONSTATS	ENJEUX
- Présence d'un patrimoine architectural de qualité sur la commune ; - Cohérence et homogénéité du patrimoine bâti lié à l'emploi d'un matériau : la pierre de taille.	- Qualité architecturale des constructions neuves ; - Implantation qualitative des constructions neuves ; - Préserver le patrimoine bâti de qualité ; - Réhabilitation du bâti ancien respectueuse du caractère et de la qualité du bâti ; - Insertion harmonieuse des dispositifs d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables

II.1.5.3 – Sites archéologiques

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire abrite plusieurs sites d'intérêt archéologiques et notamment :

- une dense occupation néolithique : éperon barré et enceintes successives de Font Rase ; fosses à la Combe-à-Baudet ; enceinte du Landreau ;
- protohistorique : atelier de potiers aux Petits Clairons sur la ZAC de Plaisance, nombreux enclos à Saint-Hilaire, aux Clairons, aux Tartres, à la Combe-à-Baudet, Chez Mathet, à la Bosse, au Bois de la Chicane, Chez Porcheron, aux Alouettes, à la Croix, à Gratte Loube, au Maine Jaud ; parcellaire à la Moulinasse) ;
- antique : villas de Font Serein et de Saint-Martin, occupation aux Pilards et à al Cigogne ;
- médiévale : son château, ses églises, prieurés et couvents ;
- bourg de Saint-Hilaire autour de l'église de Saint-Hilaire, prieuré de Saint-Georges de Rifaucon et église Notre-Dame de Xandeville, église Saint-Seurin, nécropole du haut Moyen-âge de Fond Pinette, habitat du Haut Moyen-âge de la Combe-à-Baudet.

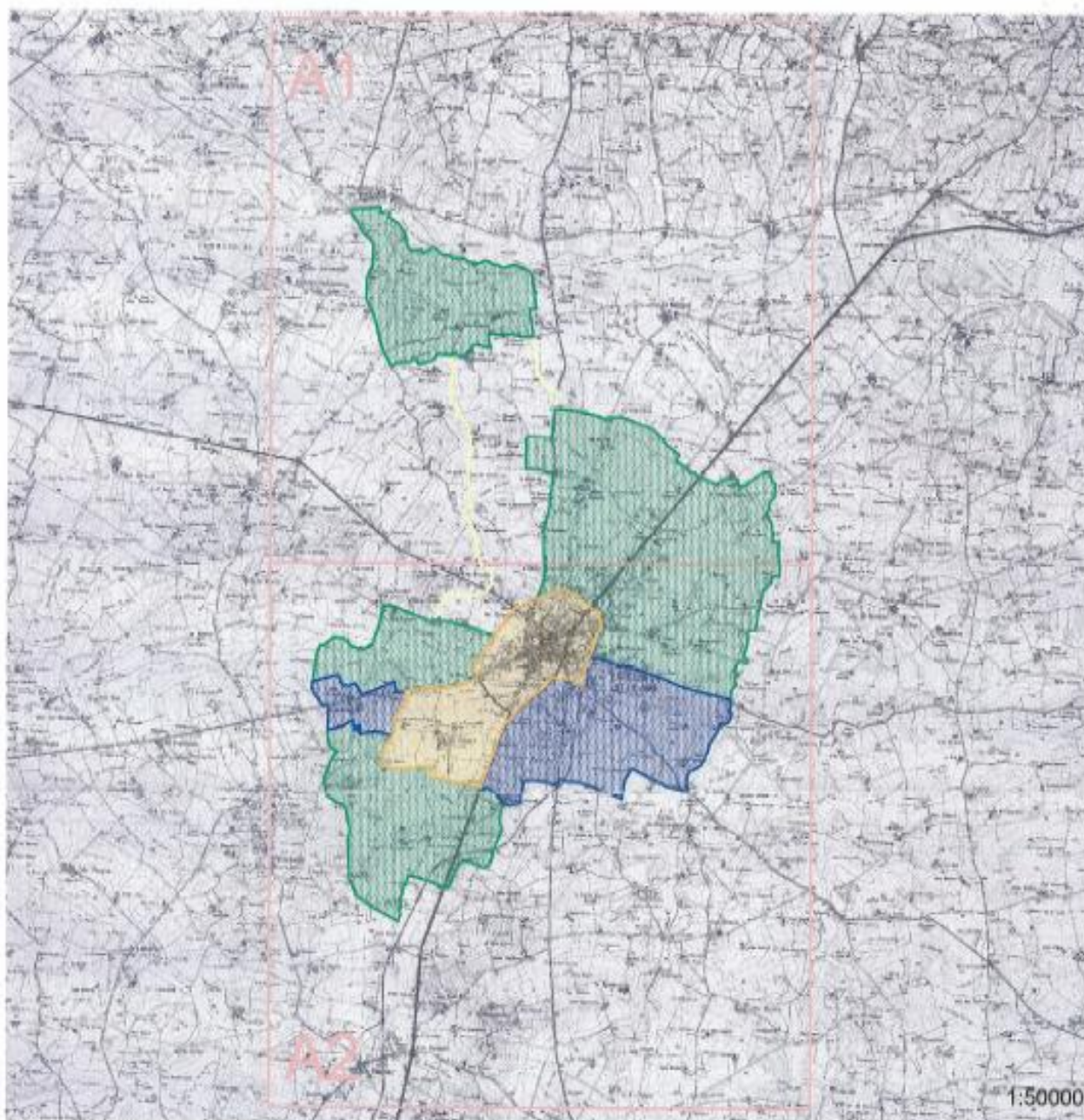
La protection des sites archéologiques actuellement recensés sur le territoire de la commune relève des dispositions relatives à la prise en compte du patrimoine archéologique dans les opérations d'urbanisme.

Le Code du Patrimoine, dans ses articles L114-3 à L114-6, protège les vestiges archéologiques de toute dégradation ou de destruction intentionnelle.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme qui portent sur des terrains concernés par les sites archéologiques font l'objet d'une consultation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Il est rappelé que le Code du Patrimoine, par son article L531-14, impose la déclaration de toute découverte archéologique fortuite, soit auprès du maire de la commune qui avertit le Préfet, soit auprès du Service Régional de l'Archéologie (102 Grand'Rue - 86020 POITIERS Cedex - tél. : 05.49.36.30.35).

Un arrêté de zonage du Préfet de Région, dans le cadre de l'archéologie préventive, a été pris en application du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 et communiqué à la commune.

Dans le domaine de l'archéologie, les opérations préventives étant lourdes et coûteuses, il est vivement préconisé, dans un souci de préservation durable du patrimoine archéologique, de prendre en considération les sites connus et de les classer en zone non-constructible.



Préfecture de la région POITOU-CHARENTES

Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Document graphique annexé à l'arrêté définissant
les zones géographiques au regard de l'archéologie
préventive (livre V du Code du Patrimoine)

Tableau d'assemblage Feuille 1/3

Date : 24 SEP. 2004

Le Préfet de la région Poitou-Charentes

B. P.
Bernard PREVOST

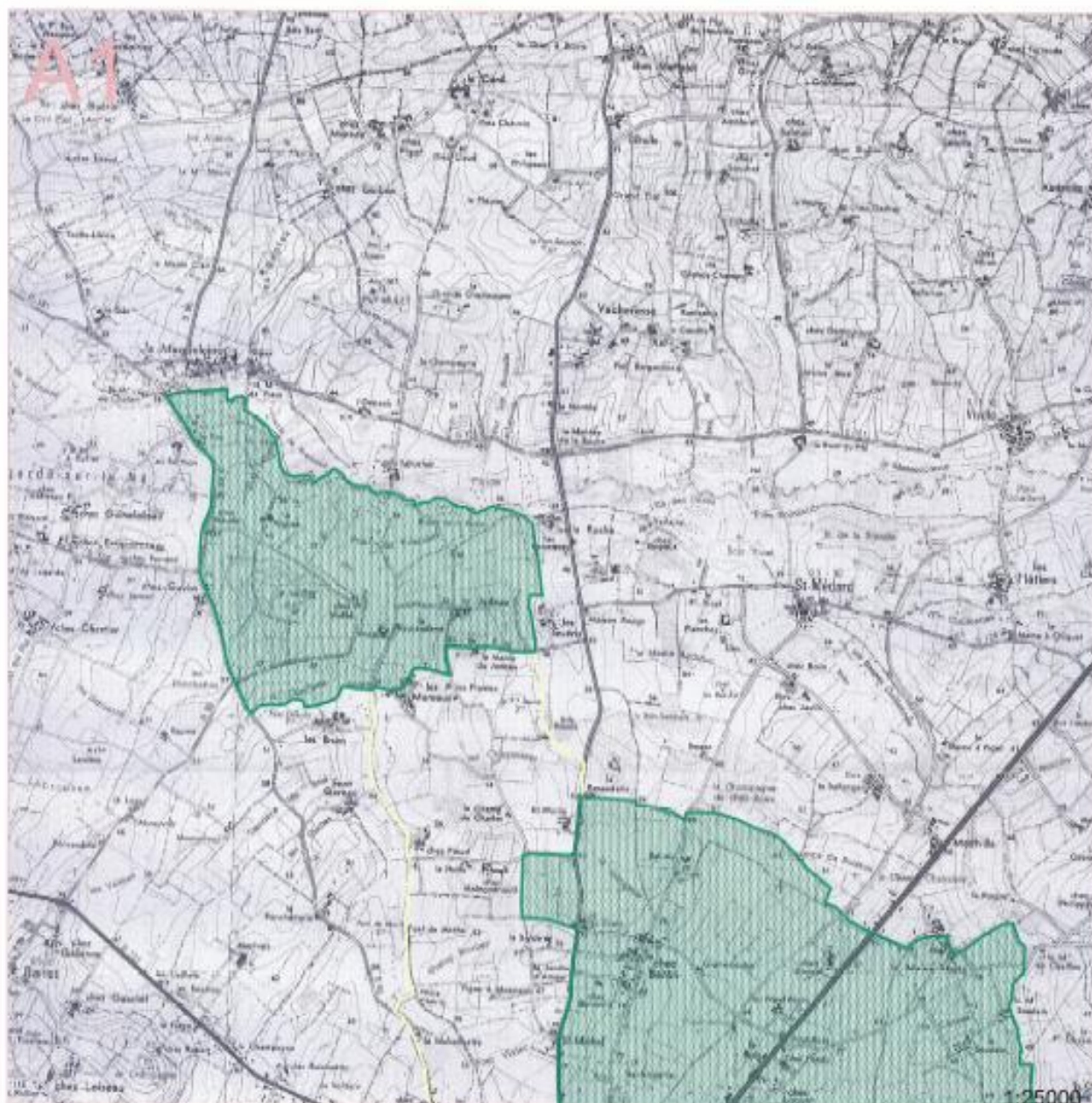
BARBEZIEUX 16 028 (Charente)

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Zone de saine A [tout dossier] | Carroyage |
| Seuil B [supérieur à 1000m²] | Limite administrative communale |
| Seuil C [supérieur à 10000m²] | © IGN Paris - Scan 25 © 2001 |

Seuil communal général : supérieur à 30000 m² (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

Réalisé sous ArcView 3.3, BD Paresseux (données juin 2004)
DRAC/PPA, d.gardin, n2004_01_16_sonages_mobilierbarbezieux.spr

Fonds cartographiques : © IGN Paris - BD_Carto © 2002 / Scan 25 © 2001
Tout droit de reproduction réservé à l'Institut Géographique National



Préfecture de la région POITOU-CHARENTES

Feuille 2/3

Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie



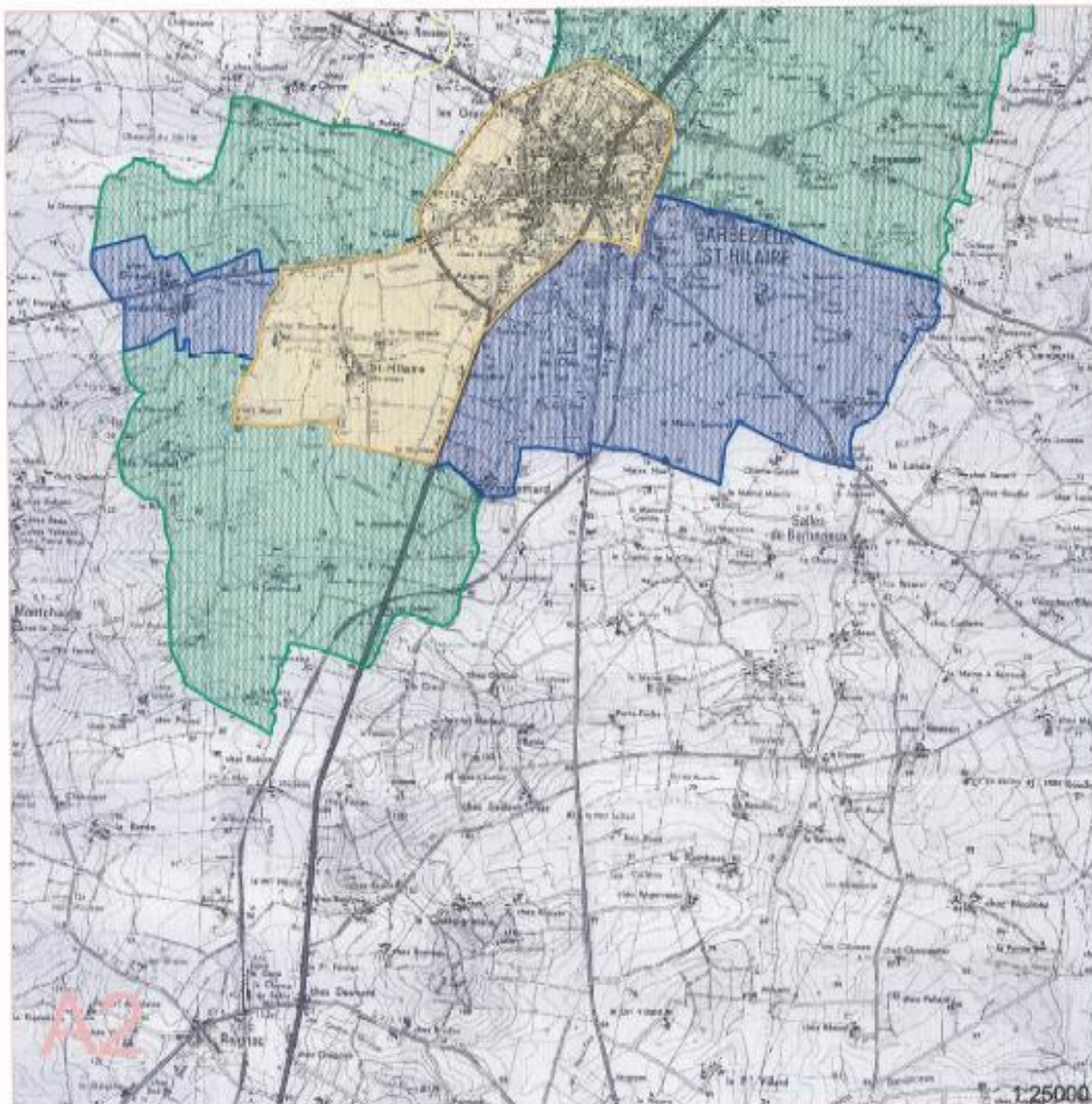
Document graphique annexé à l'arrêté définissant
les zones géographiques au regard de l'archéologie
préventive (livre V du Code du Patrimoine)

BARBEZIEUX 16 028 (Charente)

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Zone de saisine A [tout dossier] | Carroyage |
| Seuil B [supérieur à 1000m²] | Limite administrative communale |
| Seuil C [supérieur à 10000m²] | © IGN Paris - Scan 25 © 2001 |
- Seuil communal général : supérieur à 30000 m² (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

Date : 24 SEP. 2004
Le Préfet de la région Poitou-Charentes

Bernard PREVOUT



Préfecture de la région POITOU-CHARENTES

Feuille 3/3

Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie



Document graphique annexé à l'arrêté définissant
les zones géographiques au regard de l'archéologie
préventive (livre V du Code du Patrimoine)

Date : 24 SEP. 2004

Le Préfet de la région Poitou-Charentes

D. P.
Bernard PREVOST

BARBEZIEUX 16 028 (Charente)

- | | | | |
|--|--------------------------------|--|---------------------------------|
| | Zone de saône A [tout dossier] | | Carroyage |
| | Seuil B [supérieur à 1000m²] | | Limite administrative communale |
| | Seuil C [supérieur à 10000m²] | | © IGN Paris - Scan 25 © 2001 |

Seuil communal général : supérieur à 30000 m² (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

Rédigé sous ArcView 3.3, SD Patrimoine (tombée le 2004)
BRACISRA, Supélec, 02004_01_15_sonages_moodlebarbezieux.apr

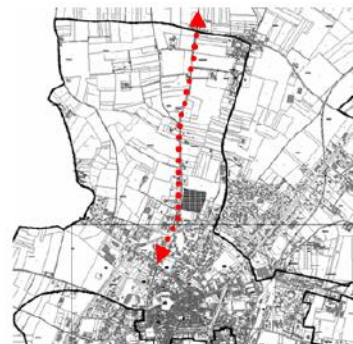
Fonds cartographique : © IGN Paris - BD - Carte © 2002 / Scan 25 © 2001
Tout droit de reproduction réservés à l'Institut Géographique National

II.1.6 - Entrées de ville

II.1.6.1 – Caractéristiques des entrées de ville

Entrée Nord par la rue de Vignola

Provenance	SEGONZAC (RD 1)
Particularité de la voie	Peu large, Bon état du revêtement
Perspectives	Perspectives intéressantes sur le château et la haute ville à partir des lieux-dits de La Barbe puis de Chez Denis
Environnement	Terres agricoles, Bâti récents, Cimetière
Affichages publicitaires	Peu Pas nuisibles à la qualité paysagère
Éléments paysagers	Alignement d'arbres à partir du cimetière
Qualité paysagère	Entrée de ville de très bonne qualité paysagère avec comme éléments majeurs la perspective sur le centre ancien et la bonne intégration de la voie dans l'environnement offrant l'image de route rurale



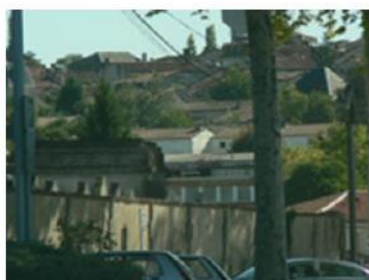
Séquences paysagères



1/ Perspectives sur le château et le centre ancien de Barbezieux depuis le lieu dit La Barde



2/ Perspectives sur le château et le centre ancien de Barbezieux depuis le lieu dit Chez Denis



3/ Au niveau du cimetière, perspective en contre-plongée sur le centre ancien



4/ La qualité paysagère de l'entrée de ville se banalise au niveau du croisement avec l'avenue de l'Europe

Entrée Ouest par l'avenue Vergne

Provenance	ARCHIAC, COGNAC (D 731)
Particularité de la voie	Revêtement d'assez bonne qualité
Perspectives	perspectives sur la château perturbées par le bâti commercial existant.
Affichage publicitaire	Forte présence d'affichages publicitaires, notamment au niveau du rond-point
Environnement	Présence de bâtis anciens en début d'entrée de ville. Les bâtis commerciaux et entrepôts dominent à proximité de l'avenue de l'Europe
Éléments paysagers	Végétation présente en début de parcours (bas-côtés enherbés, feuillus, haies) qui se raréfie au fur et à mesure de l'avancée
Qualité paysagère	Paysage de bonne qualité en début de parcours. Se dégrade à proximité de l'avenue de l'Europe (grand nombre et mauvaise qualité des affichages)



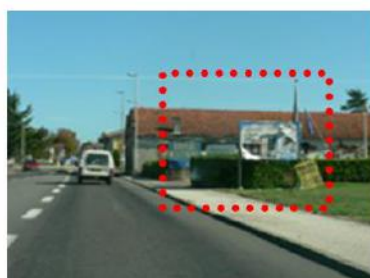
Séquences paysagères



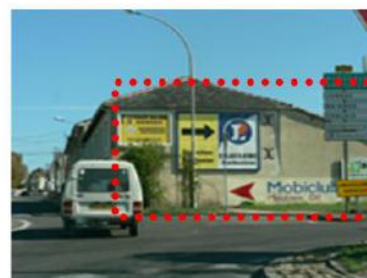
1/ La composition du début de parcours est marquée par la présence du bâti ancien et de la végétation



2/ La perspective sur le château est empêchée par la présence des bâtis commerciaux



3-4/ La qualité de l'entrée de ville est perturbée par la présence excessive (en nombre et en taille) des affichages publicitaires et événementiels



Entrée Ouest par la rue du Commandant Foucaud

Provenance	JONZAC
Cheminements	Trottoirs continus
Particularité de la voie	Assez large
Perspectives	Perspectives larges sur l'espace rurale au niveau du lieu-dit Le <u>Gat</u> Perspectives sur les toits du château en début de parcours
Environnement	Terres agricoles avant le rond-point de l'avenue de l'Europe Bâti relativement récent en début de parcours, de plus en plus ancien au fur et à mesure de l'avancée
Éléments paysagers	
Qualité paysagère	Les larges perspectives sur l'espace rural avant le rond-point de l'Europe offrent un paysage de qualité



Séquences paysagères



1 et 2/ Entre le lieu-dit Le Gat et le rond-point de l'avenue de l'Europe, les larges perspectives sur les espaces agricoles offrent un paysage de qualité



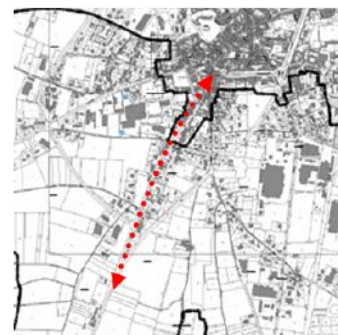
3/ Au niveau du croisement de l'avenue de l'Europe, les toits du château sont perceptibles



4/ En pénétrant dans l'espace urbanisé, la largeur de la voie et la qualité des sols (trottoirs) nuisent à la qualité de l'ensemble

Entrée Sud par la rue de la République

Provenance	RN 10 (BORDEAUX)
Particularité de la voie	Large. Mauvais état de la chaussée. Carrefour dangereux au croisement de l'avenue de l'Europe
Cheminements	Trottoirs continus mais de mauvaise qualité
Perspectives	Perspectives en début de parcours sur les toits de la grange du château
Environnement	Bâti discontinu alternant récent et ancien. Mauvais entretien de certaines maisons et bâtiments commerciaux
Éléments paysagers	Végétation très présente en début de parcours (bas-côtés enherbés, arbres). Progressivement moins présente et majoritairement composée de haies et arbres des jardins privés
Qualité paysagère	Bonne qualité paysagère en début de parcours. Puis dégradation brutale à partir du carrefour de l'avenue de l'Europe principalement à cause de l'état de la chaussée et du bâti environnant



Séquences paysagères



1/ Le début d'entrée de ville offre des perspectives sur le centre ancien et les granges du château



2/ Le carrefour de la rue de République et de l'avenue de l'Europe est accidentogène

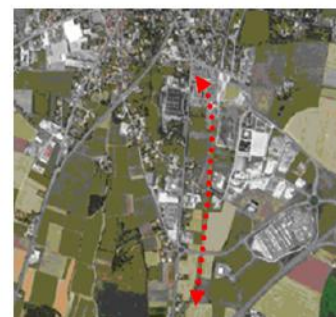


3-4 / Passé le carrefour de l'avenue de l'Europe, la qualité paysagère de la rue de la République se dégrade fortement



Entrée Sud par la rue du Commandant Fougerat

Provenance	CHALAIS (D 731)
Particularité de la voie	Bon état de la chaussée
Cheminements	Trottoirs à partir de la zone industrielle
Perspectives	Sur l'église Saint Mathias dès l'entrée dans l'espace urbanisé
Affichage publicitaire	Présence de deux affichages de taille importante au niveau de l'entrée dans l'espace urbanisé
Éléments paysagers	Présence végétale en début de parcours (bas-côtés enherbés, haies, feuillus, séparation de la chaussée et du trottoir par des plantations). La présence végétale se raréfie en avançant mais se maintient grâce aux jardins privés
Qualité paysagère	Entrée de ville de qualité malgré le contexte industriel. Les aménagements des abords (trottoirs, plantations, éclairage) contribuent à mettre en valeur l'entrée de ville. Les panneaux publicitaires trop imposants perturbent la qualité de l'ensemble



Séquences paysagères



1/ L'entrée de ville est marquée par la forte présence de l'activité industrielle



2/ Les aménagements divers permettent de maintenir une certaine qualité paysagère des abords de la voirie



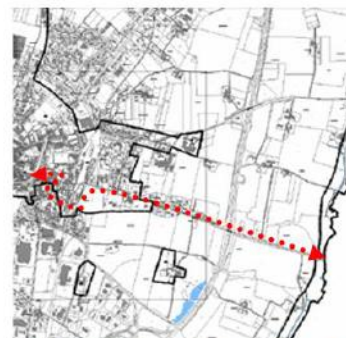
3/ Deux panneaux publicitaires de taille imposante sont disposés au niveau de l'entrée dans l'espace urbanisé



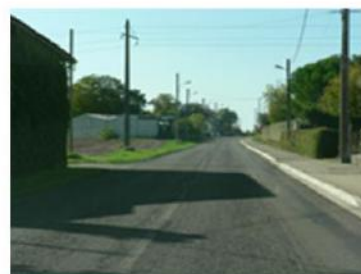
4/ La fin de parcours ouvre des perspectives sur l'église Saint Mathias

Entrée Est par la rue Henri Fauconnier

Provenance	BLANZAC (RD 5)
Cheminements	Trottoirs continus sur au moins un des deux côtés de la rue
Perspectives	Perspectives sur le centre avant l'entrée dans le hameau de Bellevue
Environnement	Présence discontinue du bâti sur une longue distance au niveau des lieux-dits de Bellevue et de La Fourmi. La fin de la rue Henri Fauconnier dessert plusieurs bâtis d'intérêt patrimonial
Éléments paysagers	Environnement fortement végétalisé avec présence de haies, de grands feuillus. Au niveau des lieux-dits de Chez Musset et Chez Bagatelle, la forte présence des feuillus crée l'effet d'un tunnel végétal
Qualité paysagère	Ensemble de qualité mêlant un bâti ancien riche et une forte présence du végétal



Séquences paysagères



1-2/ Le début de parcours, au niveau des lieux-dits de Bellevue et de La Fourmi, prend la forme d'un ensemble alternant bâtis, jardins voire terres agricoles, sur une longue distance



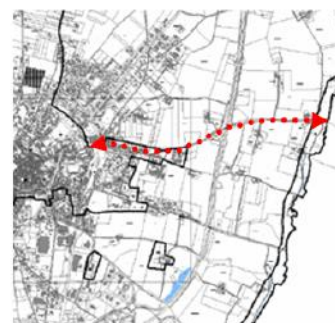
3/ Au niveau de Chez Musset, la présence des feuillus crée l'effet d'un « tunnel végétal »



4/ Au bout de la rue Henri Fauconnier, le pont Branchenaud offre des perspectives sur l'ancien site de la gare

Entrée Est par la rue Maurice Guérive

Provenance	PLASSAC (RD 124)
Particularité de la voie	Bon état de la chaussée. Voie peu large. Impression de « route rurale »
Cheminements	Trottoirs continus à partir du centre hospitalier
Perspectives	Perspectives intéressantes sur les édifices majeurs de la ville
Environnement	Terrains agricoles, centre hospitalier, bâti récent – La Picauderie
Éléments paysagers	Vignes A partir du centre hospitalier, nombreux parterres végétalisés, haies, alignements d'arbres
Qualité paysagère	Forte qualité paysagère de cette entrée de ville mêlant perspectives sur le centre ancien, environnement végétalisé et aménagements importants de l'espace public



Séquences paysagères



1-2/ Le début de l'entrée de ville par la RD 124 offre des perspectives larges sur le centre ancien, et notamment sur le château. A ce niveau, l'environnement immédiat est principalement composé de vigne



3/ Aux abords du centre hospitalier, la perspective s'ouvre sur l'église Saint Mathias



4/ De nombreux aménagements de l'espace public ont été réalisés

Entrée Nord par l'avenue Félix Gaillard

Provenance	ANGOULEME – RN10
Particularité de la voie	Bon état de la chaussée. Voie très large. Terre-plein central continu
Cheminements	Trottoirs continus des deux côtés de la rue
Perspectives	Pas de perspective sur le centre ancien
Environnement	Présence de bâti récent en début de parcours, puis de bâti plus ancien au fur et à mesure de l'avancée. Présence de bâtiments commerciaux et artisanaux. Friches : anciennes stations services
Éléments paysagers	Environnement végétalisé par intermittence en fonction de la présence de jardins privés sur les côtés de la route. A mi-parcours, alignement d'arbres et bas-côtés végétalisés
Qualité paysagère	La qualité de l'entrée de ville se fait par la mise en scène de l'aspect rectiligne du paysage : alignement d'arbres, éclairage. Impression de grand boulevard



Séquences paysagères



1/ Les premiers candélabres signalent le début de l'entrée de ville



2/ Les abords de la rue Félix Gaillard alternent entre maisons d'habitation et bâtis artisanaux et commerciaux



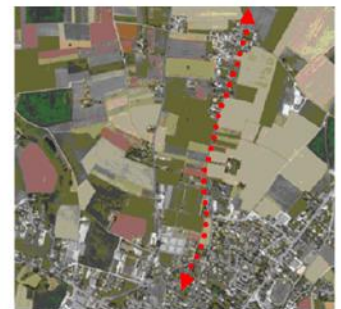
3/ L'aménagement de l'espace public est plus affirmé au fur et à mesure de l'avancée, avec un travail sur la mise en scène de l'aspect rectiligne du paysage



4/ La jonction avec la rue Sadi Carnot et le boulevard Chanzy fait l'objet d'un aménagement riche de l'espace public

Entrée Nord par la route de Chez Baron

Particularité de la voie	Bon état de la chaussée. Chaussée peu large. Effet de « route rurale »
cheminements	Présence continue de trottoirs, à partir du quartier situé à proximité du croisement avec l'avenue de l'Europe
perspectives	Perspectives intéressantes sur le château et le centre ancien
Environnement	Présence discontinue de bâti ancien et récent jusqu'au croisement avec l'avenue de l'Europe, puis bâti en continu
Éléments paysagers	Environnement végétalisé: présence des haies, arbres, pelouses, et jardins alentours
Qualité paysagère	Cette entrée de ville est remarquable par la qualité des perspectives, son environnement végétalisé, le patrimoine bâti sur ses abords



Séquences paysagères



1/ Le lieu-dit Chez Baron abrite un patrimoine bâti intéressant



2-3/ Passé le lieu-dit Chez Baron, les perspectives sur le centre ancien et le château s'ouvrent. Au premier plan, les vignes confortent la qualité paysagère de l'entrée de ville

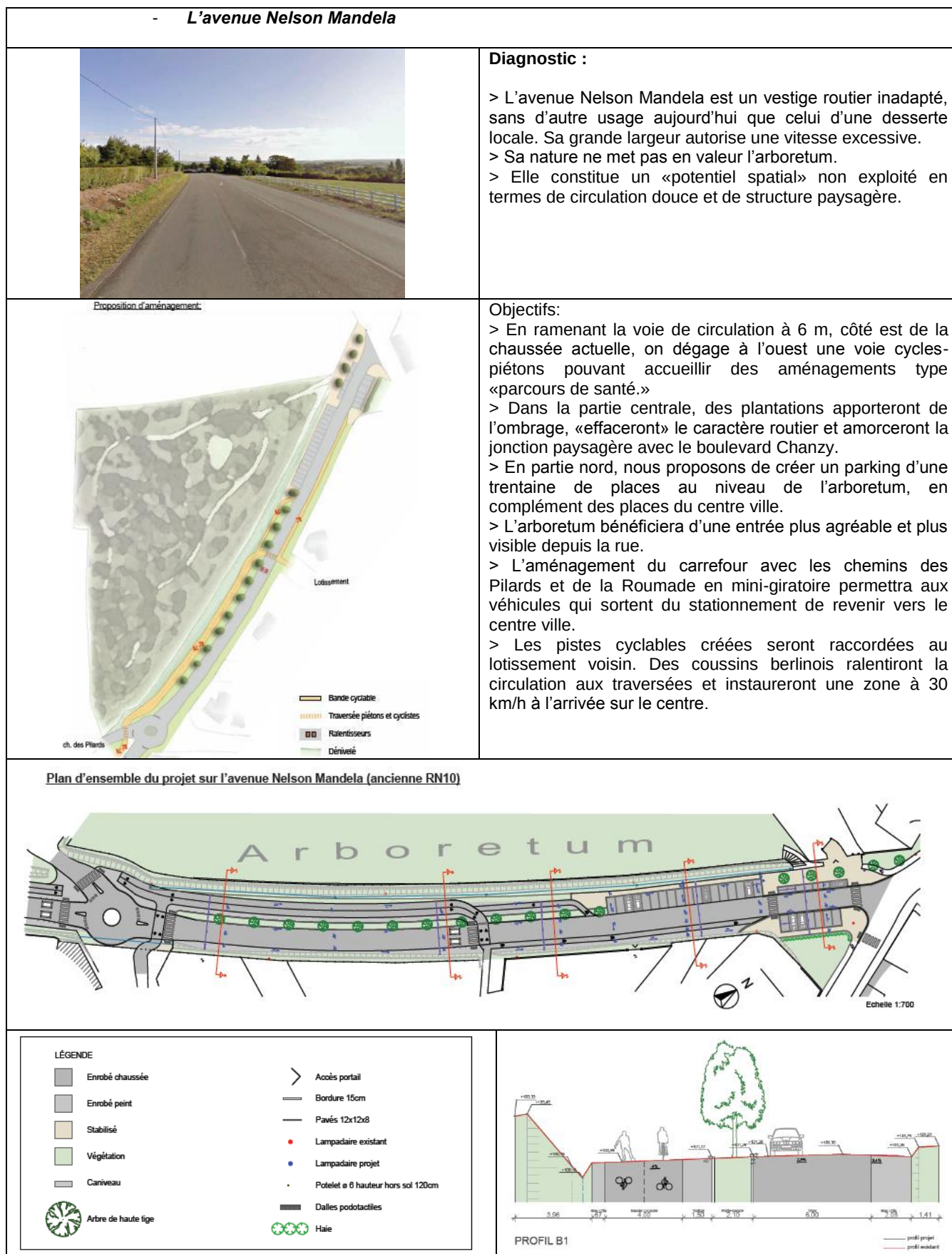


4-5/ Peu à peu, les perspectives sont couvertes par le nombre grandissant de maisons d'habitation. La rencontre avec le boulevard de l'Europe signe la fin de la route de Chez Baron

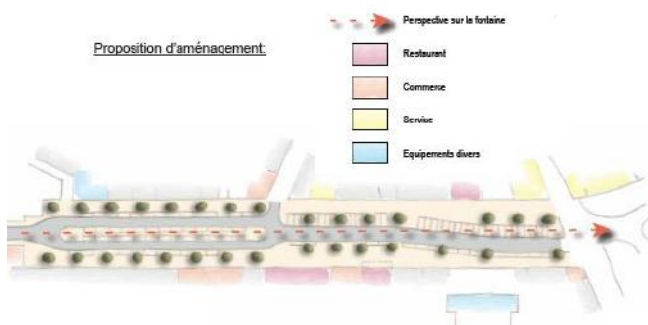
II.1.6.2 – La mise en valeur des entrées de ville

La commune de Barbezieux Saint-Hilaire a réalisé une étude au cours de l'année 2012 destinée à définir les nouvelles orientations en matière de cheminements doux et de mise en valeur des entrées de ville. Les éléments suivants reprennent les conclusions de cette étude. (Source : Etude des liaisons urbaines et requalification d'espaces publics à Barbezieux – Erewon – architectes-urbanistes)

- Entrées de ville sud-ouest



- ***Le boulevard Gambetta***



Objectifs:

> Revaloriser l'espace urbain dans un esprit de continuité avec le boulevard Chanzy comme ce fut le cas lors de la création des boulevards par Guéhaux de Reverseau au XVIII^e siècle.

> Le nombre de stationnements augmentera pour passer de 78 à 95 places.

> La division de la chaussée par un terre-plein en partie haute de la rue facilitera les traversées piétonnes. Les commerces bénéficieront d'accès adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

> La perspective sur la fontaine sera conservée.

> Les platanes seront abattus et remplacés en tenant compte du nouvel aménagement.



- La rue du Commandant Foucaud et la Place du Champ de Foire



La place du Champ de Foire

Objectifs: rue du Commandant Foucaud

> Nous proposons de refaire les trottoirs et les bordures, d'effacer les réseaux (sur tout ou partie de la voie) et de poser de nouveaux supports d'éclairages.

- > L'aménagement de bandes cyclables assura la continuité des circulations douces.

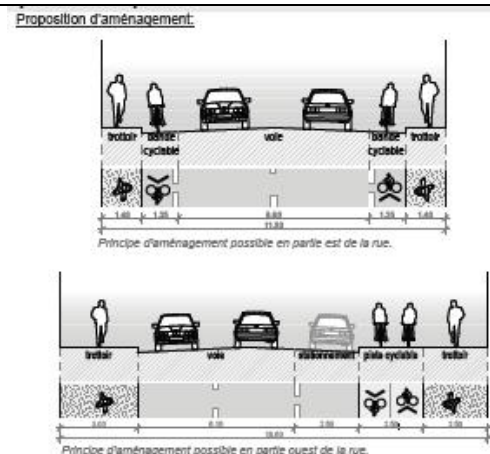
> En partie ouest, sur le trottoir nord des arbres décoratifs seront plantés.

Objectifs : Place du Champ de Foire

> Nous proposons de ramener le parking à 122 places et de conserver le stationnement sur rue. L'espace ainsi dégagé permettra de valoriser la rue du Dr. Meslier et de créer un lieu de rencontre offrant une véritable place de marché et un jardin de détente.

> Des plantations apporteront de l'ombrage sur l'ensemble de la place et rue du Dr. Meslier.

> Une contre-allée sera créée rue du Dr. Meslier pour accueillir le marché forain et servir de stationnement le reste du temps.



- L'avenue de la République

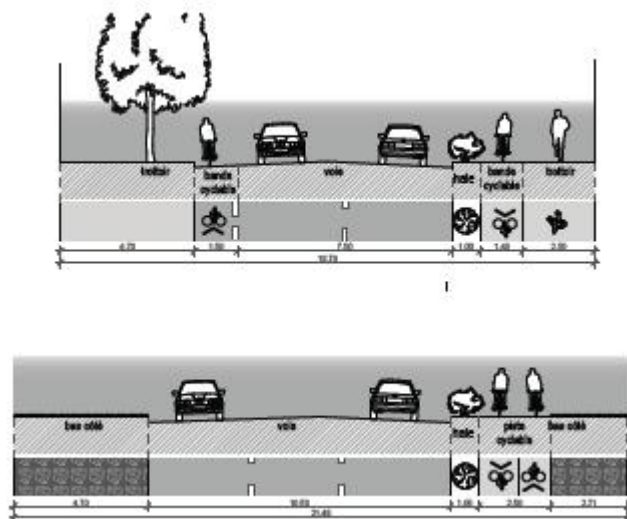


Diagnostic:

> Les revêtements de sol et les bordures anciennes sont abîmés et sans qualités esthétiques.
 > Il n'y a pas d'aménagement spécifique pour des vélos, or la fréquentation des véhicules est importante du fait de l'accès au centre Leclerc et de l'entrée de ville sud depuis la bretelle de sortie de l'ancienne RN 10.

Objectifs:

> En partie nord, nous préconisons de refaire les trottoirs, d'effacer les réseaux et de poser de nouveaux supports d'éclairages jusqu'après le centre Leclerc.
 > En partie sud, nous proposons la réfection des trottoirs et des bordures, la création d'une bande cyclable sur la chaussée et la plantation d'arbres décoratifs sur le trottoir aux endroits où la largeur le permet.



Proposition d'aménagement:



- L'avenue Vergne et la rue du Docteur Meslier

Diagnostic:

Le principal conflit se situe au niveau du croisement de l'avenue Vergne et de la rue du Docteur Meslier. Le point d'entrée de la ville pose un problème fonctionnel et esthétique:

> D'un point de vue esthétique, on note la présence de bâtiments intéressants et d'un parc mais l'entrée de ville est dévalorisée par l'ancienne station-service qui occupe une importante surface perdue.

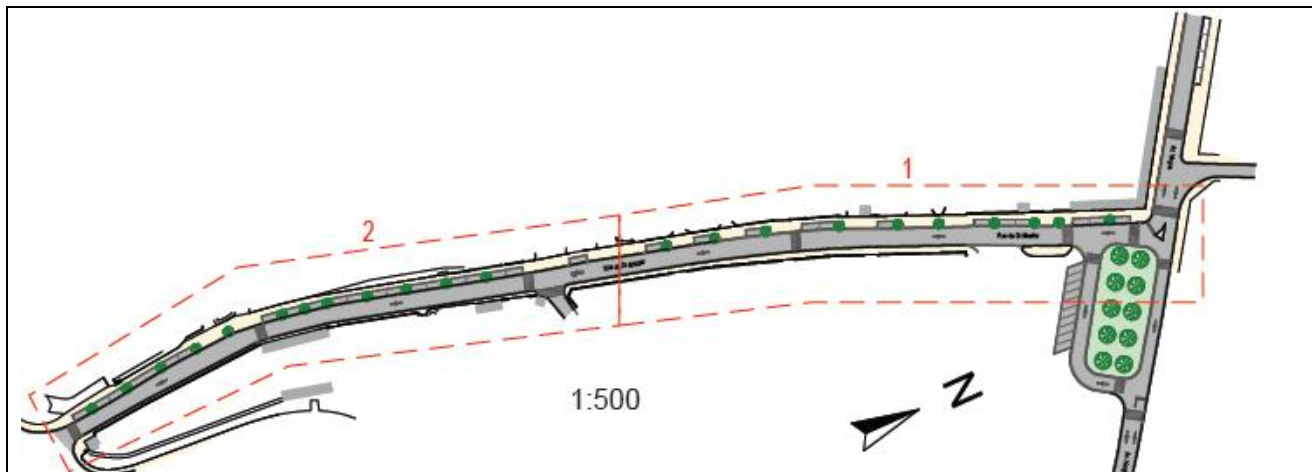
> D'un point de vue fonctionnel, on observe que les voitures qui pénètrent dans la ville vont naturellement vers la rue Victor Hugo, qui est en sens interdit. La rue du Docteur Meslier menant vers le château et donnant accès aux parkings du centre, n'est donc pas aujourd'hui la voie privilégiée. De plus, les voitures qui viennent de la rue Victor Hugo ont tendance à traverser le carrefour à vive allure et se trouvent nez à nez avec la bande de stationnement non protégée de l'avenue Vergne (des accrochages ont été constatés).

Objectifs:

> Supprimer l'ancienne station service et de déplacer le point de lavage voiture, utilisé par Renault, de façon à créer une entrée de ville paysagère. 10 places de stationnement seront créées.

> Le nouvel aménagement aura pour but de conduire le flux entrant depuis l'avenue Vergne vers la rue du Dr. Meslier plutôt que vers la rue Victor Hugo. Le double sens sera tout de même conservé jusqu'au petit parking.

> La rue du Dr. Meslier sera mise en sens unique entrant de façon à en faire un accès qualitatif vers le centre et le château, planté et agréable aux piétons. 33 places de stationnements seront créées tout au long de la rue.



- L'avenue de l'Europe



L'avenue de l'Europe contourne le centre-ville de Barbazieux et constitue l'un des itinéraires vers Saint-Hilaire. Bien que sa largeur varie, elle permet tout de même un aménagement cyclable sur l'intégralité de son parcours. Sur la partie nord de l'avenue, plus urbanisée, le parcours alterne entre une bande cyclable sur chaussée et sur trottoir, pouvant être séparé de la circulation par des haies, en fonction de la configuration des lieux (profils de 1 à 7). Sur la partie sud, une piste cyclable à double sens sera aménagée côté intérieur de l'avenue (profils de 8 à 15).

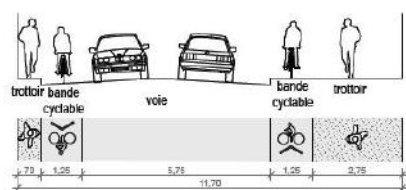
Actions à prévoir:

- Matérialisation au sol de pistes et bandes cyclables sur le trottoir ou sur la voie.
- Mise en place d'une signalétique appropriée.
- Arrachages d'arbres
- Plantation de haies basses et d'arbres et mise en place de bancs.

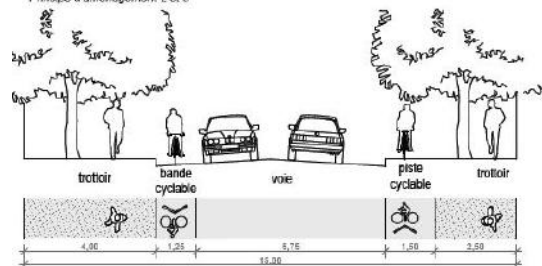


Exemples d'aménagement de bandes cyclables sur chaussée et sur trottoir.

Principe d'aménagement 1



Principe d'aménagement 2 et 3





II.1.7 – Les nuisances et pollutions

II.1.7.1 - bruit

L'article L121-1 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme précise que le Plan Local d'Urbanisme "détermine les conditions permettant d'assurer [...] la réduction des nuisances sonores".

"La lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter l'émission et la propagation sans nécessité ou par manque de précautions des bruits ou vibrations de nature à présenter des dangers, à causer un trouble excessif aux personnes, à nuire à leur santé ou à porter atteinte à l'environnement" (article L571-1 du Code de l'Environnement).

Le bruit pose un problème de santé publique et constitue depuis plusieurs années une préoccupation majeure. Il est souvent perçu subjectivement, son appréciation dépend de nombreux facteurs : physiques (absorption, réflexion), physiologiques (acuité auditive), voire psychologique (répétition, durée, etc...).

Le Plan Local d'Urbanisme est un outil permettant de prendre en compte en amont les contraintes acoustiques liées à l'implantation des voies de circulation, d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou d'équipements de loisirs. Une réflexion à ce stade permet d'apporter des réponses efficaces et économiques et prévenir ainsi les impacts sur la santé.

La loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment son article 13, prévoit que, dans chaque département, le préfet recense et classe "les infrastructures de transport terrestre en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic."

Le décret n° 95-21 du 09 janvier 1995 précise quelles sont les voies concernées par ce classement (en particulier celles dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 5 000 véhicules/jour et les lignes ferroviaires interurbaines dont le trafic journalier moyen est supérieur à 50 trains) et ce qui doit comprendre l'arrêté de classement (détermination des secteurs exposés au bruit, les nuisances sonores à prendre en compte et les isollements de façade requis).

La définition des catégories de classement des infrastructures terrestres, la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit, ainsi que le niveau d'isolement acoustique minimal des bâtiments d'habitation à respecter sont fixés par l'arrêté interministériel du 30 mai 1996.

Dans le département, il convient de prendre en compte l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2006 « classant les infrastructures terrestres des routes nationales et départementales dans le département ».

Cet arrêté a été transmis à la commune et il convient de tenir compte dans le projet de Plan Local d'Urbanisme des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel du 30 mai 1996.

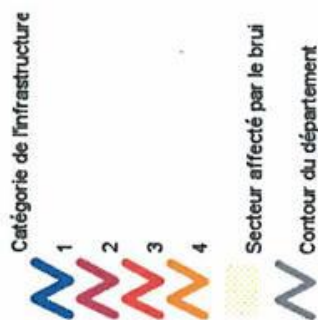
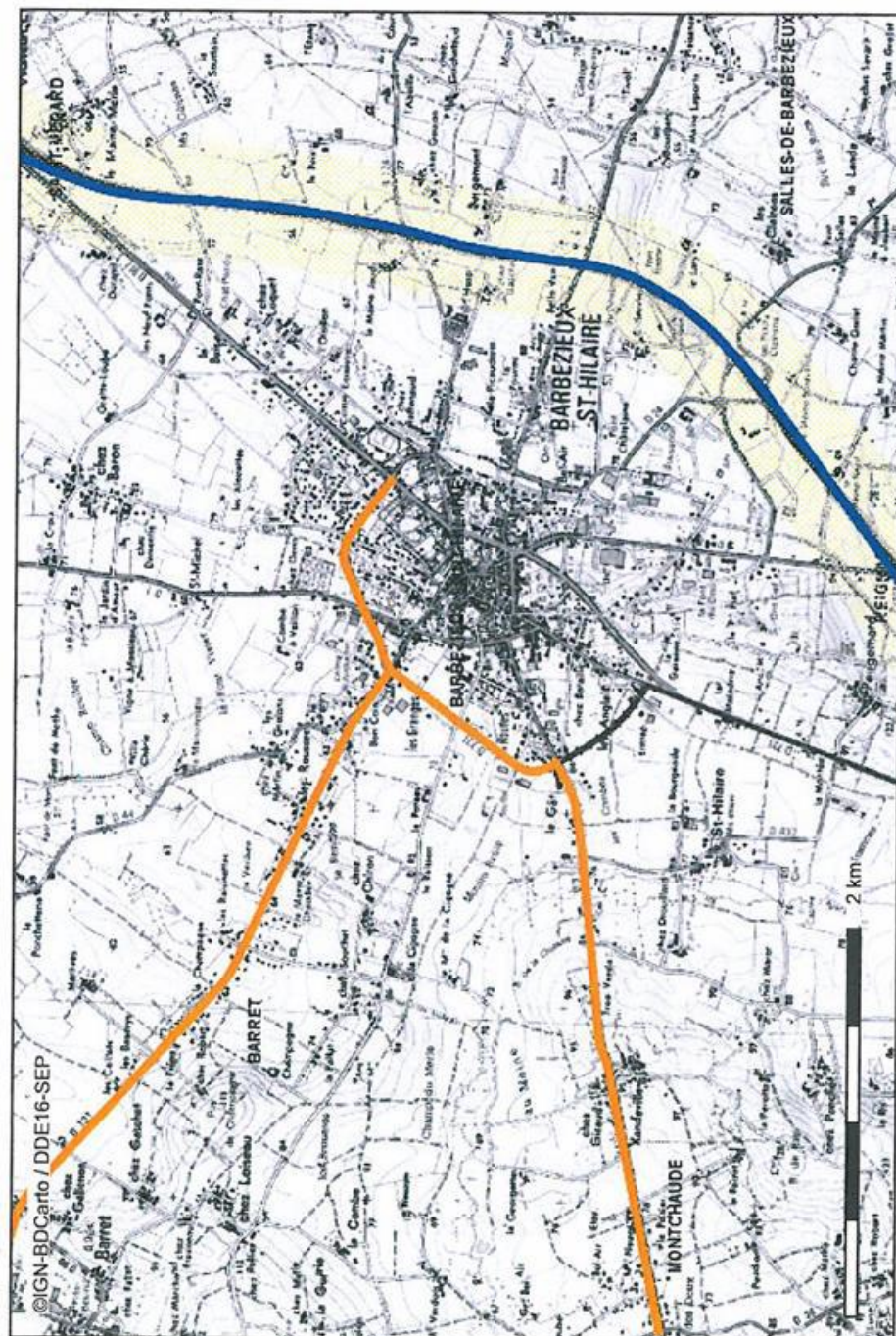
Le tableau ci-dessous donnent pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons ainsi que le type de tissu (en U ou ouvert) traversé par ces tronçons.

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (tissu ouvert ou rue en « U »)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit
N10-7	RN 10	Echangeur nord de Barbezieux	Echangeur de Reignac	Barbezieux-Saint-Hilaire, Reignac, Saint-Medard, Salles-de-barbezieux	Tissu ouvert	1	300
D731-10	RD 731	Panneau limitation à 70 à Barret	Giratoire RD 211	Barbezieux-Saint-Hilaire, Barret	Tissu ouvert	4	30
D731-11	RD 731	giratoire RD 211	RD 3	Barbezieux-St-Hilaire	Tissu ouvert	4	30

Classement sonore des infrastructures de transport



Conception : DDT 16
Date d'impression : 07-04-2011



Description :

Classement sonores des infrastructures de transport dans le département de la Charente par arrêtés préfectoraux du 19 octobre 2006 et 1er décembre 2006.

Seule les informations contenues dans les arrêtés ont valeur réglementaire.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP21 (DOM/ETER)

II.1.7.2 - Eaux souterraines et superficielles

Barbezieux Saint Hilaire est concernée en totalité par un classement au titre d'une **zone classée comme sensible à l'eutrophisation**. Il convient donc de se référer à l'arrêté ministériel relatif au bassin Adour-Garonne pris en date du 08 janvier 2001, modifiant l'arrêté ministériel du 31 août 1999.

Le Né en particulier présente une qualité des eaux détériorée en raison de pollutions domestiques et agricoles, de rendements épuratoires insuffisants (collectif et individuel), un milieu détérioré (requalification, nombreux ouvrages,...). Il constitue une zone d'action prioritaire pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dont les analyses physico-chimiques soulignent l'importance de la pollution par les nitrates (mauvaise qualité sur tout le linéaire du Né et de ses affluents).

Sur la **station du Condéon**, les paramètres biologiques ne sont pas évalués et les paramètres chimiques révèlent une qualité générale moyenne à médiocre de 2004 à 2009. Les paramètres déclassants sont principalement les taux d'oxygène dissous et de saturation en oxygène, ainsi que le phosphore total et les orthophosphates jusqu'en 2007 inclus. Ensuite, le carbone organique dissous devient le paramètre déclassant en 2008 et 2009 (Source : SIEAG) :

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
État physico - chimique	Moyen	Moyen	Médiocre	Moyen	Médiocre	Médiocre
Paramètres déclassants	Oxygène dissous Taux saturation Phosphore total	Idem Idem Phosphore total Orthophosphates	Phosphore total Orthophosphates	Phosphore total	Carbone Organique dissous	Carbone Organique dissous
Biologie - IBGN	-	Médiocre	Médiocre	-	Non Classé	Non Classé

En 2009, le phosphore total révèle également un état moyen.

Lors du diagnostic réalisé sur le bassin versant du Condéon, le SIAH du Bassin du Né a mis en évidence plusieurs points négatifs :

- Multiples pollutions : organiques, phosphorées et azotées, bactériologiques ;
- Cloisonnement provoquant un envasement ;
- Présence de peupleraies et manque de haies et de ripisylves.

Point positif, il constate également un effort important des collectivités par rapport à l'assainissement collectif.

État des lieux des masses d'eau de 2007 (Agence de l'Eau Adour-Garonne)

La qualité des masses d'eau a également été évaluée dans le cadre de l'évaluation des masses d'eau. En effet, au titre de la **Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000**, et du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 adopté le 18 novembre 2009, chacun des cours d'eau est rattaché à une ou plusieurs masses d'eau pour lesquelles des objectifs d'atteinte du bon état sont fixés.

Le bon état d'une eau de surface est atteint quand son **état écologique** et son **état chimique** sont au moins bons.

L'état écologique est apprécié sur la base de l'examen des éléments de qualité biologique et des caractéristiques physico-chimiques ayant une influence sur la biologie. Le bon état écologique est défini comme la classe verte par le plus sévère des contrôles biologiques et physicochimiques.

Le document de cadrage élaboré au niveau national a établi des limites provisoires définissant le bon état écologique, par type de masse d'eau ou par groupe de types. Ces limites provisoires ont été fixées :

- pour certains éléments biologiques, évalués au travers de l'indice biologique global normalisé (IBGN), de l'indice poissons et d'indices relatifs aux diatomées ;
- pour les paramètres physico-chimiques pertinents pour chaque type de masse d'eau ou groupe de types : température, acidification, bilan d'oxygène, nutriments, nitrates, micropolluants synthétiques et non synthétiques.

L'état chimique vise à apprécier le respect des normes de qualité environnementales fixées par les directives européennes. Le bon état chimique est atteint lorsque toutes ces normes sont respectées. Le document de cadrage élaboré au niveau national a établi des valeurs-seuils pour les paramètres concernés, dans l'attente des seuils de la future directive-fille relative aux substances

Les données physico-chimiques et biologiques n'étant pas disponibles pour toutes les masses d'eau, les résultats de l'analyse des pressions ont été utilisés pour estimer l'état actuel des masses d'eau à dire d'experts. Dans certains bassins français, des modèles pressions-impacts, simulant l'évolution de certains paramètres physico-chimiques, ont été utilisés pour contribuer à l'évaluation de l'état des eaux en 2015.

Les tableaux ci-dessous récapitulent l'état des masses d'eau présentes sur la commune :

Élément considéré	Valeur		
	Le Trèfle de sa source à sa confluence avec la Seugne	Le Né du confluent du Chavernut au confluent de la Fontaine de Bagot	Ruisseau de chez Mathé
Code de la masse d'eau	FRFR16	FRFR18	FRFR18_7
Masse d'eau	Naturelle	Naturelle	Naturelle
État écologique de la ME	Moyen	Moyen	Mauvais
Niveau de confiance	1/3	3/3	1/3
État biologique :	Moyen	Moyen	Non Classé
Indice Biologique Diatomique (IBD)	Non Classé	Moyen	Non Classé
Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)	Non Classé	Moyen	Non Classé
Indice Poisson Rivière (IPR)	Non Classé	Non Classé	Non Classé
État physico-chimique	Non Classé	Bon	Non Classé
Oxygène	Non Classé	Bon	Non Classé
Température	Non Classé	Très bon	Non Classé
Nutriments	Non Classé	Bon	Non Classé
Acidification	Non Classé	Très bon	Non Classé
Pressions :			
Agricole	Moyenne (=)	Faible	Moyenne
Domestique	Moyenne (-)	Faible	Moyenne
Industrielle	Forte (=)	Faible	Inconnue
Ressource	Inconnue (=)	Faible	Moyenne
Morphologie	Forte (=)	Moyenne	Moyenne
Agricoles Nitrates	Faible (=)	Inconnue	
Agricoles pesticides	Forte (=)	Inconnue	
Agricoles macropolluants	Forte (=)	Inconnue	
État chimique de la ME	Non Classé	Bon	Bon
Indice de confiance		1/3	1/3
Atteinte du bon état global	2021	2021	2027
Atteinte du bon état chimique	2021	2021	2021
Atteinte du bon état écologique	2021	2021	2027
Type de dérogation	Conditions naturelles, Raisons techniques	Conditions naturelles, Raisons techniques	Conditions naturelles, Raisons techniques

Des objectifs temporels d'atteinte du bon état des masses d'eau ont ainsi été fixés pour 2021 (Né et Seugne) et 2027 (Mathé).

État quantitatif

La ressource du bassin versant est sollicitée par l'alimentation en eau potable, les prélèvements agricoles et industriels. La commune de Barbezieux Saint Hilaire est concernée en totalité par un classement au titre d'une **Zone de Répartition des Eaux de surface** (article R.211-71 du Code de l'Environnement).

Le fleuve Charente et la plupart de ses affluents sont classés comme cours d'eau « **déficitaires** » ou « **très déficitaires** » en période d'étiage.

Le Né en particulier connaît un manque d'eau chronique notamment du à des pertes naturelles dues au substrat karstique, une capacité de rétention de l'eau diminuée par les aménagements hydro-agricoles, de nombreux dysfonctionnements dans l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques privés (ouvrages de moulins), des productions végétales consommatrices d'eau dans le lit majeur (maïs, peupliers) et des prélèvements pour l'irrigation sur les coteaux.

Le Trèfle connaît des étiages sévères pouvant même aller jusqu'à l'assèchement (Source : EPTB Charente)

Un point de surveillance des **Réseaux Départementaux d'Observation des Écoulements** (RDOE) se trouve sur le Condéon au niveau du pont CD24 en limite communale (Source : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

Périmètres de protection des captages d'eau potable

D'après les renseignements communiqués par l'A.R.S. de Poitou-Charentes, la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire est concernée par plusieurs périmètres de protection de captages destinés à l'alimentation en eau potable :

- Périmètre de protection rapprochée secteur général du captage de Coulange sur Charente (Arrêté DUP du 31/12/1976),
- Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des captages de Chez Drouillard, situés sur la commune de Barbezieux Saint Hilaire (arrêté de DUP du 18 juillet 2001)
- Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage des Bruns, situé sur la commune de Barret (arrêté de DUP du 03 août 2010).

Constats et enjeux

ATOUTS	FAIBLESSE
- Un état chimique plutôt bon (quand il a fait l'objet d'une estimation) - Un acteur majeur le SIAH - Des améliorations en prévision	- Un état écologique mauvais à médiocre - Un déficit hydrique du Né - Une ressource sensible - Une ressource sollicitée - Des obstacles diminuant les potentialités piscicoles - Des espèces invasives indésirables
ENJEUX	
- Protéger la ressource et les milieux associés - Prendre les mesures nécessaires pour garantir une bonne qualité des eaux	

II.1.8 – Les risques naturels et technologiques

II.1.8.1 – Les risques naturels

La commune est concernée par 12 arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles, dont la majorité relève d'inondations :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Au J.O. du
Inondations par une crue	08/12/82	31/12/82	11/01/83	13/01/83
Inondations par ruissellement et coulées de boue	08/12/82	31/12/82	11/01/83	13/01/83
Inondations par une crue	27/10/87	27/10/87	25/01/88	20/02/88
Inondations par ruissellement et coulées de boue	27/10/87	27/10/87	25/01/88	20/02/88
Inondations par une crue	10/09/91	10/09/91	24/12/92	16/01/93
Inondations par ruissellement et coulées de boue	10/09/91	10/09/91	24/12/92	16/01/93
Inondations par une crue	23/10/97	23/10/97	12/03/98	28/03/98
Inondations par ruissellement et coulées de boue	23/10/97	23/10/97	12/03/98	28/03/98
Inondations par une crue	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
Inondations par ruissellement et coulées de boue	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
Mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
Mouvements de terrain - Tassements différentiels	01/07/03	30/09/03	22/11/05	13/12/05

Remontée de nappe (Carte de la sensibilité aux remontées de nappes)

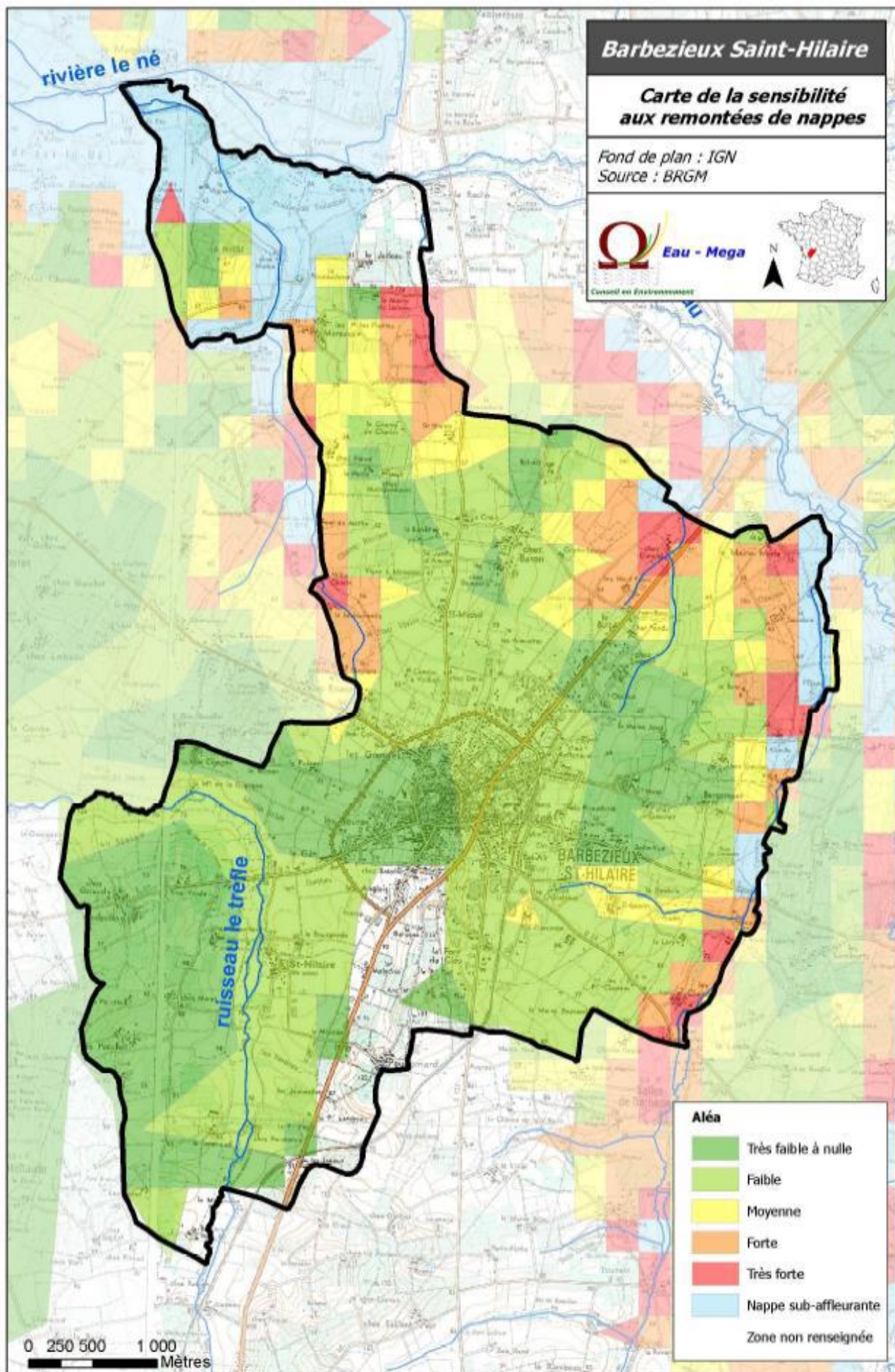
Le risque de remontée de nappe est recensé sur la commune (Source : BRGM). La sensibilité se révèle très faible à faible sur la partie centrale de la commune. Le bourg et Saint-Hilaire disposent ainsi d'une sensibilité jugée dans le pire des cas de niveau faible.

En revanche, les abords du Né et de ses affluents se révèlent sensibles, avec des sensibilités moyennes à très fortes, et également des zones de nappe sub-affleurante sur l'extrémité Nord-Ouest de la commune et ponctuellement au niveau du réseau hydrographique.

Les lieux-dits concernés par les nappes sub-affleurantes sont : « Chez Maudet », « Le Vignacq », « Chez Mathé » au Nord-Ouest et « Le Soudain », « L'Étang », « L'Abeille » plus ponctuellement.

Les lieux-dits concernés par un aléa très fort sont : « Les Clairons », « Mont de Galles », le Sud de « le Maine Merle », « Chez Durand » et « La Maissonnette ».

Lors des prospections de terrain, la présence d'eau a également été relevée sur les lieux-dits « Font. Châtelaine » et « la Doubrie ».



Inondation (Cartes pages suivantes)

En 2008, le Né, le Condéon et le Beau ont fait l'objet d'Atlas des Zones Inondables (AZI) selon la méthode hydrogéomorphologique. Ces atlas n'ont pas vocation à donner des indications concernant les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement mais constituent des outils de référence en matière de prévention du risque inondation.

La méthode, et donc l'atlas, s'appuie sur les éléments suivants pour déterminer les espaces situés en zone inondable : relief, topographie, morphologie, type de sédiments et de végétation, occupation des sols. Deux types de zones sont ainsi définies : l'une soumise aux crues fréquentes et l'autre soumise aux crues exceptionnelles. Ce sont ces crues qui ont, au cours du temps, façonné la vallée actuelle.

Les secteurs concernés par le risque inondation ne devront pas être placés en zone constructible. Dans le cas contraire, les autorisations d'occuper le sol seraient refusées en application de l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme.

Des bâtiments sont présents dans le lit majeur des cours d'eau et donc susceptibles d'être atteints en cas de crues fréquentes à exceptionnelles : Chez Goyaux, Saint Hilaire par exemple. D'autres prennent également place en bordure : Saint-Médard, La Roche, etc.

Mouvement de terrain (Carte de l'aléa mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles)

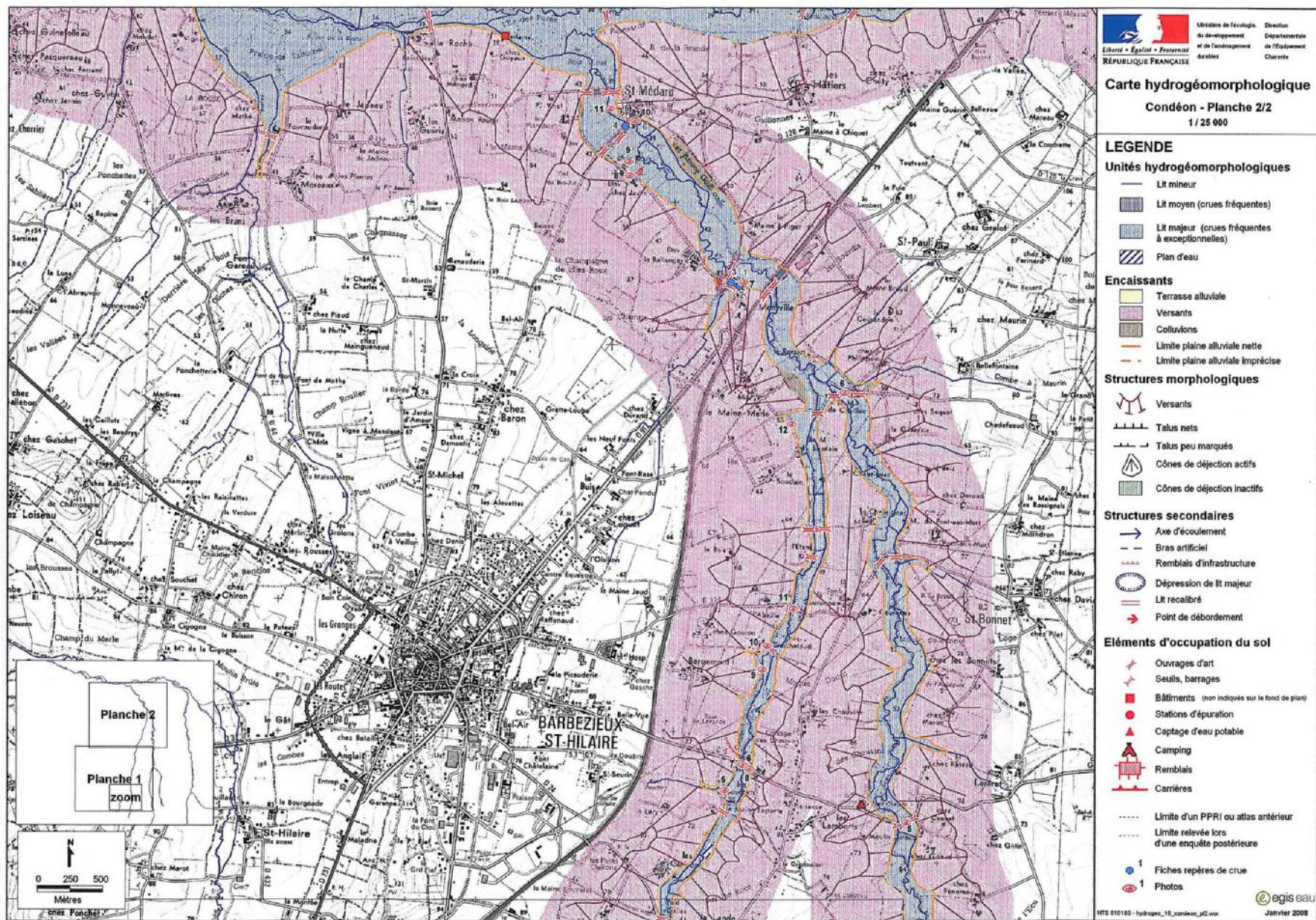
Le phénomène retrait et gonflement des sols argileux est considéré comme catastrophe naturelle en France depuis 1989. Il représente au plan national la deuxième cause d'indemnisation après les inondations. Ce phénomène résulte de la nature du sol (sols riches en minéraux argileux « gonflants ») et des variations climatiques (accentuation lors des sécheresses).

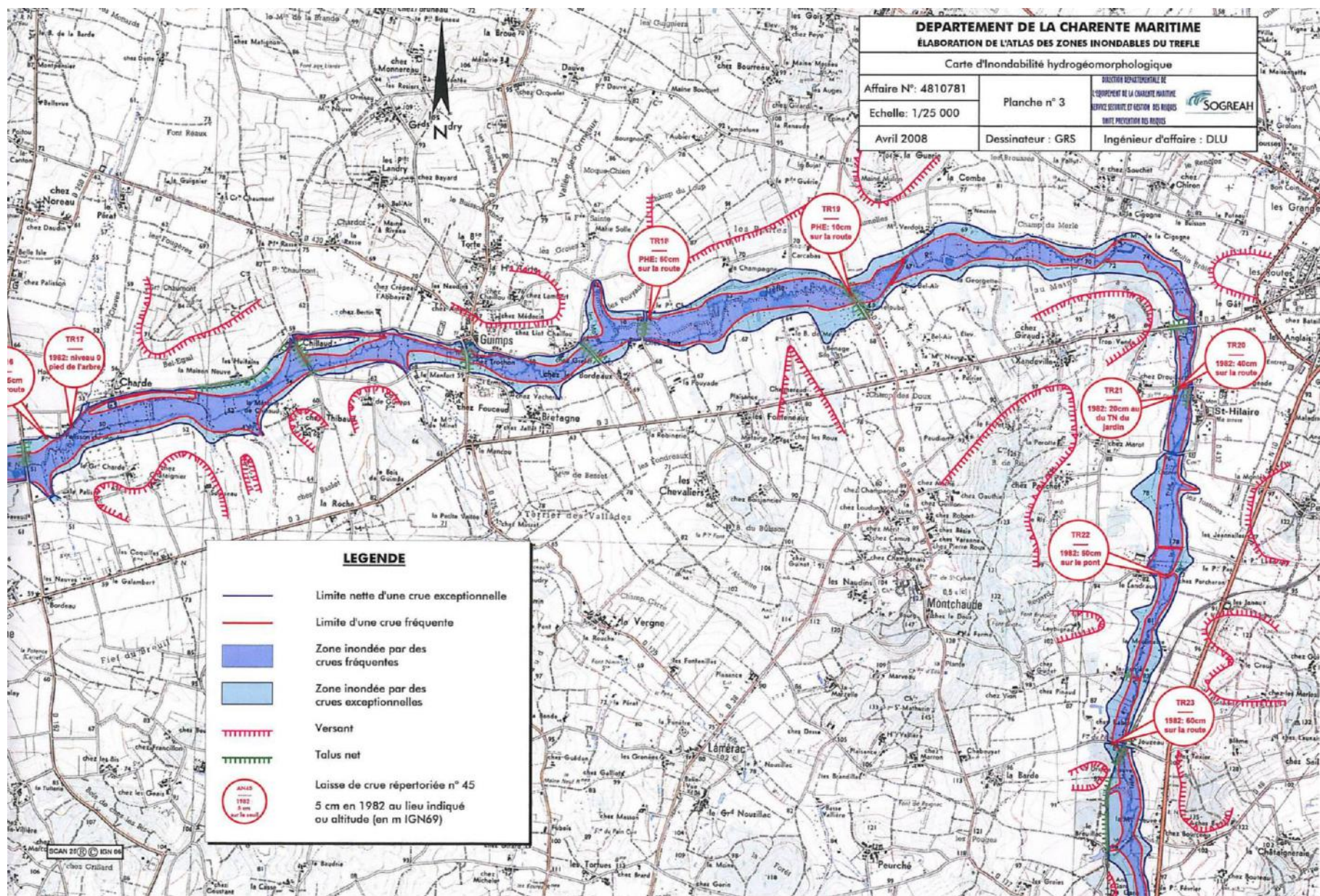
Dans le cadre d'un programme national lancé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le BRGM a établi une cartographie de l'aléa retrait-gonflement pour les départements les plus touchés. L'étude concernant la Charente a été réalisée en 2007 sous maîtrise d'ouvrage de l'État.

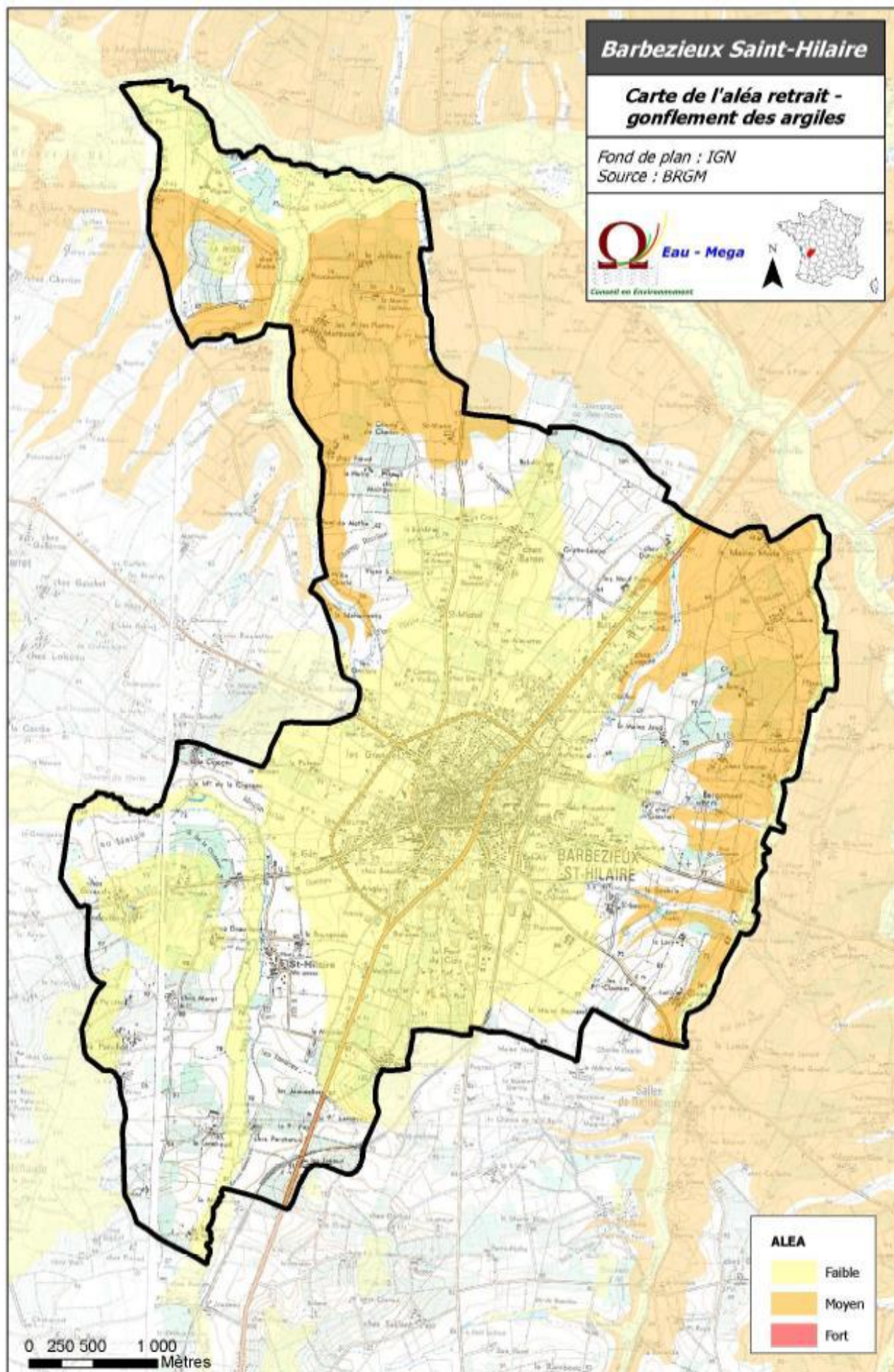
La partie centrale de la commune et les vallées sont exposées à un aléa faible pour le risque mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles (Source : BRGM).

Les plateaux en parties Nord et Est de la commune présentent quant à eux un aléa qualifié de moyen. Des habitations sont concernées : aux lieux dits « le Maine Merle », « le Soudain », « l'Abeille », « Chez Goujon », « Chez Chetaud », « Les Clairons » à l'Est et « le Jadeau », « les Moreaux », « Saint-Martin » au Nord.

La mise en oeuvre de mesures constructives préventives permet de limiter les dommages liés au retrait gonflement des sols argileux. Dans un souci d'information au public, il est nécessaire d'évoquer ce risque dans le rapport de présentation.







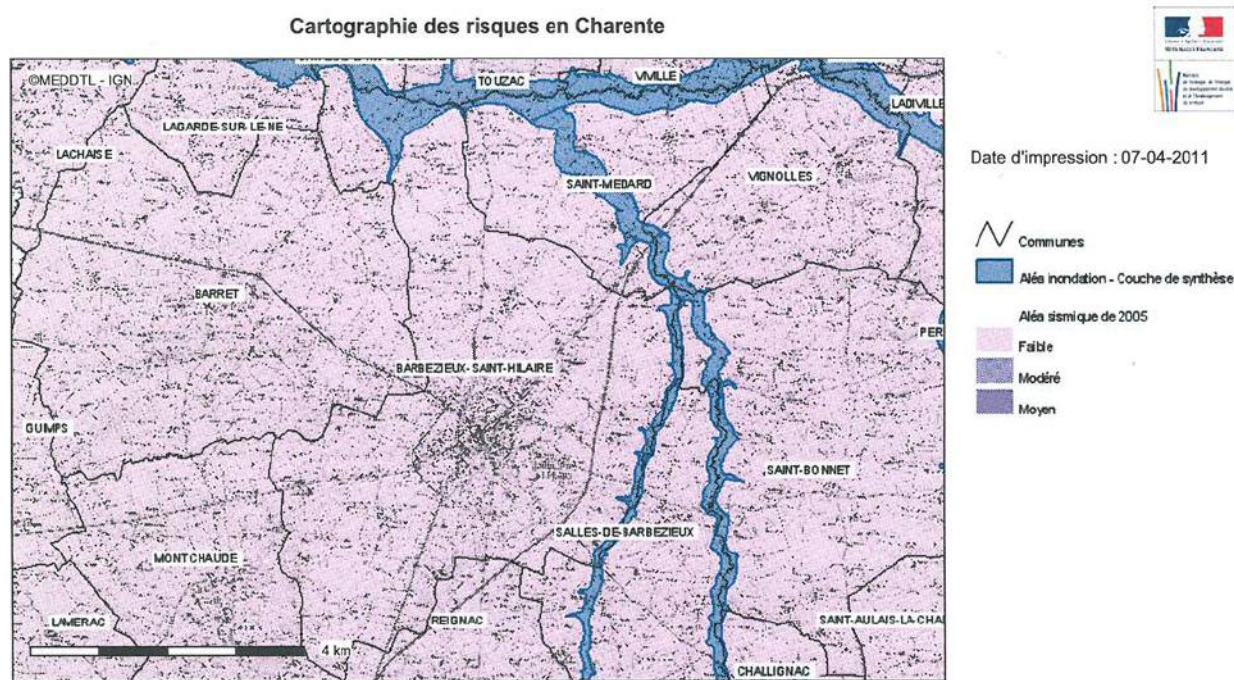
Séisme

Au regard de la carte d'aléa sismique élaborée au plan national en 2005 et du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français, **la commune de Barbezieux Saint Hilaire est concernée par un aléa faible (zone de sismicité 2)**. La réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves.

La norme Eurocode 8, dont l'objectif principal est d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques, définit ces règles.

L'arrêté du 22 octobre 2010 fixe les règles de construction parasismique pour les bâtiments à risque normal, applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières, dans les zones 2 à 5.

Des prescriptions spécifiques sont utilisées pour les équipements et installations, les ponts, les barrages, les installations classées et les installations nucléaires. Les grandes lignes de ces règles de construction parasismiques sont le bon choix de l'implantation (notamment par la prise en compte de la nature du sol), la conception générale de l'ouvrage (qui doit favoriser un comportement adapté au séisme) et la qualité de l'exécution (qualité des matériaux, fixation des éléments non structuraux, mise en oeuvre soignée).



Description :

Cartographie des risques en Charente - Information Acquéreurs Locataires - Source : <http://cartorisque.prim.net>

En zone d'aléa faible, les bâtiments suivants (classés en catégories d'importance III et IV) sont concernés par des règles de construction parasismique figurant dans l'arrêté du 22 octobre 2010 précité :

Catégorie d'importance III :

- les établissements scolaires,
- les établissements recevant du public des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories au sens des articles R.123-2 et R.123-19 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- les bâtiments dont la hauteur dépasse 28 mètres,
- les bâtiments d'habitation collective,
- les bâtiments à usage de bureaux,
- les autres bâtiments pouvant accueillir simultanément plus de 300 personnes appartenant notamment aux types suivants :
 - o les bâtiments à usage commercial ou de bureaux, non classés établissements recevant du public au sens de l'article R. 123-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
 - o les bâtiments destinés à l'exercice d'une activité industrielle,
 - o les bâtiments des établissements sanitaires et sociaux, à l'exception de ceux des établissements de santé au sens de l'article L.711-2 du code de la santé publique qui dispensent des soins de courte durée ou concernant des affections graves pendant leur phase aiguë en médecine, chirurgie et obstétrique et qui sont mentionnés à la catégorie d'importance IV ci-dessous,
 - o les bâtiments des centres de production collective d'énergie quelle que soit leur capacité d'accueil.

Catégorie d'importance IV :

- les bâtiments dont la protection est primordiale pour les besoins de la sécurité civile et de la défense nationale ainsi que pour le maintien de l'ordre public et comprenant notamment :

- o les bâtiments abritant les moyens de secours en personnels et matériels et présentant un caractère opérationnel,
- o les bâtiments définis par le ministre chargé de la défense, abritant le personnel et le matériel de la défense et présentant un caractère opérationnel,
- les bâtiments contribuant au maintien des communications, comprenant notamment ceux :
 - o des centres principaux vitaux des réseaux de télécommunications ouverts au public,
 - o des centres de diffusion et de réception de l'information,
 - o des tours hertziennes stratégiques,
- les bâtiments et toutes leurs dépendances fonctionnelles assurant le contrôle de la circulation aérienne des aéroports classés dans les catégories A, B et C2 suivant les instructions techniques pour les aéroports civils (ITAC) édictées par la direction générale de l'aviation civile, dénommées respectivement 4 C, 4 D et 4 E suivant l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
- les bâtiments des établissements de santé au sens de l'article L. 711-2 du code de la santé publique qui dispensent des soins de courte durée ou concernant des affections graves pendant leur phase aiguë en médecine, chirurgie et obstétrique,
- les bâtiments de production ou de stockage d'eau potable,
- les bâtiments des centres de distribution publique de l'énergie,
- les bâtiments des centres météorologiques.

Les dispositions en matière de risque sismique sont entrées en vigueur le 1er mai 2011.

II.1.8.2 - Les risques industriels, technologiques et de transport

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, l'Etat a répertorié les installations les plus dangereuses.

Les installations sont réparties en trois catégories :

- les installations soumises à déclaration, qui ne présentent pas de graves dangers ou inconvénients,
- les installations soumises à autorisation, qui doivent faire l'objet d'études d'impact et de dangers,
- les installations visées par la directive "Seveso", qui sont les plus dangereuses. Elles se répartissent en deux catégories "seuil haut" et "seuil bas" selon la dangerosité.

Industries SEVESO

Aucune industrie SEVESO n'est recensée sur le territoire communal.

Risque industriel

La DREAL recense sur le territoire de la commune les installations classées soumises à déclaration suivantes :

Établissement	Localisation	Activité
AMCOR FLEXIBLES	Route de Chalais	Imprimerie, presse, édition
CGM (SCI)	41 avenue du Vignola	Fabrication de produits céramiques
CONSTANTIN SAS	Route de Chalais	Imprimerie, presse-édition, photographie
DAVIGEL SAS	6 route de Montmoreau	Agro-alimentaire et boissons
DEMOUSSEAU Bernard	Chez Gaschet	Distillation d'alcool et d'eau-de-vie
Distillerie de l'Abeille	L'Abeille	Distillation d'alcool et d'eau-de-vie
GDF Services	Route de Blanzac	Énergie
MERCIER	La Triquedondaine	Fabrication de produits en bois, ameublement
Moulins de Saint Preuil	Z.I. de Plaisance	Industrie agro-alimentaire
Ets NORDLINGER	Z.I. La Croix du Rat	Fabrication de produits en bois, ameublement
Plastiques VENTHENAT	Route de Montmoreau	Transformation des matières plastiques
TIFFON	Rue Sadi Carnot	Distillation d'alcool et d'eau-de-vie
SAS PLAISANCE AGRI	Z.I. de Plaisance	Stockage de céréales
SARL VALIN	Fief de Chez Loquet	Stockage de céréales

Feu d'alcool

Des chais d'alcool et des distilleries sont recensés sur la commune. Le cognac étant un produit inflammable dont les processus de production et de vieillissement comportent des risques d'incendie et d'explosion, il existe donc un risque de feu d'alcool sur la commune.

**LISTE DES CHAIS ET DISTILLERIES EXISTANTS SUR LA COMMUNE DE
BARBEZIEUX ST HILAIRE LE 1er JANVIER 2000**

Nom du déclarant	Siège social	Adresse de l'installation	Référence cadastrale	CHAI		Distillerie		ANTERIORITE			
				Classement	Capacité	Classement	Capacité	Chai Distillerie	Date	Classement	Volume
M ARCHEREAU Jean-Marie	Chez les moreaux 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Les moreaux	B-23	NC	200						
M BERNARD Claude	Chez piaud 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Chez piaud	B-136	NC	323						
M BOBE Andre	La perotte st hilaire 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		la perotte	B-378	NC	216						
M BOBET Colbert	Les metairies du bois 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Les metairies du bois	ZC-36	NC	224						
M BOBET Sébastien	Les metairies du bois 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Les metairies du bois	ZC-36	NC	224						
M BOULETREAU Claude	Font de mothe 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Font de mothe	B-225	NC	170						
M BOULETREAU Robert	Font de mothe 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Font de mothe	B-225	NC	170						
GAEC DE LA VALLADE	La vallade 16300 BARRET										
		Chez maudet	A-691	D	1260						

Nom du déclarant	Siège social	Adresse de l'installation	Référence cadastrale	CHAI		Distillerie		ANTERIORITE			
				Classement	Capacité	Classement	Capacité	Chai Distillerie	Date	Classement	Volume
M DELETOILE Guy	L'abeille 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		L'abeille	ZD-29	D	876						
M DELPECH François	Le landreau 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		La cigogne	H-160	D	1600						
		Le landreau	B-1044	D	1000						
SA DISTILLERIE DE BARBEZIEUX	B.P. 5 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		St hilaire	A-327	D	1440	A	94				
SA DISTILLERIE DE LA METAIRIE	La métairie 16300 GUIMPS										
			AC-280	D	662			CHAI	30/05/1990	D	700
SARL DISTILLERIE DE L'ABEILLE	16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		L'abeille	ZC-42	D	2000	A	144,23	DIST	10/08/1982	D	
EARL DU CERCLET	Le cerclet 16120 LADIVILLE										
		La font du clou	F-173	NC	338						
M FOREST Jacky	Chez fedon charles 17130 MONTENDRE										
		La garenne	A-175			D	8				
		La garenne	A-174	NC	385						
M FOREST Robert	La garenne 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		La garenne	A-174	NC	190						
		La garenne	A-175			D	8				
M GENDRE Serge	Chez guicheteau 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Chez guicheteau	A-42	NC	57						

Nom du déclarant	Siège social	Adresse de l'installation	Référence cadastrale	CHAI		Distillerie		ANTERIORITE			
				Classement	Capacité	Classement	Capacité	Chai Distillerie	Date	Classement	Volume
M GUYOT Christian	Champ de charles 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Le champ de charles	B-156	NC	314						
M JAULIN Jean	Maine merie 16300 SAINT-MEDARD-DE-BARBEZIEUX										
		Maine merie	ZA-33	NC	168						
M LACOMBE Jean-Marie	Le pas 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Le pas	A-268	D	1088						
		Le pas	A-267	NC	492	D	25				
M LACOMBE Pierre	Le pas 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Le pas	A-268	D	1088						
M LE NEILLON Charles	Chez landreau 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Chez landreau	C1-27	D	840						
		Chez landreau	C2-223	NC	312						
M LE NEILLON Jean-Jacques	Chez crepeau 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Chez landreau	C2-223	NC	312	D	23	DIST	17/11/1975	D	
		Chez landreau	C1-27	D	840						
M MAGUIS Henri	La barde 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		La barde	B-272	NC	84						
Mme MARCADIER Francette	Le maine 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Le maine	B-591	D	954						
		Le maine	B-35	NC	256						
Mme MAUDET Arletto	Xandeville 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										

Nom du déclarant	Siège social	Adresse de l'installation	Référence cadastrale	CHAI		Distillerie		ANTERIORITE			
				Classement	Capacité	Classement	Capacité	Chai Distillerie	Date	Classement	Volume
		Xandeville	H-345	NC	26						
M MONDY André	Le cerclat 16120 LADVILLE										
		La font du clou	F-173	NC	338						
M MOSSION Mario	La bourgeade 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		La bourgeade	A-75	NC	319						
M NAU Jean-Louis	Maine martin 16300 SALLES-DE-BARBEZIEUX										
		Maine neuf	ZH-41	D	720						
M NAU Robert	Maine martin 16300 SALLES-DE-BARBEZIEUX										
		Maine neuf	ZH-41	D	720						
M NUHIN Jean	Chez mainguenaud 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Chez mainguenaud	B-194	NC	156						
STE ORECO	Bld Oscar planat 16100 COGNAC										
		Rue des granges		D	500						
		rue meslier		D	500			CHAI	21/09/1981	D	
M PELISSIER Patrick	L'étoile 16120 TOUZAC										
		Les plantes	B-29	NC	360						
M RAYNAL Michel	29 rue de la république 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		29 rue de la république	AC-28	NC	100						
M RINEAU Jean-Claude	Chez gaschet 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										
		Chez gaschet	ZD-9	D	524						
M ROY Mario	Chez marot 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE										

Nom du déclarant	Siège social	Adresse de l'installation	Référence cadastrale	CHAI		Distillerie		ANTERIORITE			
				Classement	Capacité	Classement	Capacité	Chai Distillerie	Date	Classement	Volume
GIE STOCK COGNAC DE TOUZAC	Les taupiers 16120 TOUZAC	Chez marot	B-405	NC	292,65						
ETS TIFFON	29, quai de l'île Madame B.P. 16200 JARNAC	Avenue aristide Briand	AD-417	D	2880						
		rue sadi camot	AC-433	A	49500			CHAI	30/12/1976	A	2500
M VRIGNAUD Jacky	Les moreaux 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE	Les moreaux	B-9	NC	331						

Transports de marchandises et de matières dangereuses

Le risque de transport de marchandises et de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou par canalisation, de marchandises et de matières dangereuses. Par définition, le transport de marchandises et de matières dangereuses est itinérant.

Transports de marchandises dangereuses

L'aléa transport de marchandises dangereuses est identifié sur la commune, notamment au niveau de la Route Nationale 10 et de la Route Départementale 731. Cet aléa peut intervenir sous trois formes distinctes ou concomitantes : une explosion, un incendie et/ou un dégagement de nuage toxique.

Transports de matières dangereuses

Le département de la Charente compte 660 kilomètres de canalisations de transport de gaz.

Ces canalisations sont concernées par l'établissement de servitudes d'utilité publique qui grèvent les propriétés privées et dont l'objet est de permettre l'accès de l'exploitant pour des actions de surveillance, d'entretien ou de réparation des ouvrages afin d'assurer la protection immédiate des canalisations, notamment vis à vis des activités humaines exercées dans leur environnement proche.

Les risques présentés devront être pris en considération dans les règles d'urbanisme à fixer dans les zones de dangers déterminées dans les études de sécurité élaborées par l'exploitant GRT Gaz.

La commune de Barbezieux Saint Hilaire est concernée par une canalisation de gaz (DN 100, PMS 67,7 bars). Cet ouvrage est susceptible, par perte de confinement accidentelle suivie de l'inflammation, de générer des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines.

Concernant la nature du risque pour le voisinage, les études de sécurité à caractère générique réalisées par les transporteurs à la demande du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement ont permis d'élaborer les tableaux suivants qui définissent, en fonction du diamètre de la canalisation, les zones de dangers significatifs, les zones de dangers graves et les zones de dangers très graves pour la vie humaine :

Canalisation	DN	PMS bar	Catégorie(*)	Distance ELS m	Distance PEL m	Distance IRE m
Antenne de BARBEZIEUX	100	67.7	B	10	15	25

* catégorie définie conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 4 août 2006, portant règlement de sécurité pour les canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

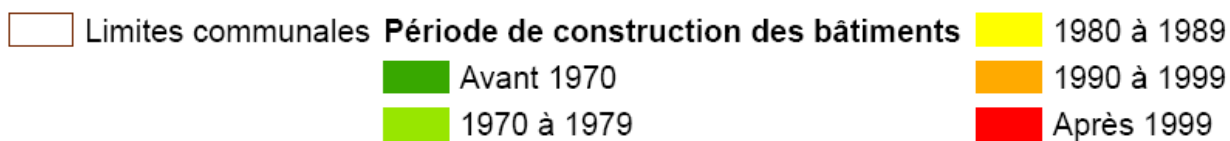
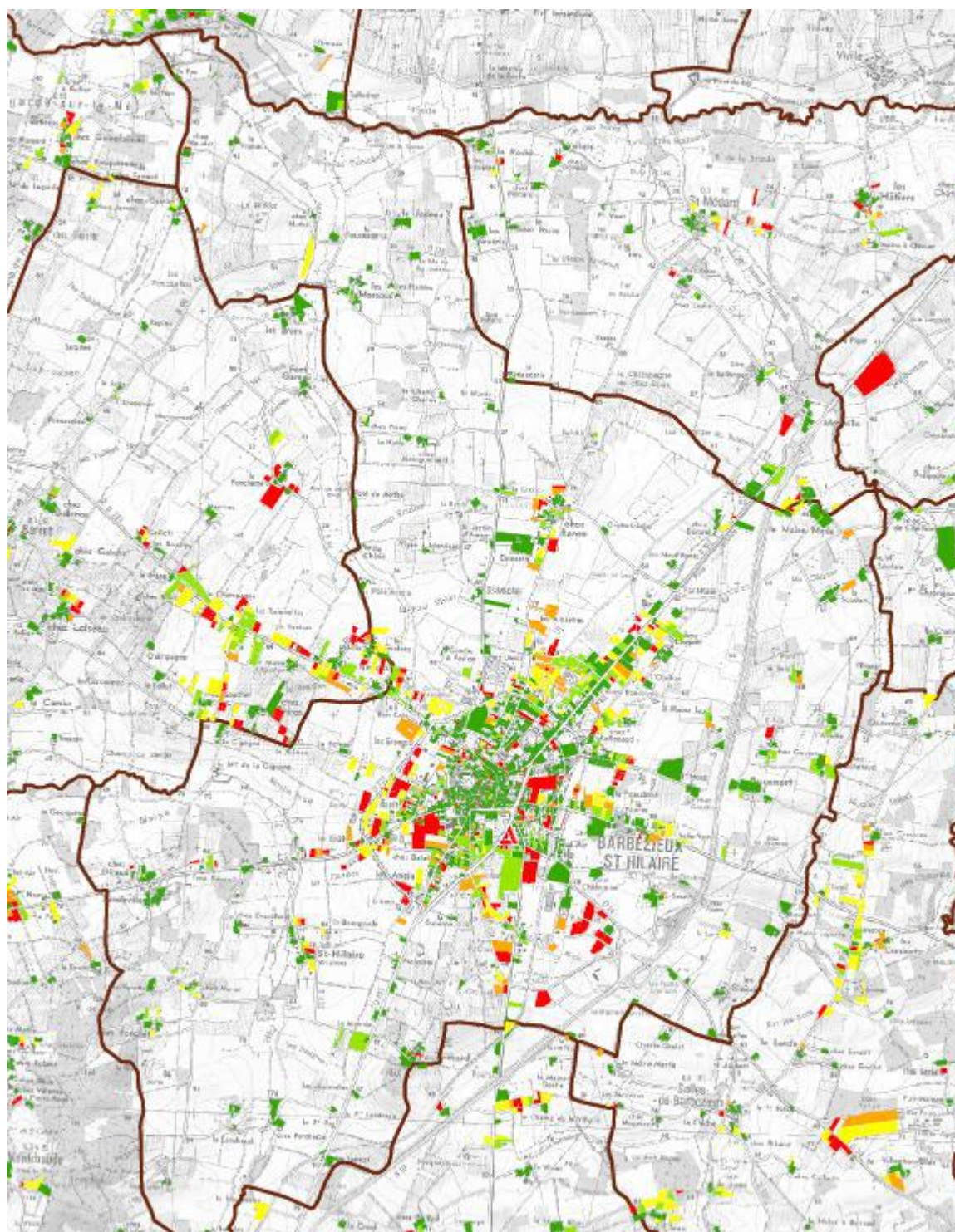
Servitudes : une bande de libre passage (non constructible et non plantable) de 4 mètres de largeur totale : 2 mètres de part et d'autre de l'axe de canalisation.

Constats et enjeux

Atouts	Faiblesse
- Le centre ville est peu exposé aux risques naturels	- Des habitations isolées exposées aux risques naturels
Enjeux	
- Ne pas exposer de nouvelles populations aux risques - Ne pas urbaniser les secteurs à risque inondation - Prendre en compte la totalité des données disponibles (AZI, cartographies, etc.) - Informer les populations sur les risques - Imposer des constructions adéquates en zone de risque (sismicité et mouvement de terrain notamment)	

II.2 – ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

II.2.1. Les extensions urbaines



Source : DREAL Poitou-Charente, 2012

Les extensions urbaines depuis 2001 :

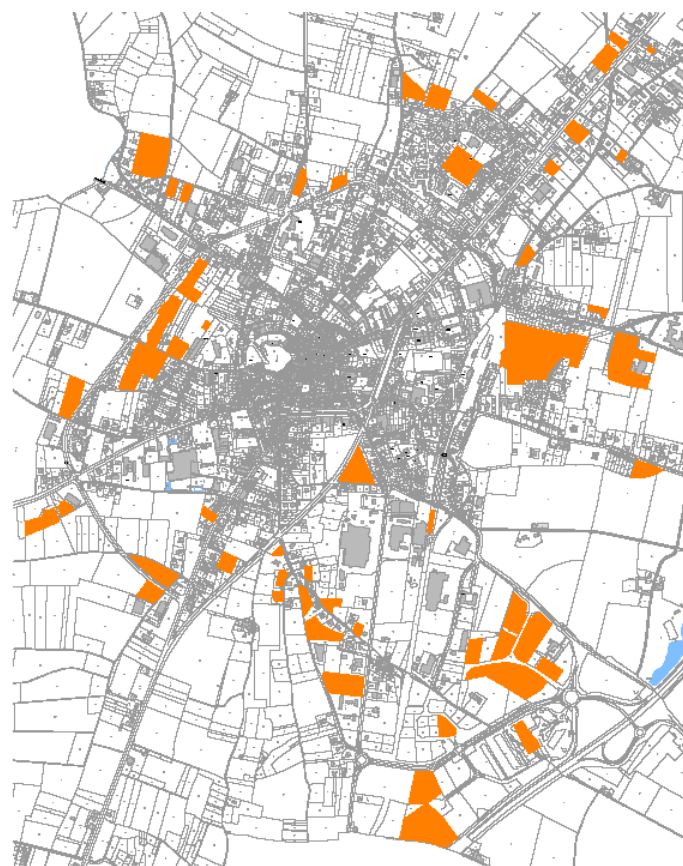
Le cadastre de 2001 a permis d'évaluer la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers pour de l'habitat, des équipements et des activités sur la période 2001-2011.

 Surfaces urbanisées depuis 2001

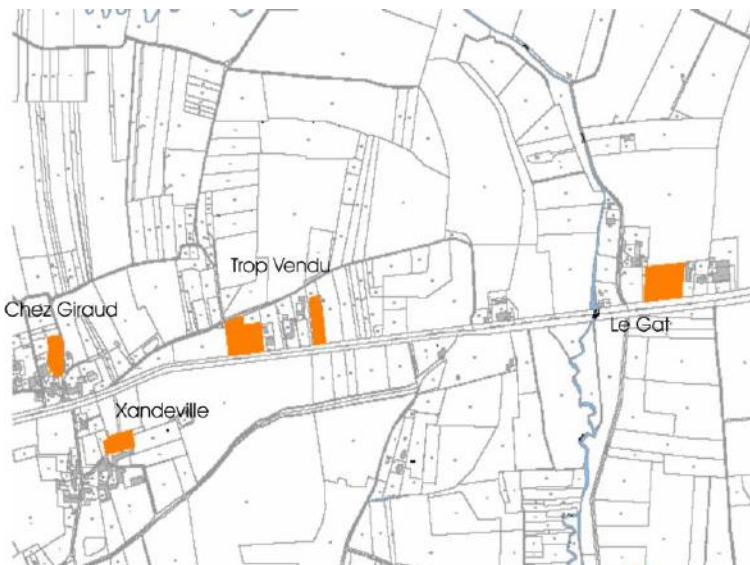
Le bourg



Bourg de Saint-Hilaire



Hameau de Chez Baron



Hameaux le long de la RD3

II.2.2. Bilan des extensions urbaines

Avant 1970, le développement urbain de la commune s'appuie sur la formation initiale du bourg composée de l'ensemble château- église Saint-Mathias. L'urbanisation de la commune s'effectue également le long de l'avenue Felix Gaillard, ancien tracé de la RN 10.

De 1970 à 1990: Le développement urbain de la commune se concrétise par un phénomène d'étalement :

- Au sud du bourg et le long des axes principaux d'entrée sortie du centre bourg ;
- 1980-1990 : la tendance à l'étalement urbain s'affirme avec une extension urbaine qui se réalise le long des grands axes, ainsi qu'aux abords de l'avenue de l'Europe ;
- La décennie suivante enregistre un ralentissement de l'urbanisation malgré des extensions urbaine significatives entre le bourg et le hameau de Chez Baron ainsi que le long de la RN 731.

La commune de Barbezieux a connu sur la période 2001-2011 un double phénomène de :

- renforcement de l'urbanisation en continuité du bourg centre, notamment par le développement de la zone de Plaisance ;
- renforcement du bourg de Saint-Hilaire et des principaux hameaux équipés de la commune.

Site d'extension urbaine	Surfaces consommées par l'urbanisation (2001-2011)
Bourg	35,2 ha
Saint-Hilaire	0,4 ha
Chez Baron	1 ha
Autres villages	Chez Giraud : 0,2 ha Xandeville : 0,17 ha Trop Vendu : 0,6 ha Le Gat : 0,5 ha
TOTAL	38,1 ha